

Maîtrise universitaire en Etudes du Tourisme
Master of Arts in Tourism Studies

Conciliation du tourisme et de la protection de la nature et du paysage : les lacs de Taney et Derborence, Valais

Conciliating tourism and nature and landscape protection: Taney and Derborence lakes, Valais

Auteur du document : Romain Chevalley

Sous la direction du Prof. Emmanuel Reynard

Experte : Mélanie Clivaz



© Romain Chevalley

Droit d'auteur et propriété intellectuelle

«Ce travail n'a pas été rédigé en vue d'une publication, d'une édition ou diffusion. Son format et tout ou partie de son contenu répondent donc à cet état de fait. Ce document et ses contenus n'engagent ni l'Université de Lausanne ni la Faculté des géosciences et de l'environnement, mais uniquement leur auteur. Ce travail reste soumis aux règles sur le droit d'auteur. À ce titre, les citations tirées du présent mémoire ne sont autorisées que dans la mesure où la source et le nom de l'auteur·e sont clairement cités. La loi fédérale sur le droit d'auteur est en outre applicable ».

Remerciements

Je tiens à remercier sincèrement Monsieur Emmanuel Reynard qui m'a suivi tout au long de ce travail et a su m'apporter de précieux conseils dans sa réalisation. Un grand merci également aux nombreuses personnes qui m'ont accordées de leur temps et m'ont fait confiance, spécialement Monsieur Micoli et Monsieur Cajoux, chez qui j'ai séjourné plusieurs nuits dans le cadre de mon immersion sur les sites de Taney et Derborence. Je remercie aussi mon père, Monsieur Pascal Chevalley, pour ses retours critiques qui m'ont grandement aidé à améliorer mon texte.

Summary

This research is being carried out in a context where mountain lakes are becoming increasingly popular during the summer months, particularly due to global warming and changes in tourist habits. It is therefore essential to think about ways of channelling the flow of visitors by identifying new ways of preserving these unique natural areas as best as possible, while at the same time proposing a tourist offer that will help to perpetuate the attractiveness of the mountains to hikers.

A comparative study was carried out between the natural sites of Taney and Derborence (Valais). These protected areas, listed in the Federal Inventory of Landscapes, Sites and Natural Monuments (IFP), have different contextual and natural characteristics. On the other hand, they face similar problems in terms of occasional over-visitation, which generates conflicts of use.

The approach is as follows: we first wanted to immerse ourselves for several days in Taney and Derborence in order to meet a certain number of stakeholders, with a view to understanding the different issues of the sites as best we could. This enabled us to highlight the divergent interests between them and to map them out.

At the same time, we distributed quantitative questionnaires, through which we were able to collect information on (1) the typical profile(s) of visitors to these natural sites, (2) their apprehensions about the current management of the site, and (3) their suggestions for improving the tourist experience on site, while contributing to the preservation of the site.

This work has highlighted the importance of integrating various dimensions of the carrying capacity concept and analysing tourist profiles and the local context in order to propose appropriate tourist facilities.

Key words :

Carrying capacity, overtourism, governance, management, monitoring, conflict of use, conflict of interest, mountain lake, natural site, tourist site, protected area, tourist practice, Taney, Derborence

Résumé

Cette recherche s'inscrit dans un contexte où les lacs de montagne sont appelés à devenir des espaces toujours plus visités en période estivale, notamment en raison du réchauffement climatique et des modifications des habitudes touristiques. Ainsi, il devient indispensable de réfléchir aux manières de canaliser les flux de visiteurs en déterminant de nouvelles pistes qui allient du mieux possible la préservation de ces espaces naturels singuliers, tout en proposant une offre touristique contribuant à perpétuer l'attractivité de la montagne auprès des randonneurs.

Une étude comparative a été réalisée entre les sites naturels de Taney¹ et Derborence (Valais). Ces espaces protégés, inscrits à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP), présentent des caractéristiques contextuelles et naturelles différentes. En revanche, ils rencontrent des problématiques similaires au niveau de la surfréquentation ponctuelle qui génère des conflits d'usages.

La démarche est la suivante : nous avons dans un premier temps souhaité nous immerger plusieurs jours à Taney et Derborence afin de rencontrer un certain nombre d'acteurs, dans l'optique de saisir du mieux possible les différents enjeux des sites. Cela a permis de souligner les divergences d'intérêts entre eux et d'en réaliser une cartographie.

En parallèle, nous avons distribué des questionnaires quantitatifs, grâce auxquels nous avons pu récolter des informations sur (1) le/les profil(s) type(s) des visiteurs de ces sites naturels, (2) leurs appréhensions de la gestion actuelle du lieu ainsi que (3) leurs suggestions pour améliorer l'expérience touristique sur place, tout en contribuant à la préservation du site.

Ce travail a permis de mettre en lumière l'importance d'intégrer diverses dimensions du concept de capacité de charge et d'analyser des profils touristiques et le contexte local afin de proposer des aménagements touristiques adéquats.

Mots clés :

Capacité de charge, overtourism, gouvernance, gestion, monitoring, conflit d'usage, conflit d'intérêt, lac de montagne, site naturel, site touristique, espace protégé, pratique touristique, Taney, Derborence

¹ Taney ou Tanay ? En effet, les deux écritures peuvent être utilisées. Toutefois, les « Tzino » (habitants de Vouvry), orthographient Taney avec un « e », d'où notre choix d'appliquer cette orthographe à l'ensemble de notre travail.

Table des matières

Remerciements	2
Summary	3
Résumé	4
1. Introduction	7
1.1 La montagne : un espace touristique évolutif.....	7
1.2 Des lacs de montagne fragiles	9
2. Méthodologie	13
3. Conciliation entre tourisme et protection de la nature et du paysage	15
3.1 Des conflits d’usages récurrents dans les espaces naturels.....	15
3.2 Le concept de « capacité de charge » dans les espaces naturels.....	20
3.3 La législation des sites inscrits à l’Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP)	23
4. Les sites d’étude	25
4.1 Le Lac de Taney et ses alentours	25
4.1.1 La nature et le paysage.....	25
4.1.2 L’économie et le tourisme.....	27
4.1.3 La protection de la nature et du paysage.....	28
4.2 Le Lac de Derborence et ses alentours	34
4.2.1 La nature et le paysage.....	34
4.2.2 L’économie et le tourisme.....	37
5. Le point de vue des parties prenantes	44
5.1 Les entretiens semi-directifs effectués à Taney et Derborence.....	44
5.2 Analyse des résultats obtenus lors des entretiens.....	46
5.2.1 Les représentations sociales du site.....	46
5.2.2 La perception des mesures de gestion.....	47
5.2.3 La perception de la capacité de charge.....	51
5.2.4 La gouvernance du site.....	53
5.2.5 L’état des connaissances du site par les acteurs.....	55
5.2.6 La clientèle-cible du site selon les acteurs	55
5.2.7 Les préoccupations des acteurs	57
5.2.8 Synthèse	61
6. Le point de vue des randonneurs	65
6.1 La récolte de données quantitatives	65
6.2 Les caractéristiques démographiques des répondants.....	67
6.3 Les habitudes touristiques des répondants	72
6.4 Intérêts vis-à-vis des enjeux de préservation du site visité.....	74

R. Chevalley – Conciliation du tourisme et de la protection de la nature

6.5 Perception des réglementations et impacts sur l'expérience des répondants.....	77
6.6 Des pistes de gestion provenant des visiteurs	79
7. Analyse de la situation touristique à Taney et Derborence et discussion des résultats	83
7.1 Un profil de visiteurs bien distinct	83
7.2 Des habitudes touristiques diverses	83
7.3 Une franche distinction dans les motifs de venue au sein des deux sites	84
7.4 Le support informatif au sein des sites	85
7.5 La perception de la capacité de charge selon les visiteurs	85
7.6 L'acceptation des réglementations au sein des deux sites	86
8. Pistes de gestion à Taney	88
8.1 Améliorer l'accessibilité à Taney	88
8.2 Promouvoir un tourisme sain dans le site.....	88
8.3 Susciter un plus grand intérêt des randonneurs à propos des caractéristiques naturelles du site	89
9. Pistes de gestion à Derborence	92
9.1 Le parcage des véhicules	92
9.2 Un tourisme doux à Derborence	92
9.3 De nouvelles infrastructures au sein de la réserve	93
9.4 Une alliance entre naturalistes et acteurs touristiques pour créer une offre touristique respectant les intérêts de chacun ?	94
9.5 Promouvoir le vallon plutôt que le lac de Derborence ?	94
10. Conclusion	95
10.1 Limites	95
10.2 Les apports de notre étude	97
11. Bibliographie.....	98
11.1 Ouvrages et articles scientifiques.....	98
11.2 Webographie.....	102
11.3 Annexe.....	104

1. Introduction

1.1 La montagne : un espace touristique évolutif

Les destinations de montagne sont appelées à renouveler leurs modèles touristiques en raison d'une forte diminution de la quantité et de la qualité du manteau neigeux en saison hivernale (Dawson & Scott, 2013). Cette tendance climatique favorise l'activation de nouvelles ressources non-liées à la neige, s'inscrivant dans le développement du tourisme quatre saisons, et entraînant la diversification de l'image des destinations de montagne, notamment lorsque ces ressources sont combinées à la mise en récit de ressources déjà activées (Duval & Nikolli, 2021). Ce repositionnement se retrouve tout particulièrement dans certaines stations de basse altitude ou, par exemple, dans la stratégie de la destination Savoie Mont Blanc visant à promouvoir les lacs préalpins d'Aiguebelette, d'Annecy, du Bourget et du Léman dans ses campagnes estivales (Duval & Nikolli, 2021).

Le tourisme dans les espaces naturels connaît un engouement fulgurant depuis de nombreuses années (Buckley, 1991). Les lacs de montagne développent une forte attractivité touristique, souvent corrélée à leur degré de labellisation et de protection (Reinus & Fredman, 2007). « *Le statut d'espace protégé* » (Reinus & Fredman, 2007) possède un pouvoir symbolique qui a un grand effet sur les représentations touristiques, ce qui explique notamment l'intérêt des visiteurs pour les parcs naturels. Ces « *marqueurs* » (p. 850) participent ainsi activement à la valorisation de territoires en tant que ressources paysagères et touristiques (Rodriguez & Hirtz, 2014).

Par ailleurs, dans les sociétés occidentales ultra connectées, où le rythme de vie s'accélère en lien avec les nouvelles technologies, les randonnées à la montagne apportent une certaine déconnexion vis-à-vis des modes de vie urbains (Chappot, 2013). Ces interludes, bénéfiques à la santé mentale, sont générateurs d'émotions positives (Völker & Kistemann, 2011). Le tourisme de randonnée, grâce à son rythme lent et à l'immersion totale qu'il procure, s'inscrit dans ce qui est communément appelé le *slow tourism* (Dickinson & Lumsdon, 2010 ; Caffyn, 2017 ; Lopez, 2020). Cette manière de voyager privilégie la qualité de l'expérience à la quantité (Lopez, 2020, p. 10) et est décrite « *comme un soutien à l'environnement* » (Dickinson & Lumsdon, 2010, pp. 1-2). Ainsi, à la montagne, les infinies possibilités d'exploitations touristiques mettant en avant les bienfaits du cocktail eau, air et soleil favorisent le (re)façonnement constant de son image, s'adaptant au gré de l'évolution des pratiques touristiques (Sacareau, 2011).

D'autres études remarquent également à juste titre la forte « *relance d'un imaginaire récréatif de proximité* » (Bourdeau, 2009, §12), ainsi que le rôle du réchauffement climatique pour allonger et faciliter la pratique d'activités touristiques estivales comme la randonnée, le golf, le VTT et divers sports aquatiques de montagne (Pröbstl-Haider & al., 2021). *De facto*, les flux touristiques saisonniers évoluent sensiblement. « *On assiste à une sorte de « retour aux sources » du tourisme, avec des flux estivaux orientés vers la montagne en tant que « zone climatisée » naturelle, et des flux hivernaux drainés par des littoraux offrant une grande diversité d'activités balnéaires, nautiques et de bien-être (...)* » (Bourdeau, 2009, §14).

R. Chevalley – Conciliation du tourisme et de la protection de la nature

Différentes études soulignent aussi l'essor du tourisme de randonnée, qui est toujours plus exploité par les organes de promotion des destinations (Schirpke & al., 2021; Pröbstl-Haider & al., 2021). Le tourisme de montagne et l'industrie du ski dans les stations de basse et moyenne altitude seront appelés à renouveler leurs offres touristiques (Perrin-Malterre, 2015; Steiger & al., 2019; Balaguer, 2020) en raison du raccourcissement de la saison hivernale (Serquet & Rebetez, 2013) et des investissements trop importants devant être envisagés pour maintenir l'économie touristique actuelle (Bourdeau, 2009). En effet, le changement climatique se fait déjà bien ressentir, notamment au niveau de la diminution du nombre de jours d'enneigement.

Le projet Hydro-CH2018 (OFEV, 2021, p. 23) a souligné qu'au cours des 150 dernières années, la température moyenne avait augmenté de deux degrés en Suisse et que le réchauffement climatique était, en moyenne, deux fois plus rapide dans les Alpes que dans le reste du monde. En plaine, les journées de chaleur extrême deviennent toujours plus fréquentes et les périodes de sécheresse plus étendues (OFEV, 2021). Les précipitations ont peu évolué depuis un siècle, malgré de grosses différences interannuelles. En revanche, en raison de l'élévation de 300-400 mètres de l'isotherme du zéro degré depuis 1961, les précipitations tombent moins sous forme de neige et tendent à augmenter les écoulements hivernaux (OFEV, 2021, pp. 23-25). Cela se traduit par une diminution du manteau neigeux et, bien entendu, de l'eau stockée en montagne pendant l'hiver.

D'autres facteurs contribuent à refaçonner les habitudes touristiques de la population. Ainsi, lors de l'été 2020 qui a suivi la première vague de COVID-19, les campagnes marketing se sont multipliées en Suisse afin d'inciter ses habitants à affluer massivement dans les Alpes pendant la période estivale. Comme exemple, nous pouvons retenir la campagne de Suisse Tourisme (2020) [1] qui visait à redynamiser un secteur touristique fortement impacté par la crise de mobilité, elle-même engendrée par les mesures visant à limiter la propagation de la pandémie (Stock, 2020). En effet, des prises de décision à l'échelle nationale et internationale telles que « le confinement », « le télétravail » ou encore « les restrictions de déplacements transfrontaliers » ont fortement restreint et influencé les choix de destination pour les vacances d'été (Stock, 2020, p. 1).

Selon certains auteurs scientifiques, la crise sanitaire pourrait aussi avoir remis en cause le « zapping » des activités touristiques lors des vacances, la consommation effrénée des destinations lointaines ainsi que le tourisme de masse basé sur la « foule » (Briant & al., 2020, §31). Ainsi, pendant la période de COVID-19, la population a plus investi les sites de montagne qu'à l'accoutumée, parfois au détriment d'autres destinations européennes (Jobert & Duval, 2021).

Pour illustrer ce phénomène, la *Figure 1*, provenant d'une étude menée par l'Institut de géographie et durabilité de l'Université de Lausanne, souligne la présence accrue de résidents secondaires dans des stations de montagne valaisannes telles que Crans-Montana (VS) ou encore Anniviers (VS), depuis la fin de la première vague de COVID-19 (Laurenti & al., 2021).

R. Chevalley – Conciliation du tourisme et de la protection de la nature

Crans-Montana				Anniviers			
Changement avant-pendant				Changement avant-pendant			
	Internationaux	Suisses	Total général		Internationaux	Suisses	Total général
Est venu.e moins	72.4%	29.4%	49.2%	Est venu.e moins	70.0%	25.0%	42.3%
Est venu.e plus	17.2%	26.5%	22.2%	Est venu.e plus	10.0%	31.3%	23.1%
Pas de changement	10.3%	44.1%	28.6%	Pas de changement	20.0%	43.8%	34.6%

Changement pendant-après				Changement pendant-après			
	Internationaux	Suisses	Total général		Internationaux	Suisses	Total général
Est venu.e moins	11.1%	6.1%	8.3%	Est venu.e moins	5.0%	19.4%	13.7%
Est venu.e plus	74.1%	45.5%	58.3%	Est venu.e plus	80.0%	45.2%	58.8%
Pas de changement	14.8%	48.5%	33.3%	Pas de changement	15.0%	35.5%	27.5%

Figure 1 : Evolution des déplacements à Crans-Montana et Anniviers des propriétaires de résidences secondaires, avant et après la première vague de COVID-19 (Laurenti & al., 2021, diapositive 11)

Ainsi, de nombreux indicateurs prédisent que l'industrie touristique alpine accueillera toujours plus de touristes en été, modifiant ainsi les références culturelles et territoriales du milieu alpin (Bourdeau, 2009, §4). La dimension expérientielle ainsi que la diversification des représentations spatiales du tourisme de montagne (Bourdeau, 2009, §4) permettent de concurrencer d'autres destinations par la différenciation, et accélèrent ce repositionnement touristique (Bourdeau, 2009, §7). Peu à peu, la montagne devient moins associée à la saison hivernale et aux stations de ski qu'auparavant. C'est le cas de Verbier avec le développement massif des pistes de VTT cette dernière décennie (Picchio, 2018). Bien qu'il soit difficile de déterminer dans quelle mesure ces flux touristiques vont s'accroître ou se stabiliser dans un futur proche, il est envisageable qu'ils exercent de nouvelles pressions sur les ressources de montagne (Clivaz & Reynard, 2020 ; Reynard & al., 2021).

Guiguet-Covex (2012, p. 2) parle à juste titre de « *dilemme[s] des gestionnaires* » pour décrire ce difficile équilibre à trouver afin de faire perdurer conjointement des activités humaines traditionnelles (pastoralisme, agriculture, etc.) dans une région, tout en favorisant une seconde activité économique (tourisme, etc.) et cherchant à préserver la valeur écologique et culturelle des espaces naturels. Cette pesée d'intérêts peut se définir grâce au concept de capacité de charge (Guo & al., 2019) que nous développerons longuement dans la suite de ce travail. « *S'il est bien planifié et géré, le tourisme dans les zones naturelles est potentiellement une industrie à l'impact environnemental extrêmement faible, et un rendement économique élevé et indéfiniment durable. En revanche, s'il est mal planifié et géré, c'est l'inverse qui se produira : un impact environnemental élevé, une rentabilité économique faible et à court terme* » (Buckley, 1991, p. 244).

1.2 Des lacs de montagne fragiles

Les Alpes du Nord comprennent une grande quantité de lacs : certains naturels, d'autres artificiels. Plusieurs catégories sont répertoriées sur le versant nord de la chaîne alpine, en fonction de leur(s) origine(s), par exemple glaciaire, et de leur(s) usage(s). « *Lacs périalpins, lacs de montagne, lacs de fond de vallée, lacs d'ombilic, lacs de barrage, réservoirs ou encore lacs d'effondrement (...), ils représentent des lieux privilégiés où se confondent géologie, biodiversité, usages et,*

R. Chevalley – Conciliation du tourisme et de la protection de la nature

bien sûr, émotion paysagère » (Jacquet, 2019, p. 8). Ainsi, les lacs sont des ressources pour de nombreux secteurs d'activités économiques et des témoins de l'évolution de nos sociétés. En effet, ils sont « *support[s] de biodiversité, fournisseur[s] d'eau potable et d'énergie, terrain[s] privilégié[s] d'activités économiques importantes (pêche professionnelle, navigation, tourisme), lieu[x] de diverses activités récréatives (baignade, plongée, naturisme), culture, contemplation et bien-être, etc.* » (Jacquet, 2019, p. 9).

L'extrême fragilité de la biodiversité des lacs de montagne apparaît dans de nombreuses études (Giguet-Covex, 2012; Garcés & al., 2018 ; Jacquet, 2019). Ainsi, les recherches scientifiques se sont multipliées dans certains lacs alpins afin de « *mettre en évidence des changements au sein de [leurs] écosystème[s], mais aussi d'en identifier les causes (...). Parmi les facteurs qui permettent de diagnostiquer l'état de santé et l'évolution de l'écosystème, on peut citer la température, les concentrations de nutriments et en oxygène dissous, la transparence des eaux, la concentration en chlorophylle, la biomasse et composition du phytoplancton, du zooplancton, des poissons (...)* » (Jacquet, 2019, p. 9). Les conséquences des variations mentionnées ci-dessus entraînent, entre autres, la diminution de la vie aquatique et des écosystèmes liés. Nous pouvons également relever la perte de la valeur paysagère en raison de la prolifération d'algues ou la pollution de l'eau la rendant impropre à la consommation humaine (Jacquet, 2019).

C'est pour cette raison que les lacs de montagne sont décrits comme des « *sentinelles* » (Garcés & al., 2018 ; Jacquet, 2019, p. 11), du fait que leurs écosystèmes soient plus sensibles et plus exposés aux changements que les lacs de plaine. Par exemple, la surface des lacs se réchauffe plus rapidement dans les lacs de montagne en raison de leur faible profondeur, provoquant ainsi « *un développement accru des algues (...). Ces changements dans la température du lac sont [par ailleurs] susceptibles de perturber la phénologie de la reproduction de certaines espèces* » (Jacquet, 2019, p. 10).

D'autres études, découlant de l'observation de gardes forestiers dans les Alpes françaises, ont également souligné la diminution du volume d'eau de certains lacs de montagne ou encore confirmé l'apparition d'algues perturbant l'équilibre écosystémique ces dernières années (Giguet-Covex, 2012, p. 2). Le changement climatique, la présence de polluants organiques persistants tels que des engrais ou pesticides, menacent aussi les biotopes de ces lacs (Battarbee, 2005 ; in Giguet-Covex, 2012, p. 2).

De plus, la pression touristique sur ces écosystèmes augmente en lien avec leur accessibilité rendue plus aisée grâce au réchauffement climatique (Perrin-Malterre, 2015 ; Steiger & al., 2019 ; Balaguer, 2020). En effet, l'accès aux lacs de montagne en début et fin de saison hivernale est facilité si la couche de neige est moins présente qu'auparavant (Valero Garcés & al., 2018). En outre, alors que la hausse des températures moyennes dérègle l'équilibre de ces milieux naturels (Valero Garcés & al., 2018), elle favorise aussi la venue massive de touristes en moyenne et haute montagne en été, du fait de la relative fraîcheur estivale (Schirpke & al., 2021; Pröbstl-Haider & al., 2021) qui contraste avec les canicules sévissant toujours plus fréquemment en région de plaine (Martinez-Solanas & al., 2021). Bien que cela puisse être considéré comme une opportunité économique pour les régions de montagne, cela entraîne toutefois un flux de touristes plus important à gérer tout au long de l'année (Bourdeau, 2009).

R. Chevalley – Conciliation du tourisme et de la protection de la nature

D'où la nécessité de chercher à mesurer et à définir l'impact des activités anthropiques sur les espaces de nature.

Les études scientifiques sur la capacité de charge naturelle sont, pour la plupart, induites par les gestionnaires de sites naturels ou des organismes de protection de l'environnement, dont l'intérêt premier est de tout mettre en œuvre pour garantir le maintien en état des ressources naturelles et le non-dépassement de sa capacité de charge (Deldrève & Michel, 2019). Les prises de décisions qui en découlent sont parfois incomprises par certaines parties prenantes, dont les visiteurs, les résidents ou les acteurs touristiques. Les doutes et les tensions autour du bien-fondé de certaines réglementations sont, dans certains cas, considérées par certains utilisateurs du site comme exagérées et à sens unique.

Pour l'avenir des paysages de montagne et le maintien de leur valeur écologique et touristique, il sera ainsi indispensable de réfléchir à « *promouvoir un tourisme écologique avec le minimum d'impact sur les espaces protégés et l'intégration maximale des citoyens dans sa conservation* » (Garcès & al., 2018, p. 65). Une gouvernance qui inclut un maximum de parties prenantes est bénéfique pour trouver des pistes de gestion permettant de garantir un usage du lieu favorisant du mieux possible le respect des attentes de chacun. C'est dans ce contexte qu'il nous a semblé intéressant d'effectuer un travail basé sur les avis des parties prenantes et des visiteurs des sites naturels de montagne. Ainsi, nous posons la question suivante :

« Quel est le profil des randonneurs aux lacs de Taney et de Derborence et comment ceux-ci appréhendent-ils les différentes mesures de protection visant à ne pas dépasser la capacité de charge de ces lieux ? Des nouvelles pistes de gestion existent-elles pour concilier au mieux tourisme et protection de l'environnement ? »

Les hypothèses que nous souhaitons tester dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

1. Les mesures de protection doivent être adaptées en fonction du profil des visiteurs, afin d'être le plus efficace possible dans la gestion du site naturel. Le ciblage de la population doit être amélioré en vue d'adapter les infrastructures d'accueil sur place ;
2. Les mesures coercitives ne sont pas utilisées correctement ; c'est-à-dire qu'elles sont insuffisamment accompagnées d'explications complémentaires sur les raisons de leur mise en place. Ainsi, elles sont mal acceptées par les utilisateurs du site et ne favorisent pas, sur le long terme, les bons comportements, provoquant ainsi des effets indésirables sur le site naturel ;
3. Un terrain d'entente entre ouverture au tourisme et préservation de l'environnement est possible. Les sites de Taney et Derborence, choisis comme cas d'étude, n'ont, selon nous, pas atteint leur maximum de capacité de charge au sens de Boniface & al. (2021). Ce seuil peut être dépassé grâce à de nouvelles formes de gestion et de meilleures infrastructures d'accueil.

Le choix des deux terrains d'étude relève du fait que les lacs de Taney [2] et de Derborence [3] aient régulièrement été exposés dans la presse de Suisse Romande en raison de l'engouement qu'ils suscitent en saison estivale. Il y est question de problèmes de gestion des flux touristiques ainsi que de conflits d'intérêts entre diverses parties prenantes, notamment autour de la thématique de l'accessibilité et

R. Chevalley – Conciliation du tourisme et de la protection de la nature

des conséquences de l'activité touristique sur les écosystèmes locaux, ainsi que sur la vie quotidienne des résidents. Par ailleurs, les deux sites naturels, inscrits à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP), intègrent une vaste diversité d'espaces protégés dont la législation varie. De ce fait, nous avons considéré intéressant d'effectuer une étude comparant le contexte local de ces deux sites, ainsi que le type de clientèle qui s'y rend.

Notre volonté de nous pencher spécifiquement sur les randonneurs et leurs points de vue, vise à compléter une lacune au sein de la littérature scientifique. En effet, lorsqu'il est question de mesurer la capacité de charge d'un site protégé, c'est souvent l'approche naturaliste qui prime, avec une focale portée par les visions des milieux naturalistes. Malgré le fait qu'elle intègre le contexte politico-juridique à son raisonnement, cette approche tend à moins prendre en considération d'autres apports tels que les enjeux sociaux, économiques, symboliques ou sociétaux des sites naturels. Notre modeste contribution vise à apporter un regard basé sur des éléments, certes plus subjectifs qu'à l'accoutumée, mais également pertinents pour interpréter correctement les pratiques touristiques. Ceci permet également de générer de nouvelles pistes de gestion respectant les intérêts des principales parties prenantes, c'est-à-dire les résidents de la région, les acteurs touristiques, les naturalistes ainsi que les randonneurs. Selon nous, il est indispensable de travailler conjointement avec l'ensemble des parties prenantes, spécialistes et non-spécialistes, afin de définir de la manière la plus adéquate possible la gestion de ces espaces naturels. En d'autres termes, nous souhaitons réfléchir à une gestion efficace qui permette de faire cohabiter la protection et la mise en tourisme d'espaces protégés, dans chacun des sites étudiés.

2. Méthodologie

Notre travail se décline en deux parties, l'une théorique et l'autre empirique. Nous tenions à revenir dans un premier temps sur deux notions qui font partie intégrante de toute forme de gestion d'un espace naturel : la capacité de charge (Wagar, 1974 ; Mathieson & Wall, 1982 ; Guo & al., 2019 ; Deldrève & Michel, 2019 ; Lopez, 2020 ; Boniface & al., 2021) et les conflits d'usages et d'intérêts. Nous avons décidé d'illustrer ces deux concepts à l'aide d'études de cas effectuées dans le cadre de précédents travaux scientifiques au sein d'espaces naturels protégés. En mentionnant différents exemples de conflits d'intérêts y survenant, il nous a ainsi été possible d'exposer la grande diversité d'utilisations possibles de l'espace simultanément, et de mettre en lumière les positionnements *a priori* difficilement conciliables entre l'ensemble des parties prenantes.

De plus, cet état de l'art a permis de souligner la difficulté d'établir une définition claire et précise du concept de capacité de charge. Cette étape, indispensable, nous a également permis de situer notre définition du concept au sein de la littérature actuelle et d'exprimer les avantages et les limites de notre interprétation. Cette partie théorique est suivie d'une présentation des terrains d'étude basée sur des monographies et des études naturalistes.

Pour la partie empirique de notre travail, nous nous sommes inspirés des travaux réalisés par Lopez (2020), qui s'était penché sur l'étude du Parc du Jura vaudois afin de déterminer comment celui-ci pouvait augmenter sa fréquentation touristique tout en maintenant son rôle initial d'outil du développement durable.

Bien que l'échelle de l'étude soit plus grande, nous estimons que la démarche utilisée dans ce travail peut s'avérer pertinente dans le cadre de notre recherche. Ainsi, après avoir mis en évidence les enjeux de tourisme et de protection énoncés par différentes parties prenantes, Lopez (2020) a étudié le profil des visiteurs du parc naturel régional afin de fournir des recommandations sur la communication à mettre en place, dans l'optique de développer le tourisme de manière ciblée, améliorant l'objectif de préservation et d'exploitation touristique de la ressource.

Pour cette étude empirique, nous avons opté pour une semaine d'immersion dans chacun des sites. Ainsi, nous avons séjourné dans des refuges d'alpage et sillonné les différents sentiers traversant les sites naturels de Taney et Derborence. Cela nous a permis de rencontrer une demi-douzaine de parties prenantes dans chacun des terrains d'étude, en plus de très nombreuses discussions informelles. Grâce à cela, nous avons pu connaître les enjeux contextuels difficilement discernables sans avoir séjourné sur place. Lors des discussions, nous avons abordé diverses thématiques telles que les enjeux environnementaux, touristiques, culturels, symboliques et économiques. Un exemple de grille d'entretien est disponible à l'Annexe 1.

Ces entretiens ont été fort utiles pour soulever les problématiques récurrentes au sein des deux sites. Afin d'exposer les résultats obtenus, nous avons choisi d'utiliser les *verbatim* jugés marquants pour chacun des acteurs. La présentation des entretiens s'est faite par thématique, dans le but de confronter les points de vue des intervenants au sein d'un même site, et également entre les deux terrains d'étude.

R. Chevalley – Conciliation du tourisme et de la protection de la nature

La partie analytique des entretiens se décline en sept chapitres distincts :

- Les représentations sociales du site ;
- Les avis sur les mesures actuelles de gestion (interdictions, etc.) ;
- La perception de la capacité de charge du site par les différents acteurs ;
- Leur(s) positionnement(s) par rapport à la gouvernance actuelle du site ;
- Les connaissances des acteurs vis-à-vis du site ;
- Leur(s) perception(s) du profil des visiteurs au sein du site ;
- Leur(s) source(s) de préoccupations.

Divers conflits d'intérêts et d'usages ont été énoncés lors de ces entretiens semi-directifs. L'immersion sur le terrain nous a permis de schématiser le territoire étudié (axes de communication, infrastructures, types de sites protégés, etc.) et de cartographier les acteurs en fonction des intérêts qui leur sont propres. Les liens entre eux, les alliances et les conflits, ont également été présentés afin de rendre compte de manière synthétique des jeux d'acteurs.

Cette première récolte de données était indispensable pour pouvoir, dans un second temps, interpréter efficacement les données récoltées auprès des randonneurs, par le biais d'un questionnaire quantitatif.

Celui-ci abordait de manière transversale des thématiques identiques à celles des entretiens semi-directifs. Nous avons ainsi voulu connaître les profils types de celles et ceux qui se rendent dans chacun des sites, les pratiques associées à ces diverses catégories de touristes, ainsi que leurs opinions vis-à-vis de la gestion actuelle. En effet, nous estimons que les publics cibles doivent impérativement être identifiés afin que les gestionnaires de site puissent tout mettre en œuvre pour être en adéquation avec les objectifs, valeurs et besoins de ces sites naturels (Lopez, 2020).

Le questionnaire, disponible à l'Annexe 2, a été transmis aux répondants en format papier. Il se remplissait en 5-10 minutes et contenait une trentaine de questions. Il était composé de deux parties : la première, constituée de questions démographiques et la seconde, de questions à choix multiples ou d'échelles, ainsi que des questions de développement sur divers sujets tels que les habitudes touristiques, l'intérêt vis-à-vis de la préservation des sites, l'état de leurs connaissances vis-à-vis des sites protégés, leur(s) perception(s) des réglementations et de la capacité de charge du site, ainsi que les éventuelles pistes de gestion qu'ils conseilleraient.

Alors que la première partie du questionnaire a été traitée de manière quantitative, nous avons procédé qualitativement pour les questions ouvertes, exposant diverses réponses sous la forme de *verbatim* permettant de synthétiser les réflexions des randonneurs au sein des deux sites naturels. La transmission du questionnaire, de même que l'immersion sur le terrain, ont été effectuées sur plusieurs week-end ensoleillés de grande affluence ou lors des vacances scolaires, entre juin et octobre 2022. Les résultats ont par la suite été exposés en les comparant systématiquement entre nos deux terrains d'étude, ce qui nous a permis de formuler des recommandations sur la gestion future de ces sites naturels.

3. Conciliation entre tourisme et protection de la nature et du paysage

3.1 Des conflits d'usages récurrents dans les espaces naturels

On nomme « *valeur latente* » le fait que tout élément du territoire puisse devenir une ressource activée « *par une partie d'une société humaine qui la reconnaît et l'interprète comme telle, à l'intérieur d'un projet de développement local* » (Corrado, 2004 cité par Dujardin, 2008, p. 23). Tout objet du territoire peut ainsi se transformer en une ressource touristique, dès le moment où celui-ci est considéré comme telle par une coalition d'acteurs. Les changements de perceptions par rapport à l'espace ainsi que le développement de nouvelles connaissances ont, par conséquent, régulièrement contribué à un (re)façonnement des paysages. C'est le cas des sites de montagne qui étaient perçus comme des terrains très inhospitaliers jusqu'au début du XVIII^e, avant de devenir des lieux de remise en forme, puis de loisir avec le développement des stations de ski (Debarbieux, 2001).

Un certain nombre de lacs de montagne, tout comme les sites naturels, sont ce que Kebir & Crevoisier (2004) nomment « *des offres construites* » (p. 5), résultant de processus de mise en valeur et d'intégration. Ce sont des constructions sociales qui en ont fait des lieux idéals pour les randonnées et ont contribué au développement d'aménagements touristiques.

En raison de leurs paysages grandioses, ce sont des terrains très propices au « *tourisme de nature* ». Ce type de tourisme fait référence à une activité de loisir qui se base sur les ressources naturelles territoriales activées d'une destination touristique (Lopez, 2020, p. 14). Le terme est toutefois très vaste et il se confond partiellement avec différentes pratiques telles que l'écotourisme, le tourisme d'aventure, le tourisme sportif, le tourisme faunique, etc. [4]. L'écotourisme est parfois considéré comme une sous-catégorie du tourisme de nature qui contient spécifiquement des caractéristiques éducatives et d'interprétations permettant de donner du sens à la démarche touristique (OMT, 2002 ; in : Lopez, 2020, p. 14). Dans ce type de tourisme, les acteurs locaux sont intégrés aux projets (Mao, 2003) et se mobilisent pour sensibiliser le visiteur à l'importance de la préservation de cette richesse naturelle lors de son expérience touristique (Lopez, 2020, p. 14). Cette forme de tourisme s'oppose à la vision de la nature comme un lieu uniquement destiné aux jeux de vacances (Mao, 2003), tel un simple « *support d'activité* » (Daudé, 1986, p. 418).

Mao (2003), dans une enquête visant à classifier les grandes modalités des pratiques sportives de nature, désigne trois profils de sportifs en milieu naturel (p. 388) :

- « L'homo sporticus », pour qui la nature est un lieu sportif dédié « à la performance et à l'exploit » ;
- « L'homo ludens », chez qui le ressourcement et la récréation en milieu de nature sont les finalités par le biais de « pratiques douces, conviviales, récréatives, contemplatives, d'émancipation et d'évasion du quotidien » ;
- « L'homo touristicus », dont l'intérêt se porte vers des lieux touristifiés « bénéficiant d'une offre commerciale ».

R. Chevalley – Conciliation du tourisme et de la protection de la nature

Par conséquent, il s'agit d'effectuer une différenciation entre les divers types d'utilisations de la nature, lesquels impactent de manière parfois dichotomique les environnements concernés. Par exemple, l'écotourisme et le tourisme doux génèrent moins d'effets négatifs sur le milieu naturel que des formes de tourisme de masse (Lopez, p. 14, 2020). La recherche de sens et d'expériences « *authentiques* », le caractère immersif ainsi que la forme de simplicité de l'écotourisme, s'inscrivent dans un tourisme alternatif qui s'oppose au tourisme de masse (Mieczkowski, 1995).

La récente démocratisation des activités de nature, tout particulièrement sportives avec le développement massif du VTT ou de la randonnée, ne s'intègre pas nécessairement dans l'écotourisme. En effet, cela crée « *brutalement des flux importants qui [suscitent] conflits d'usage[s] et [mises] en cause[s] de leur impact environnemental* » (Mounet, 2007, p. 163). L'afflux massif de visiteurs s'inscrit dans des sociétés urbaines qui ont toujours plus de temps à consacrer aux loisirs et entretiennent un rapport plus ambigu qu'auparavant avec la ruralité (Mao, 2003). En effet, alors qu'auparavant urbanité et ruralité s'opposaient, la rupture est désormais devenue « *symbolique* ». La montagne et la campagne sont « *des supports d'activités, tout en étant porteurs de repères mythologiques fondamentaux très différents tels que la « santé », le « bonheur », le « véritable lien social », l' « authenticité, etc. »* » (Mao, 2003, p. 11).

La nature est perçue différemment d'un individu à l'autre, en fonction de divers facteurs tels que l'*habitus*, lui-même fortement dépendant des habitudes de classes (Bourdieu, 2020). Cette perception est également fortement évolutive dans le temps. Par exemple, Corneloup & al. (2001) mettent en lumière trois modèles qui nécessitent une appropriation des sites naturels bien distincts :

- Le modèle anthropocentriste, qui considère qu'il faut aménager la nature selon les besoins de l'humain et que la nature existe grâce à l'Homme (p. 27) ;
- Le modèle productiviste, qui promeut la domination de l'Homme sur la nature, la gestion rationnelle des espaces naturels, la nature comme un outil, un matériau (p. 32) ;
- Le modèle écologiste, qui voit en la nature une valeur intrinsèque et cherche notamment sa protection et mise en réserve (p. 36).

Bien entendu, ces trois modèles ne sont pas hermétiques et il existe des visions à cheval entre deux catégories. Toutefois, ils mettent en lumière les éventuelles représentations difficilement conciliables entre les utilisateurs d'un même site. Ainsi, la grande diversité d'acteurs attachés à un territoire pour des raisons dichotomiques, ont tendance à causer des conflits d'intérêts menant à des situations d'impasses en termes de gestion. Par exemple, les enjeux ne sont pas perçus de la même manière si l'on est une fédération de sport dont l'activité est dépendante de l'exploitation sportive de la nature, un simple habitant de la région attaché symboliquement à cet espace, ou encore un naturaliste souhaitant une plus grande préservation du site naturel en question (Mounet, 2007).

De nombreux conflits d'usages peuvent ainsi se développer. Dans le cas du Parc national de la Guadeloupe, au milieu des années 2000, l'afflux massif de touristes découlant de la patrimonialisation du site, couplé à la naissance de nouvelles activités touristiques telles que le canyoning ou la plongée, ont très vite provoqué des conflits d'usages et des conflits environnementaux au sein du parc

R. Chevalley – Conciliation du tourisme et de la protection de la nature

(Lahaye, 2009). Les gestionnaires, après consultation d'experts scientifiques, ont ainsi décidé de prendre des mesures très drastiques en arrêtant les activités touristiques en question, jugées très néfastes pour les écosystèmes locaux (Lahaye, 2009). Finalement, les mesures visant à contrer la forte vulnérabilité des sites ont été qualifiées de « *politiques de sanctuarisation* » (Lahaye, 2009, §8) par les acteurs locaux du tourisme, lesquels ont regretté un déficit de dialogue et une gouvernance unidirectionnelle (Lahaye, 2009). Ceux-ci ont aussi remis en doute les résultats obtenus par les naturalistes, considérés comme orientés et subjectifs. Ainsi, il est fréquent que les sites naturels de haute importance aient une trajectoire patrimoniale évolutive, alternant phases d'ouverture au tourisme et phases de protection visant à limiter et contrôler son libre accès (Duval-Massaloux, 2006).

Cette problématique se retrouve également au sein des mines de mercure d'Ildrija en Slovénie, où il s'avère que « *les acteurs d'un même territoire n'envisagent pas tous la valorisation des géotopes sous le même angle : alors que pour certains l'attention se porte sur leur protection et la mise en place d'une gestion durable et raisonnée, autrement dit patrimoniale, d'autres perçoivent les géotopes avant tout comme des ressources premières qu'il convient d'exploiter de la manière la plus efficace (et surtout la plus rentable !) possible* » (Duval & Gauchon, 2010, §7).

En outre, diverses études ont souligné que la majorité des habitants d'un territoire labellisé n'adhère pas systématiquement aux nouvelles réglementations découlant du changement de statut d'un territoire donné (Despraz & Laslaz, 2017). En effet, dans le cadre de processus de patrimonialisation, la planification territoriale, souvent décidée par un petit groupe d'acteurs, contraint les habitants dans leurs activités économiques et sociales (Despraz & Laslaz, 2017, p. 46). Elles sont décrites comme relevant de la « *violence symbolique* » (p. 46) car les règles proviennent d'un groupe social qui s'autoproclame comme ayant le pouvoir légitime de les édicter et de les faire appliquer.

Ainsi, des réglementations dans les parcs nationaux des Alpes françaises de Vanoise (1963), des Ecrins (1973) et du Mercantour (1979), ont provoqué le mécontentement d'une partie de leurs habitants par le passé. « *Oscillant entre la protection culturelle des traditions locales des montagnards et une approche de la protection de la faune alpine plus axée sur la chasse, le ministère de l'Agriculture a finalement opté pour un type de préservation plutôt strict des zones situées dans les zones centrales des PN, excluant également la transformation du paysage (à la seule exception du PN des Cévennes dans le Massif central)* » (Despraz & Laslaz, 2017, p. 46). Cependant, cette vision a été fréquemment remise en question par les communautés locales. En effet, « *[l]es Alpes françaises, bien que faiblement peuplées, ne sont pas exemptes de valeurs socio-économiques, de forte appropriation et de pratiques coutumières. Les territoires de chasse et le développement des stations de ski dans le PN du Mercantour (proposé en 1960, il n'a vu le jour qu'en 1979 contre la volonté de toutes les collectivités territoriales) et - plus encore - dans le PN de la Vanoise, sont devenus la pierre d'achoppement des politiques de conservation dans les Alpes et ont donné lieu à des conflits durables [...]* » (Despraz & Laslaz, 2017, pp. 46-47).

La perception des personnes externes à ces conflits est souvent intéressante à étudier. En effet, dans l'imaginaire collectif, « *[l']établissement de zones protégées [est] une mesure positive qui empêche l'épuisement des ressources naturelles, améliore la valeur touristique du paysage et renforce même la fourniture de services environnementaux (Beresford & Phillips 2000), l'utilisation de sources d'énergie*

R. Chevalley – Conciliation du tourisme et de la protection de la nature

renouvelables ainsi que des pratiques agricoles plus écologiques » (Despraz & Laslaz, 2017, p. 46). Comme le processus de patrimonialisation sert l'intérêt général de la société, l'opinion publique, principalement urbaine, juge souvent les formes d'opposition à un usage de préservation du territoire comme « *mesquine[s] et égoïste[s]* » (Despraz & Laslaz, 2017, p. 46).

L'acceptation sociale des locaux, par rapport à la planification qui est faite de leur territoire, se décline ainsi de manière différente, allant du « *rejet actif* » à l'« *adhésion active* » en passant par l'« *attitude passive* » (Depraz & Laslaz, 2017, p. 47). Le graphique de la Figure 2 est « *un outil précieux pour évaluer le rejet des mesures de conservation, qui peuvent aller à l'encontre de la perception commune de la nature et des paysages en tant qu'éléments essentiels de l'environnement, une perception de la nature et des paysages comme biens en libre accès* » (Depraz & Laslaz, 2017, p. 47).

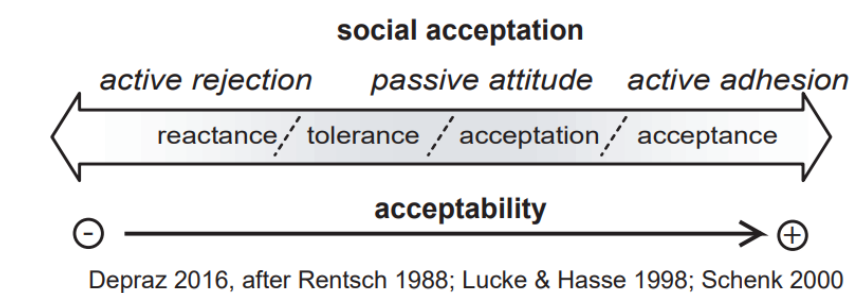


Figure 2 : Le degré d'acceptation des populations locales vis-à-vis de la planification faite du territoire dans lequel elles vivent (Despraz & Laslaz, 2017, p. 47)

Bien évidemment, les conflits d'usages n'interviennent pas exclusivement entre les êtres humains, mais également entre les espèces présentes. Par exemple, les pratiques touristiques impactent les conditions d'habitat ou l'alimentation de la faune locale, contraignant ainsi les animaux à modifier leurs comportements. La perception du dérangement des touristes sportifs ainsi que les conséquences de ces pratiques ont par exemple été étudiées par Chanteloup & Perrin-Malterre (2017).

Selon ces auteurs, le désir d'éprouver la nature, de la sentir, de la voir à l'œuvre, reste « *un marqueur paysager important* » (p. 3) qui va justifier la pratique sportive dans un lieu plutôt qu'un autre. La rareté et le sentiment d'exclusivité qui ressort de l'observation d'une bribe de vie animale est souvent un aspect recherché dans l'activité sportive en milieu naturel (p. 4). En revanche, il s'avère que les utilisateurs de ces sites ne perçoivent pas leurs activités comme des sources de dérangement dans 36% des cas, ou « *très rarement* » dans 53% des cas (p. 4). Pourtant, les recherches démontrent que les changements de comportements liés à l'activité anthropique dépassent largement la seule fuite de l'animal lors de la présence de l'Homme. « *Une simple modification de comportement de l'animal comme le fait de lever la tête et d'arrêter de s'alimenter est une marque de dérangement. Ainsi, la plupart des pratiquants de sport de nature n'ont pas conscience de la gêne qu'ils occasionnent, ne sachant pas interpréter ces signes (...)* » (p. 4).

Si l'on se réfère aux catégories de l'IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature) de la Figure 3, nous constatons que celles-ci poursuivent en effet des objectifs de développement touristique qui diffèrent fortement d'un cas de figure à l'autre (Dudley & Stolton, 2008).

R. Chevalley – Conciliation du tourisme et de la protection de la nature

Type de protection	Objectif premier	Mise en tourisme
la : Réserve naturelle intégrale	« Conserver des écosystèmes exceptionnels au niveau régional, national ou mondial, les espèces (individuelles ou en groupes) et/ou les caractéristiques de la géodiversité : ces caractères distinctifs auront été formés principalement ou entièrement par des forces non humaines et seraient dégradés ou détruits par tout impact humain sauf léger » (p. 46).	Très faible « Être à l'abri de toute intervention humaine directe qui compromettrait les objectifs de conservation spécifiés pour l'aire, ce qui implique habituellement de limiter l'accès des gens et d'exclure toute installation » (p. 47).
lb : Zone de nature sauvage	« Protéger à long terme l'intégrité écologique d'aires naturelles qui n'ont pas été modifiées par des activités humaines importantes, dépourvues d'infrastructures modernes, et où les forces et les processus naturels prédominent, pour que les générations actuelles et futures aient la possibilité de connaître de tels espaces » (p. 49).	Faible <ul style="list-style-type: none"> • Ne font pas l'objet d'un tourisme de masse / visiteurs généralement autonomes • Sans habitation humaine permanente • Volonté de permettre aux communautés autochtones de préserver des styles de vie
II : Parc national	« Protéger la biodiversité naturelle, de même que la structure écologique et les processus environnementaux sous-jacents, et promouvoir l'éducation et les loisirs » (p. 51).	Modérée <ul style="list-style-type: none"> • Accepte la fréquentation de visiteurs et les infrastructures nécessaires • Éducation • Loisir • Respecter l'environnement et la culture des communautés locales
III : Monument naturel	« Destinée à la protection d'un élément naturel spécifique » (p. 54.) « Généralement assez petites » (p. 54).	Forte <ul style="list-style-type: none"> • Vise à encourager les visites en grand nombre
IV : Aire de gestion des habitats et des espèces	« Aire protégée à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion » (p. 56).	Variable <ul style="list-style-type: none"> • Requiert des interventions humaines régulières de la gestion pour préserver la biodiversité du site
V : Paysage terrestre ou marin protégé	« Paysages culturels formés par des interventions humaines prolongées » (p. 60).	Forte <ul style="list-style-type: none"> • Encouragement du maintien de l'activité humaine à des fins récréatives

Figure 3 : Objectifs et degré de touristification des différentes catégories de l'IUCN (Dudley & Stolton, 2008)

R. Chevalley – Conciliation du tourisme et de la protection de la nature

Ainsi, les réserves naturelles intégrales exigent une absence totale d'activités anthropiques sur leurs territoires, excepté à des fins scientifiques. Ce plus haut degré de protection permet de conserver la ressource de manière efficace, mais restreint fortement l'activité touristique qui y est très limitée. Les parcs nationaux, quant à eux, possèdent une marge de manœuvre plus grande au niveau des activités humaines pouvant s'y dérouler. Il y est recherché à la fois « *la protection des écosystèmes* » (p. 51) et l'exploitation des ressources à « *des fins récréatives* » (p. 51). Cette appellation est une forte émettrice d'attractivité touristique et tend à générer le développement de nouvelles activités touristiques. « *Ce phénomène peut être imagé par une personne qui scierait la branche sur laquelle elle est assise (...). Le défi demeure donc dans la capacité des acteurs touristiques à harmoniser la fréquentation touristique des lieux et leur capacité de charge* » (Lopez, 2020, p. 10). Les aires de gestion des habitats et des espèces nécessitent, quant à elles, des politiques de conservation du paysage et ainsi, la préservation d'activités humaines et autres traditions. En Suisse, c'est le cas des Parcs naturels régionaux, comme le Parc naturel Gruyère Pays-d'Enhaut, dont l'objectif est d'être « *le reflet de siècles d'activités humaines* » et de « *favoriser la préservation d'une identité alpestre et rurale* » par le biais de « *prairies agricoles montagnardes, etc.* » [5]. On peut considérer que les sites de grande taille classés à l'IFP se rattachent à la catégorie V de l'IUCN, alors que les sites de petite taille sont souvent des monuments naturels (catégorie III). Malgré les différences de législation entourant tous ces sites naturels protégés, il est indéniable que l'objectif de protection du site reste toujours très présent.

Le concept de capacité de charge que nous allons désormais développer est principalement défini et utilisé par les gestionnaires de ces sites naturels protégés pour garantir l'objectif de protection (Wagar, 1974 ; Mathieson & Wall, 1982 ; Deldrève & Michel, 2019 ; Lopez, 2020 ; Boniface & al., 2021).

3.2 Le concept de « capacité de charge » dans les espaces naturels

Il faut relever tout d'abord qu'il existe un effet pervers dans le processus de patrimonialisation. En effet, le processus de délimitation des zones définies comme devant être protégées coïncide généralement avec l'augmentation de la valeur et de l'attractivité touristique de ce même territoire (Duval-Massaloux, 2006 ; Depraz & Laslaz, 2017). Alors que les ressources naturelles exploitées engendrent de nouvelles infrastructures touristiques sur place, des réglementations et des interdictions doivent alors être mises en place, afin d'encadrer la nouvelle exploitation du site et permettre au visiteur d'apprécier son expérience touristique (Lahaye, 2009). Ces mesures se basent grandement sur le concept de capacité de charge.

Initialement né de « *considérations relatives aux surpopulations animales et au manque de ressources alimentaires* » (Deldrève & Michel, 2019, p. 67), le concept de capacité de charge est, depuis la fin de la seconde guerre mondiale et l'augmentation des activités en extérieur, devenu un moyen de régulation des activités humaines contribuant à la dégradation d'une ressource (Wagar, 1974). Dans le domaine touristique, il s'agit « *du nombre maximum de personnes qui peuvent utiliser un site sans altération inacceptable de l'environnement physique et sans déclin inacceptable de la qualité de l'expérience vécue par les visiteurs* » (Mathieson & Wall, 1982, p. 26, in Lopez, 2020, p. 15). L'expérience des visiteurs est

R. Chevalley – Conciliation du tourisme et de la protection de la nature

ainsi, dans la définition ci-dessus, également un élément non-négligeable à intégrer dans la mesure de la capacité de charge d'un site.

Toutefois, ce n'est pas nécessairement ce qui est appliqué actuellement, l'outil étant souvent utilisé par les scientifiques naturalistes, dont l'objectif est majoritairement d'éviter toute altération de la ressource [6]. En France, pour contrer cette tendance, un modèle de gouvernance nommé « *Opération Grand Site* » (OGS), générant une gestion efficace, s'articule « *autour d'une charte rédigée par les différents acteurs intervenant sur un même site, et impliquant un processus de négociation et la définition d'un accord entre les divers partenaires* » (Duval & Gauchon, 2007, p. 156).

Les acteurs en présence de ce modèle opérationnel varient grandement d'un site à l'autre, mais comprennent toujours la structure gestionnaire du site, les autorités politiques des communes, les propriétaires terriens concernés par les opérations ainsi que les acteurs économiques. Duval & Gauchon (2007, p. 150) mentionnent l'importance des « *Opérations Grands Sites* » comme outils de lecture visant « *à corriger certains dysfonctionnements observés sur des sites classés et faisant l'objet d'une fréquentation touristique considérée comme importante* ».

Cette mobilisation met également en lumière les enjeux de préservation, générateurs de conflits. En effet, « *se définissant comme un projet local, sa réalisation effective se heurte aux conflits et enjeux divers associés à la gestion de ces sites. Ces conflits peuvent être d'autant plus marqués que les acteurs en présence expriment des attentes différenciées quant à la conduite d'une OGS. Entre préservation d'un site « naturel », rentabilité économique immédiate, recherche de légitimité pour certains acteurs et structuration des territoires pour d'autres, les enjeux associés à la conduite de ces opérations sont multiples et les conflits qui en résultent plus ou moins prégnants* » (Duval & Gauchon, 2007, p. 156).

Ainsi, la capacité de charge d'un site intègre des angles multiples. Dans cette optique, Deldrève & Michel (2019, p. 65) conçoivent le concept de capacité de charge comme devant être utilisé afin de minimiser « *la détérioration objective d'un environnement* ». Cela équivaut, par exemple, à la mise en place de formes de gestion visant à limiter les déchets sauvages et les nuisances sonores, la variation du nombre d'espèces animales dans un territoire donné, la diminution du périmètre de la ressource, etc. Ces données sont qualifiées d'« *objectives* » car elles se basent sur des faits mesurables. Toujours selon les mêmes auteurs, il est également possible d'utiliser le concept de capacité de charge afin d'éviter « *la détérioration subjective du territoire* » (p. 65), en s'attardant sur des données non-quantifiables qui relèvent plus de la préservation du caractère d'un lieu, de son aspect « *sacré* » en lien avec son histoire pour une population donnée.

Boniface & al. (2021, p. 42) définissent le cadre analytique du concept de capacité de charge en rappelant que celui-ci est une donnée construite, dépendant des perceptions de chacun. « *Par exemple, une lande ouverte peut sembler bondée avec très peu de visiteurs présents, alors qu'une zone boisée peut en absorber beaucoup plus* ». Selon ces mêmes auteurs, le concept de capacité de charge doit donc être envisagé de manière polyvalente, en termes de ressources du point de vue du visiteur et des communautés qui en ont la charge (p. 42). Ainsi, il doit intégrer le plus possible les intérêts et les perceptions des parties prenantes du site. Les auteurs énumèrent les cinq axes du concept de capacité de charge (Boniface & al., 2021, p. 42) :

R. Chevalley – Conciliation du tourisme et de la protection de la nature

- Le nombre d'infrastructures disponibles, limitant ainsi l'accueil des touristes. C'est ce que l'on appelle « *la capacité de charge physique* ». Le nombre de places de parking dans un site naturel en est un exemple ;
- L'impact d'une activité sur un écosystème. C'est ce que l'on appelle « *la capacité de charge environnementale ou biologique* ». L'impact du *whales watching* sur le comportement alimentaire des cétacés en est un exemple (Orams, 2000) ;
- Le sentiment de détérioration de l'expérience en raison, par exemple, de la présence d'un trop grand nombre de visiteurs. C'est ce que l'on appelle « *la capacité de charge psychologique ou comportementale* ». Cette donnée est purement subjective (Deldrève & Michel, 2019). Un exemple est le mécontentement de certains touristes lorsqu'ils se rendent sur une plage trop bondée à leur goût et que cela réduit la qualité de l'activité balnéaire ;
- La capacité de la communauté hôte de tolérer le tourisme. C'est ce que l'on appelle « *la capacité de charge sociale* ». Des exemples sont les cas des villes de Venise ou Barcelone, soumises à l'*overtourism*. Dans ce cas, le type de tourisme ou l'intégration des acteurs locaux dans les projets touristiques feront fortement varier le seuil ;
- L'investissement nécessaire pour maintenir la qualité de l'environnement qui est, bien entendu, dépendant des ressources monétaires des parties prenantes. C'est ce que l'on appelle « *la capacité de charge économique* ».

Dans le cadre de notre étude, nous sommes convaincus qu'effectuer une réflexion sur la capacité de charge d'un site naturel en intégrant du mieux possible les dimensions mentionnées ci-dessus permet une meilleure planification touristique. Nous rejoignons ainsi les auteurs qui justifient cette approche du fait qu'elle (Boniface & al., 2021, p. 43) :

- « *Procure un étendard d'objectifs communs à suivre au sein de la destination* » ;
- « *Encourage les partenariats entre les différentes parties prenantes de la destination* » ;
- « *Minimise les effets négatifs du tourisme sur l'économie, l'environnement et sur les habitants des alentours* » ;
- « *Procure un plan consacré à l'utilisation du territoire pour son développement, sa conservation ainsi que sa protection* » ;
- « *Encourage un système de monitoring à installer dans la destination* » .

Selon nous, la prise en compte de critères subjectifs fait du concept de capacité de charge un outil complet et performant, dans le sens où il est susceptible de prendre en compte ce qui n'est pas mesurable, tel le caractère sacré ou l'appropriation culturelle d'un territoire pour une communauté. Cela permet aussi de souligner sa dimension politique. En effet, sa définition est très liée à des choix de gouvernance, dépendant d'intérêts propres, lesquels influent fortement sur les résultats obtenus, les choix de planifications territoriales et inévitablement, les formes de gestion *in fine*.

Toutefois, nous sommes conscients que cette approche très plurielle du concept de capacité de charge peut également se transformer en faiblesse. Pour commencer, les données objectives qui attestent de l'origine d'une détérioration de la ressource restent inévitablement sujettes à discordes. Il est en effet très difficile de déterminer avec certitude l'origine exacte et la relation de causalité imputable à un changement environnemental ou à une dégradation anthropique de la ressource (Orams, 2000 ; Mounet, 2007 ; Lahaye, 2009 ; Steckenreuter & al., 2012). Par ailleurs, intégrer l'ensemble des données contextuelles visant à mesurer la capacité de charge d'un espace naturel est très difficile à atteindre. Par exemple, dans le cas du Parc Jura vaudois, « *[l'] analyse complète et quantifiée de la capacité de charge du PJV ne [pouvait par exemple] pas être conduite en raison des différents domaines d'expertises relatifs* (Lopez, 2020, p. 6).

Par ailleurs, les flux touristiques varient fortement dans les sites naturels, en fonction de différents facteurs (saison, accessibilité, météo, jours fériés, heure de la journée). Il est ainsi difficile de déterminer un seuil de capacité de charge unique et valable en tout temps, en raison des impacts très fluctuants de l'activité anthropique sur la nature. Il en va de même de la perception de la situation qui varie fortement, également en fonction des attentes de chacun. En effet, les indicateurs d'acceptations sociales sont sujets à des interprétations diverses en fonction des groupes sociaux (Lindberg & al., 1997).

Par exemple, le tourisme sur l'île de Porquerolles est presque exclusivement concentré sur la période estivale (Deldrève & Michel, 2019) et ainsi, tant la régulation que les formes de monitoring de ce tourisme sont difficiles à établir. Dans ce cas, la très forte diversité des intérêts et usages autour du site a forcé le Parc national de Port-Cros et Porquerolles (PNPC) à mettre en place « *une démarche globale de réflexion partenariale pluridisciplinaire, afin de rendre compatible la fréquentation avec la conservation du caractère des côtes et avec la satisfaction des habitants des îles et des visiteurs* » (Deldrève & Michel, 2019, p. 64). Bien que la démarche soit positive et vise à intégrer les besoins de l'ensemble des acteurs, il est évident qu'établir une ligne directrice prenant en compte des revendications si diverses est une tâche presque impossible.

Cependant, nous estimons que notre travail est une opportunité pour faire avancer la recherche en étudiant la capacité de charge de manière systémique, mettant également l'accent sur le point de vue d'un public non-expert dont font partie les visiteurs et les résidents (locaux). Nous avons beaucoup d'informations à retirer de randonneurs de sites naturels, ainsi que de leurs perceptions. Grâce aux données obtenues, il sera possible « *de produire des résultats opérationnels [et] argumentés* (Deldrève & Michel, 2019, p. 66) » et de faire fluctuer avec le plus de justesse le seuil de capacité de charge, en comprenant au mieux les intérêts et les perceptions des visiteurs, notamment vis-à-vis des règlementations du site.

3.3 La législation des sites inscrits à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP)

Avant de présenter nos deux terrains d'étude, nous rappelons la coordination des tâches entre les échelons fédéraux, cantonaux et communaux en matière de gestion des sites classés à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels. Les objets inscrits à l'IFP se déclinent en quatre catégories distinctes : les

R. Chevalley – Conciliation du tourisme et de la protection de la nature

paysages uniques, les vastes paysages de détente, les paysages typiques de la Suisse et les monuments naturels.

Taney se situe dans la catégorie « *Vastes paysages de détente* » : ce sont « *des territoires utilisés pour la promenade et la découverte de la nature, assurant bien-être et santé à la population* » [7]. Derborence appartient à la catégorie « *Paysages uniques* », qui inclut « *les objets au caractère unique de par leur beauté, leur spécificité, leur importance scientifique, écologique, géographique, culturelle* » [7].

À l'échelle de la Suisse, l'IFP compte 162 sites qui ont été répertoriés par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), sous l'impulsion de Pro Natura dans les années 1960 (anciennement nommé « Ligue suisse pour la protection de la nature »). L'IFP découle de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) du 1^{er} juillet 1966 (RS 451). L'inventaire est régi par l'Ordonnance concernant l'inventaire des paysages, sites et monuments naturels (OIFP) du 29 mars 2017 (RS 451.11). C'est l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qui « *rédige et actualise l'Ordonnance (OIFP) ; conseille et soutient les cantons dans son application* » [7]. Les projets et les plans de gestion fédéraux et cantonaux lui sont soumis et il peut mettre à disposition des aides financières aux cantons, communes et exploitants pour leur mise en œuvre [7].

À l'échelle cantonale du canton du Valais, la protection de la nature est régie par la Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites (LcPN) du 13 novembre 1998 (RS 451.1) et par l'Ordonnance sur la protection de la nature, du paysage et des sites (OcPN) du 20 septembre 2000 (RS 451.100). Différents services, principalement le Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP) et le Service du développement territorial (SDT), veillent au respect de la législation fédérale et cantonale. Ils examinent si les objectifs sont atteints et veillent au maintien de la qualité des objets. C'est le cas du SFNP qui, dans le cas de Derborence, pousse à l'établissement d'un nouveau plan de gestion qui préserverait mieux la zone alluviale située en amont de la réserve absolue (Clivaz & Reynard, 2020, p. 80).

Les communes, de leur côté, se doivent de (1) « *prévoir les mesures de conservation dans le règlement des constructions et le plan de zones* », (2) « *tenir compte des objets IFP dans l'accomplissement de toutes les tâches à incidence territoriale* » et (3) « *[d']adopter une exploitation assurant la préservation des objets, [tout en consultant] le Service des forêts, de la nature et du paysage si nécessaire* » [7].

Après consultation des cantons, le Conseil fédéral ne fige pas totalement les objets inscrits à l'IFP. Ceux-ci doivent toutefois contenir au minimum [7] :

1. *La description exacte des objets ;*
2. *Les raisons leur conférant une importance nationale ;*
3. *Les dangers qui peuvent les menacer ;*
4. *Les mesures de protection déjà prises ;*
5. *La protection à assurer.*

4. Les sites d'étude

4.1 Le Lac de Taney et ses alentours

« L'accessibilité limitée est une garantie de plus pour la sauvegarde du lieu. L'effort de la marche d'approche est amplement récompensé par un paysage intact et enchanteur » [8].



Illustration 1 : Lac de Taney, photo prise depuis le Refuge La Vouivre (© Romain Chevalley)

4.1.1 La nature et le paysage

Le plan de gestion sur lequel se base notre description des caractéristiques géographiques, climatiques, géologiques et biogéomorphologiques du site, a été mandaté par la commission du site de Taney et *« vise à maintenir la nature et la forme d'exploitation en l'état de 1966 et mettre l'accent sur la protection de la flore, de la faune, des eaux et de l'air de cette région subalpine et alpine »* (DROSERA, 2017, p. 3).

Le lac de Taney appartient à la commune de Vouvry et est situé à 1'411 mètres d'altitude (Mariétan, 1938), *« dans une cuvette naturelle bordée de forêts »* [9]. La route entre Vouvry et le village Miex, point de départ de la randonnée menant au lac de Taney, est très sinueuse et étroite. Un service de car postal permet toutefois d'y accéder. *« Le climat océanique, caractérisé par des précipitations abondantes,*

R. Chevalley – Conciliation du tourisme et de la protection de la nature

des hivers doux et des étés plutôt frais, est à l'origine de la richesse de ce cadre naturel » [10].

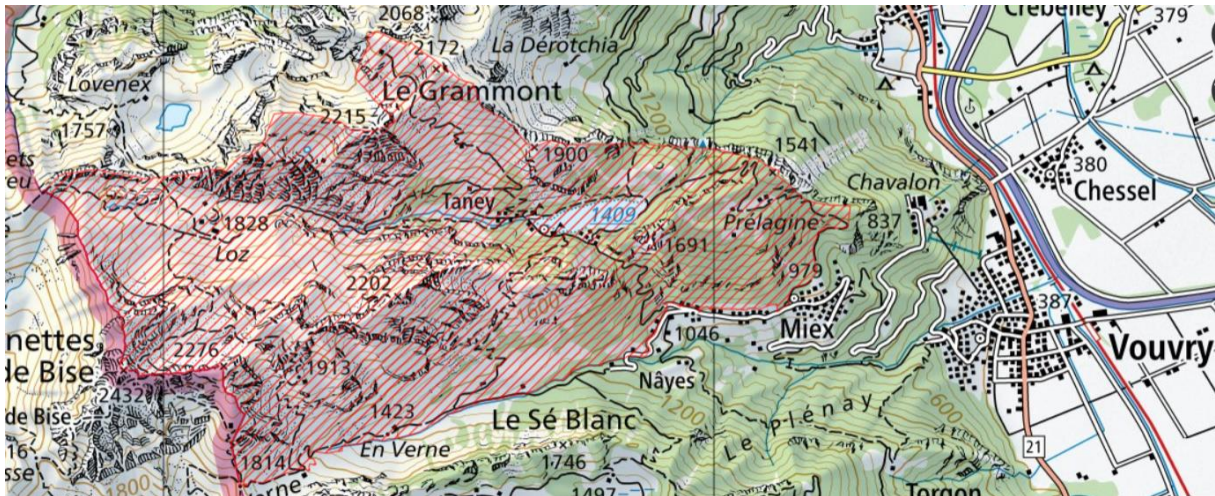


Figure 4 : Région de Taney avec, en hachuré, la délimitation du territoire concerné par l'IFP (© Geo admin)

Véritable mosaïque de pâturages, forêts, pentes broussailleuses, parois calcaires imposantes et éboulis, le vallon de Taney suit un synclinal de la nappe des Préalpes médianes (Badoux, 1989). La morphologie du vallon a été fortement modelée par l'érosion glaciaire (DROSERA, 2017) et le lac est barré par un verrou glaciaire. Le Grammont qui surplombe le lac de Taney offre de nombreux sentiers destinés aux randonneurs et propose un panorama exceptionnel sur le lac Léman.

Le lac de Taney est naturellement alimenté par un ruisseau et entouré par « *des pentes boisées et rocheuses tombant à pic dans l'eau* » [ibid]. Toutefois, la régulation de son niveau se fait artificiellement depuis 1901 [ibid]. L'eau du lac de Taney sert en effet à approvisionner Vouvrÿ en eau potable ainsi qu'à la production d'électricité : celle-ci est captée sur la rive sud-est et turbinée à la centrale de Vouvrÿ « *pour une production moyenne annuelle de 6,1 GWh* » (Hydro exploitation, 2017 ; in DROSERA, 2017, p. 9)

Les forêts occupent un tiers du territoire. L'épicéa domine, « *bien qu'au-dessous de 1500m, des hêtraies et d'autres forêts de feuillus [soient également] bien représentés* » (DROSERA, 2017, p. 8). Pour ce qui est de la flore à Taney, la réserve regroupe un certain nombre d'espèces décrites comme étant au bord de l'extinction (CR), en danger d'extinction (EN), vulnérables (VU) ou potentiellement menacées (NT), « *telles que le chardon bleu, l'anémone du Mont Baldo, la céphalaire des Alpes ou encore la renouée amphibie. Parmi ces espèces menacées figurent des plantes particulières à la région de Taney telles que l'orchis de Taney, la roquette d'Orient, l'hierochloé odorant ou herbe aux bisons et la knautie de Sixt* » (DROSERA, 2017, p. 10).

Concernant les poissons dans le lac, des truites, carpes et perches, puis plus tard des truites arc-en-ciel, ombles, brochets et vairons ont été introduits dès le milieu du 18^e siècle (Mariétan, 1938).

Les grands mammifères alpins tels que les bouquetins, chamois, cerfs, chevreuils et mouflons sont également massivement représentés dans la région. « *Le dérangement sur la grande faune reste actuellement limité et localisé mais pourrait s'accroître avec le développement des activités de plein air* »

R. Chevalley – Conciliation du tourisme et de la protection de la nature

(DROSERA, 2017 , p. 13). Des traces de lynx, espèce classée comme prioritaire en Valais, ont également été repérées dans la région. Il y a une grande variété de chauves-souris inventoriées, lesquelles hibernent dans la région des Jumelles et du Grammont (p. 14). Huitante espèces d'oiseaux sont aussi présentes sur le site dont une, le râle des genêts, considérée comme au bord de l'extinction.

Les milieux rocheux environnants servent aussi d'habitats et de lieux de nidifications à de nombreuses espèces emblématiques telles que l'aigle royal, le faucon crécelle, le tichodrome échelette ainsi que le bruant fou (p. 14). Les batraciens sont également très présents dans la zone, raison pour laquelle « *le site protégé de Taney – Le Grammont abrite deux objets fixes de l'Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens (IBN)* » (p. 16). Le lac de Taney et le site de Montagne de l'Au possèdent une population de crapauds communs, grenouilles rousses ainsi que des tritons alpestres. Au niveau des insectes, une septantaine d'espèces de papillons ont été recensées sur l'ensemble du site ; parmi celles-ci, seize sont menacées. L'ascalaphe commun, unique espèce de neuroptère présente dans la région, est friande des prairies maigres ensoleillées et sèches (DROSERA, 2017).

4.1.2 L'économie et le tourisme

Neuf activités anthropiques sont régulièrement répertoriées au sein du site (DROSERA, 2017, p. 4) :

1. *De nombreuses possibilités de séjourner en refuge près du lac ou plus haut en direction du Grammont et des Cornettes de Bises, ainsi que trois restaurants ouverts lors de la saison estivale au bord du lac de Taney (l'Auberge-Refuge La Vouivre, le Refuge du Grammont et la P'tite Auberge) ;*
2. *Des activités agricoles telles que des fromageries ;*
3. *En été, des possibilités de spéléologie, notamment à la suite des découvertes d'ossements d'ours des cavernes dans les grottes de la Grande-Barne et des Crosses dans les années 1949-1951 ;*
4. *Des possibilités d'escalade ;*
5. *Des possibilités de parapente. À noter que le survol évite au maximum les zones de tranquillité de la faune ;*
6. *Des activités lacustres (plongée, baignade, pêche) ;*
7. *Des randonnées estivales et hivernales adaptées à tous les niveaux de difficultés ;*
8. *Des chemins non-homologués utilisables par les VTT ;*
9. *Des activités hydroélectriques au lac de Taney.*

Auparavant, il était également possible de camper à proximité du lac ; l'espace dédié a été fermé en 2016 sur décision des autorités communales, faisant suite aux rapports du garde site (DROSERA, 2017, p. 6).

Taney et son paysage ont « conservé un caractère naturel et pastoral, marqué par quelques chalets d'alpage » [11]. De nombreux alpages sont dénombrés sur l'ensemble du territoire. En effet, une activité pastorale variée au niveau du bétail est importante pour préserver les objets de l'Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs (PPS), luttant ainsi contre la perte de biodiversité de ces dernières et permettant aussi d'éviter la reforestation de ces zones. Toutefois, certains alpages, notamment celui de *La Montagne de l'Au*, se situent au sein de territoires faisant

R. Chevalley – Conciliation du tourisme et de la protection de la nature

partie de l'Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens (IBN). Par conséquent, cela complique la gestion de ces biotopes (p. 5).

Très apprécié des randonneurs estivaux, l'espace protégé Taney – Le Grammont est accessible à pied grâce à plusieurs itinéraires empruntant des chemins historiques de transhumance. Trois axes sont spécialement utilisés : (1) à l'ouest par la France et les Cornettes de Bise, (2) au nord par le Bouveret/Saint-Gingolph en passant par le Grammont et (3) à l'Est depuis Miex. C'est cette dernière voie de randonnée qui est la plus souvent utilisée en raison de son accessibilité en voiture. Par ce chemin, l'accès à Taney se fait en une heure de marche depuis le parking du Flon.

Il est également possible d'emprunter un taxi 4x4 qui fait la navette entre le parking et le lac. La route non-goudronnée qui monte depuis le parking « *[était initialement autorisée] qu'aux véhicules 4x4 munis de réductions sur toutes les vitesses* » (DROSESA SA, 2017, p. 5). En raison de l'augmentation des flux touristiques au cours des dernières années, il n'est désormais plus possible de s'y rendre véhiculé à moins d'obtenir une autorisation au préalable de la commune ou de posséder un chalet à proximité du lac. Un car postal relie aussi plusieurs fois par jour le village de Vouvry (en plaine) à Miex. C'est pendant la saison estivale que le pic de fréquentation touristique a lieu, principalement lors des week-ends doux et ensoleillés (p. 5).

4.1.3 La protection de la nature et du paysage

En 1967, le site protégé de Taney – Le Grammont a fait l'objet d'une charte entre la commune et la bourgeoisie de Vouvry, la Ligue valaisanne pour la protection de la nature (actuellement Pro Natura Valais), la section du Valais romand de Patrimoine Suisse et la section Monte Rosa du Club Alpin Suisse. Cela avait permis de faire en sorte que le site échappe à des projets inadaptés tels que la création d'une station de ski, le bétonnage ou le trafic. Cet outil de contrôle a partiellement perdu de son intérêt étant donné que le site est désormais encadré par le droit fédéral (voir ci-dessous). Toutefois, la charte arrivant à échéance en 2017, celle-ci a été reconduite en 2021 pour une durée de dix ans par les mêmes acteurs (à l'exception du Patrimoine suisse), témoignant ainsi du fort intérêt qu'ont ces derniers de garder une gouvernance locale et un pouvoir d'agir en cas de gestion qui ne leur serait pas profitable. La charte est mise en œuvre par une la Commission de Taney (art. 5 et 6). En effet, la zone est incluse dans divers inventaires fédéraux (IFP, PPS, IBN) et différentes espèces protégées y sont recensées. La charte arrivant à échéance en 2017, elle a toutefois été reconduite pour une durée de dix ans par les mêmes acteurs que par le passé (Annexe 3).

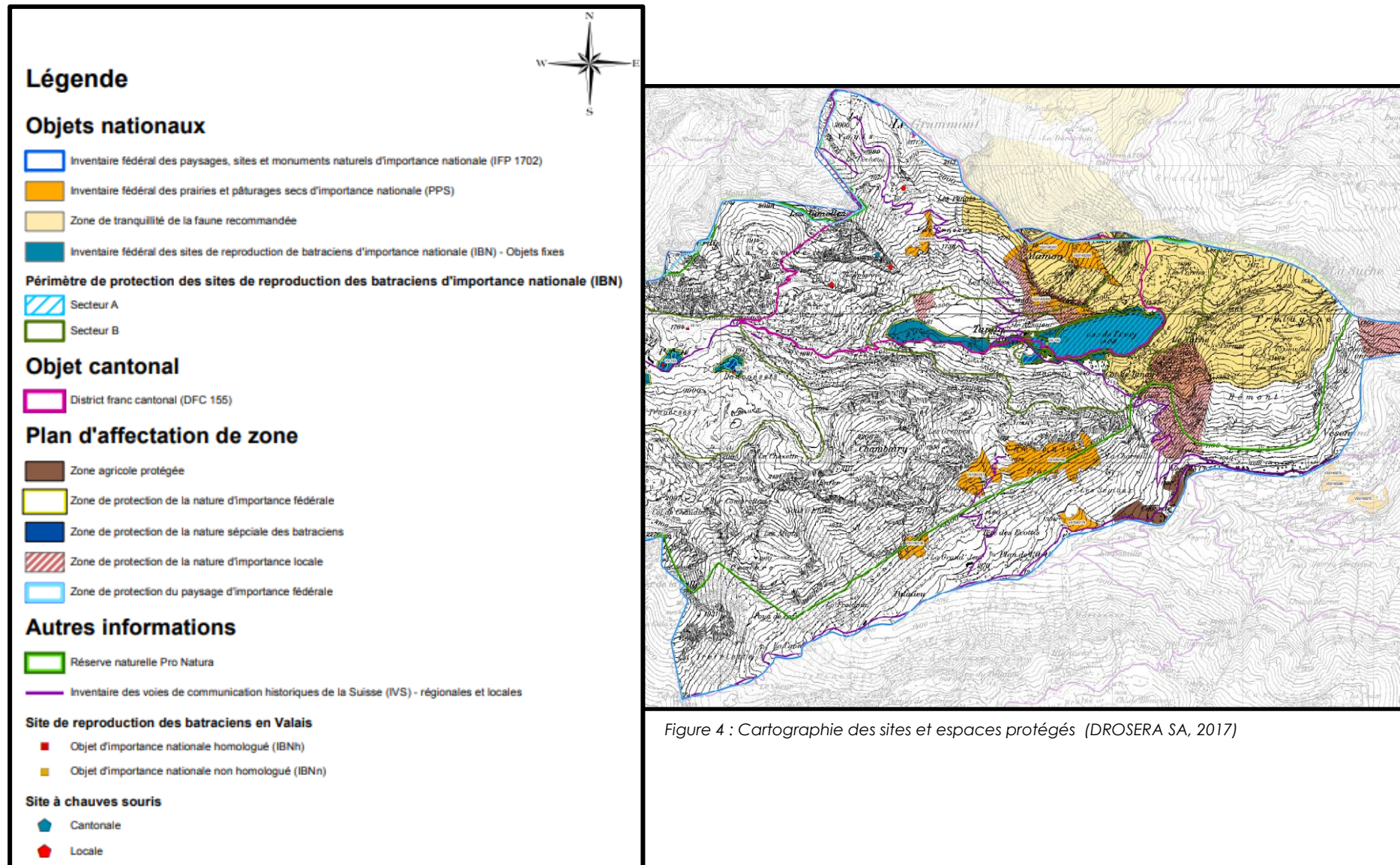


Figure 4 : Cartographie des sites et espaces protégés (DROSESA SA, 2017)

Actuellement, plusieurs niveaux de protection se superposent au sein du site de Taney (Figure 4).

Le site est inscrit à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP 1702) (encadré en bleu foncé) depuis 1977. Au sein de cette zone se trouvent également des objets appartenant à l'Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs (PPS) (en orange). Parmi les objets nationaux, notons également une zone de tranquillité recommandée de la faune (en beige) ainsi que des territoires appartenant à l'Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens (IBN) (en bleu foncé).

Il existe également d'autres zones protégées de niveau cantonal et communal qui tendent à se superposer et s'entre-mêler. Notons par exemple l'existence d'un district franc cantonal (en rose foncé). Il y a également des sites à chauve-souris d'importance cantonale et locale, tout comme la présence de chemins d'importance locale inscrits à l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (par exemple celui qui va du Flon au lac de Lovenex en passant par le lac de Taney).

Les caractéristiques de la zone n°1702 justifiant son appartenance à l'IFP sont l'existence de/d' [12] :

- *Un vaste vallon préalpin encaissé recelant un grand lac naturel de montagne ;*
- *Bâtiments ainsi qu'une chapelle. Ces mazots témoignent d'un temps passé où les paysans de Vouvry et Miex faisaient halte pour aller chercher du foin entreposé là-bas Des estivages sont également présents au fond du vallon de Taney ;*
- *Une nappe de charriage des Préalpes médianes plastiques, unité tectonique avec plis très redressés et fermés ;*
- *Dents parfaitement symétriques des Jumelles ;*
- *Milieus naturels diversifiés avec flore très riche et espèces endémiques des Préalpes occidentales ;*

Les objectifs de protection de la zone n°1702 sont de conserver [12] :

- *L'aspect naturel du vallon préalpin ;*
- *Les structures géologiques et géomorphologiques ;*
- *Le système karstique ;*
- *La qualité, la diversité et l'étendue des groupements végétaux caractéristiques ;*
- *La qualité et l'étendue des milieux naturels secs et humides, ainsi que leur diversité en termes de flore alpine et subalpine ;*
- *La fonction écologique des milieux humides ;*
- *Le caractère naturel du lac et de son confluent, ainsi que la qualité de leurs écosystèmes aquatiques et riverains ;*
- *La dynamique du cours d'eau ;*
- *Les vestiges archéologiques et les traces de la colonisation historique, notamment dans les grottes des alentours ;*
- *La tranquillité et le caractère intact des zones des sommets.*

Pour ce qui est de la gestion future du site, les objectifs généraux suivants ont été énoncés par le bureau d'étude DROSER, à la demande de la commission de Taney (DROSER, 2017, p. 24) :

Patrimoine bâti

- *Mettre en évidence les objets du patrimoine historique de la réserve au sein d'un inventaire et définir les priorités*

Activités agricoles, de loisirs et tourisme

- *Maintenir une agriculture viable en synergie avec le contexte touristique et les valeurs naturelles*
- *Développer des activités touristiques et de loisirs en harmonie avec les activités agricoles et les valeurs naturelles*
- *Informé/sensibiliser le public à l'environnement (centraliser l'information et la rendre accessible à chaque visiteur; mettre l'accent sur des espèces cibles ou prioritaires attrayantes - flore, faune et champignons - et des milieux de haute valeur*
- *Limiter les impacts des activités humaines (maintenir un espace calme et exempt des nuisances de l'urbanisation)*

Nature & paysage

- *Sauvegarder un paysage « sauvage », aussi proche que possible de son état naturel*
- *Préserver et favoriser la diversité des milieux et leur biodiversité floristique et faunistique (espèces rares et prioritaires)*
- *Garantir la tranquillité de la faune (secteurs refuges) et ses possibilités de déplacement (liaisons)*
- *Prévenir l'avancement des milieux boisés ou semi-boisés tout en maintenant la dynamique des phénomènes naturels (avalanches, crues, éboulements, versées en forêts, etc., garantir un suivi de ces phénomènes naturels)*

Ainsi, en termes de mesures effectives qui concernent directement le tourisme, il a été décidé qu'il était profitable de (1) développer une offre didactique pour la découverte de la nature et du patrimoine, (2) d'accorder une attention à limiter le dérangement sur les pentes sud du Grammont, de l'Alamont et du Prélagine, (3) de mettre en place un système visant à limiter un brusque abaissement du niveau du lac pendant la période de ponte des batraciens et (4) définir des priorités et un plan d'action pour les autres espèces menacées de la région. L'ensemble des mesures à l'état de projet, en cours ou effectives, sont disponibles à l'Annexe 4.

En guide de synthèse, une représentation schématique des espaces protégés du site de Taney et des principaux aménagements anthropiques est proposée à la Figure 5.

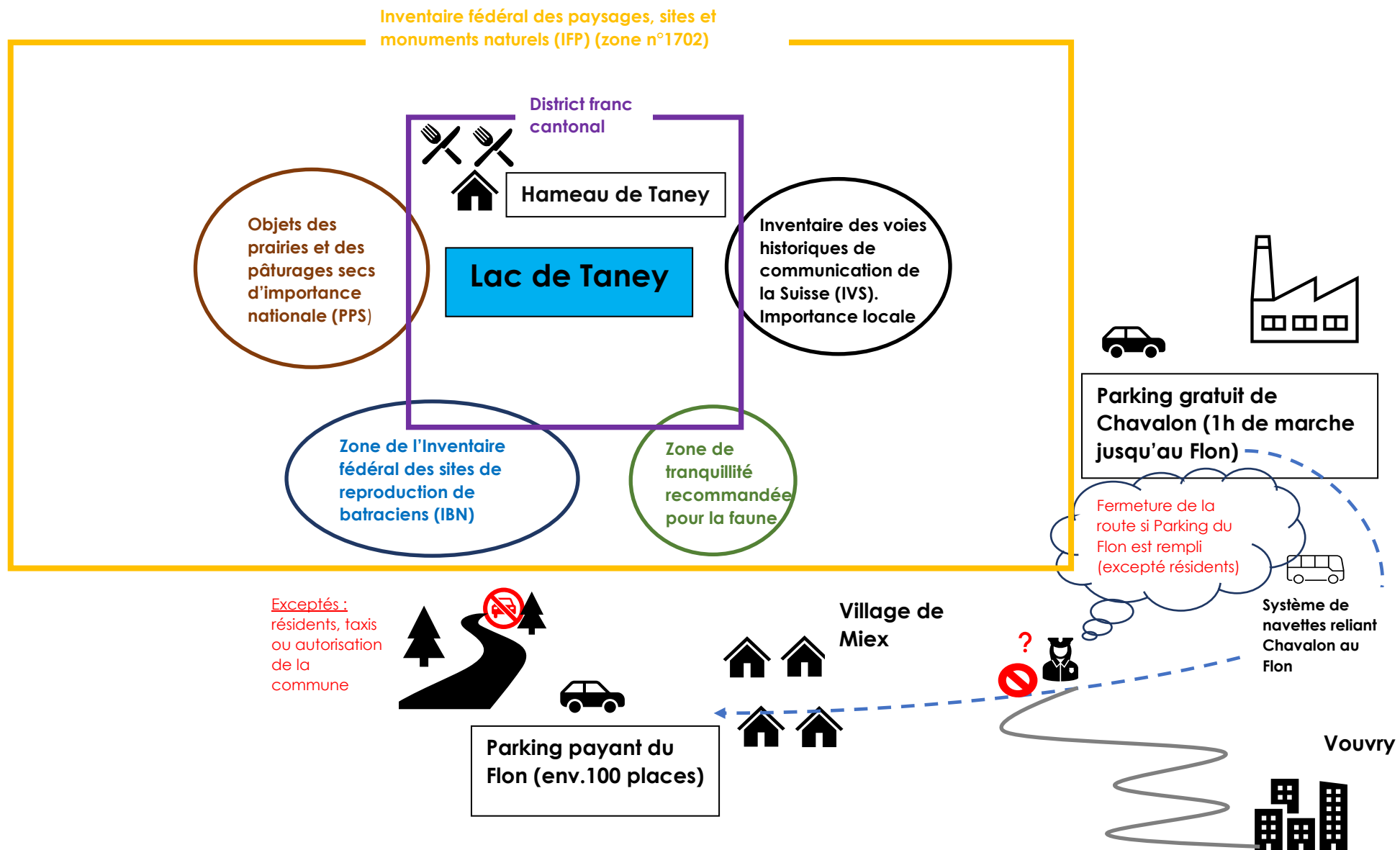


Figure 5 : Représentation schématique des différents types d'espaces protégés à Taney (Chevalley, 2022)

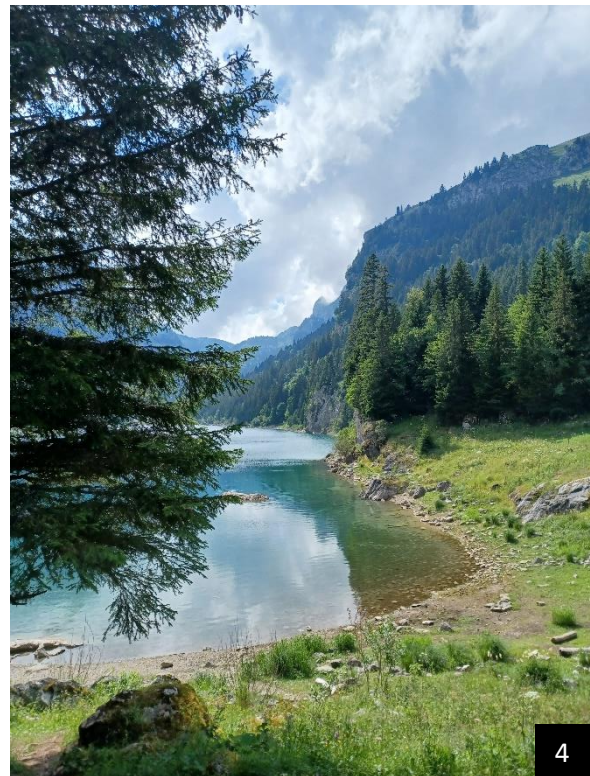


Illustration 2 : Montée à l'alpage à travers le hameau de Taney (© Romain Chevalley)

Illustration 3 : Vue sur le Lac Léman depuis le sommet du Grammont (© Romain Chevalley)

Illustration 4 : Chemin de randonnée à la pointe Est du lac de Taney (© Romain Chevalley)

4.2 Le Lac de Derborence et ses alentours

« Derborence, le mot chante doux ; il vous chante doux et un peu triste dans la tête. Il commence assez dur et marqué, puis hésite. Il devient indécis, il reste suspendu en l'air, pendant qu'on se le chante encore, Derborence ; enfin il casse tout à coup, comme s'il voulait signifier par lui-même la ruine, l'isolement, la ruine » (Ramuz, 2004, p. 330 ; réadaptation de l'édition originale de 1934).

4.2.1 La nature et le paysage

Pour commencer, nous présentons les caractéristiques géographiques, climatiques, géologiques et biogéographiques de Derborence, ainsi que les problématiques d'aménagement du territoire, en nous basant principalement sur l'ouvrage de Rey Carron (2014).

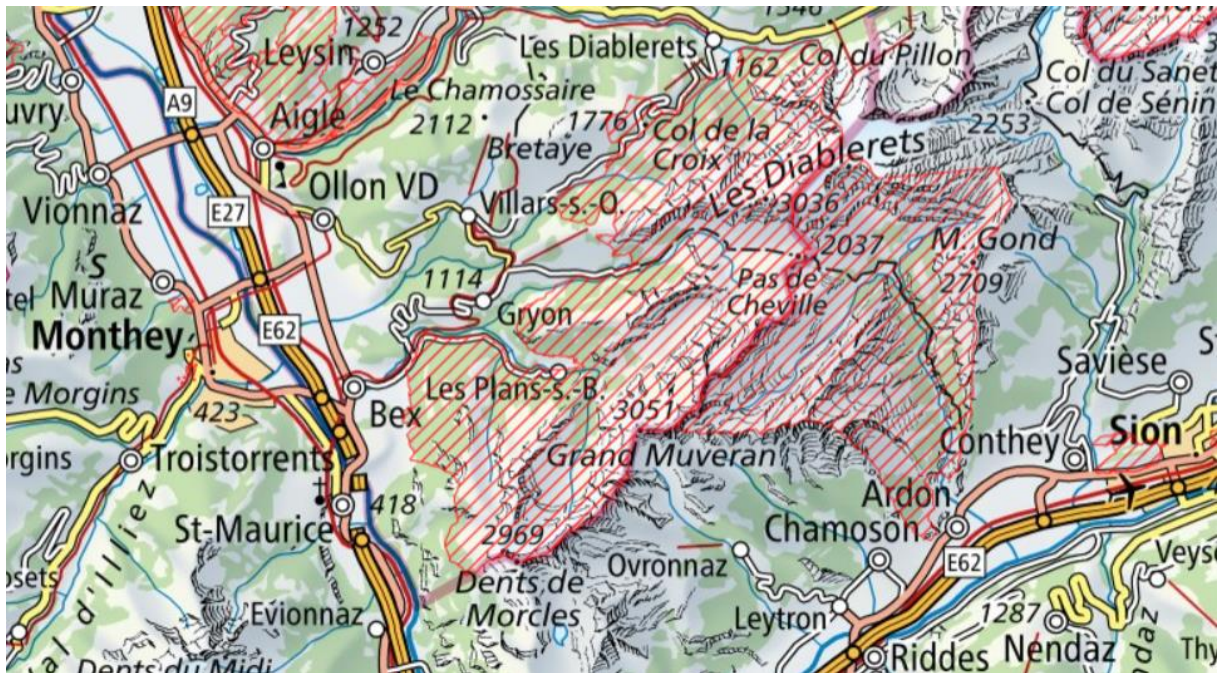


Figure 6 : Région de Derborence avec, en hachurée, la délimitation du territoire concerné par l'IFP (© Geo admin)

La région de Derborence est fermée de tous les côtés par des montagnes, avec au nord, le massif des Diablerets, à l'est le vallon de la Lizerne et les Grottes de la Mare, au sud les gorges de la Lizerne laissant entrevoir la vallée du Rhône, et à l'ouest, le vallon de Dorbon (pp. 17-21). Le climat de Derborence est relativement humide, par rapport à d'autres régions du Valais ; en effet, le lieu reçoit des cumuls de précipitations comparables à celles des stations des Alpes vaudoises, bien plus exposées au courant d'ouest et du nord que le Valais central (pp. 25-26). Les températures de l'air, dont la moyenne annuelle est de 6,2°C, sont identiques aux stations de ski situées à des altitudes similaires sur le versant adret de la vallée du Rhône, comme Crans-Montana (p. 29). Le Pas de Cheville, au nord du vallon de Derborence, est porteur de deux vents dominants : le courant d'ouest, annonciateur de temps perturbé, et le vent d'est (le foehn) synonyme de temps sec. De nombreux

courants thermiques sont également ressentis le soir dans la région, ventilant ainsi fortement la zone (pp. 30-32).



Illustration 5 : Vue sur le lac de Derborence et la forêt primaire (1), avec le vallon de Dorbon en arrière-plan à gauche (2), le Pas de Cheville à droite (3), le barrage de Godey en contre-bas (4) et la vallon de la Lizerne à gauche (5) (© E. Reynard)

Très fourni en « sources et écoulement souterrains variés » (p. 41), Derborence est entouré d'un cirque qui a été sculpté par l'érosion (p. 33). « La région de Derborence contient des traces de trois séries de facteurs principaux qui donnent à la zone son ambiance si particulière : les facteurs structuraux, le rôle des agents climatiques – la glace et l'eau, principalement – et bien sûr, l'impact des deux éboulements historiques de 1714 et 1719 » (p. 49). Les roches alternent des calcaires et des schistes et il est constaté une résistance à l'érosion différente en fonction de ces deux roches (Rey Carron, 2014 ; Maret & Reynard, 2014) : les calcaires massifs sont attaqués par les actions du gel et dégel « qui provoquent des chutes de pierres et font ainsi reculer petit à petit la paroi, qui conserve sa verticalité » (Rey Carron, 2014, p. 49), alors que les schistes sont plus imperméables et se débitent en petits fragments qui permettent l'apparition de la végétation. Au niveau du paysage, on observe ainsi un contraste entre ces roches friables et résistantes (p. 49). Les parois calcaires, propices à l'éboulement, ont provoqué les éboulements historiques de 1714 et 1749, lorsqu'une énorme masse de roche s'est détachée, perturbant fortement l'hydrographie et remodelant « le relief de la partie centrale de la vallée, donnant naissance à sa morphologie si particulière » (p. 54).

Le lac de Derborence (*Illustration 6*), « plus jeune lac de Suisse » (p. 99) voit sa forme fortement varier au fil des saisons du fait qu'il soit dépendant des rivières qui l'alimentent. Ainsi, au mois d'août, « son niveau baisse fortement » (p. 99) et se remplit de toutes sortes de matériaux transportés par les gros orages qui sévissent dans la région. Le lac se comble ainsi peu à peu et sans interventions humaines, il semble condamné à disparaître (Rey Carron, 2014 ; Maret & Reynard, 2014) !



Illustration 6 : Vue sur le lac de Derborence depuis le Restaurant du Lac, avec la forêt vierge dite de l'Ecorcha en arrière-plan (© Romain Chevalley)

De nombreux travaux d'aménagements ont ainsi été menés dans la zone alluviale située en amont du lac afin de « contenir l'activité torrentielle » et limiter le comblement (Maret & Reynard, 2014, p. 54). Les caractéristiques géomorphologiques constituent un patrimoine naturel reconnu (Schoeneich & Reynard, 2021 ; Reynard & al., 2021).

Concernant la richesse biologique et écosystémique du site, l'ouvrage de Rey Carron (2014) dénote près de 775 plantes recensées (p. 57), dont un certain nombre extrêmement rares telles que le sabot de Vénus (une orchidée indigène) (p. 58) ou la tête de Dragon d'Autriche (p. 59). La variété des espèces d'arbres ainsi que le climat particulièrement arrosé permettent également une abondance de champignons (p. 63). La diversité de la flore et des champignons dans un si petit espace en fait un lieu unique en son genre, rendu possible grâce aux éboulements historiques.

Concernant la faune locale, le Pas de Cheville constitue « *une liaison faunistique importante* » (p. 71). Ainsi, des espèces préalpines extrêmement rares en Valais central et provenant des Alpes vaudoises sont présentes à Derborence. Par exemple, la salamandre noire, aisément observable entre mai et septembre le long des chemins sillonnant le cirque de Derborence (p. 79) ou la vipère péliade dans le vallon de Dorbon (p. 68). La vipère aspic est également très présente aux abords du lac, étant donné qu'elle apprécie spécialement les milieux rocheux ensoleillés (p. 84). Les nombreuses falaises et rochers qui constituent le cirque de Derborence sont également les terrains de jeux d'aigles royaux ou de gypaètes barbus (p. 68).

Les milieux diffèrent grandement autour du lac : à l'ouest, de gros blocs parsèment le terrain, au sud se trouve la forêt vierge. Au nord, les berges douces « *recèlent des plantes et une faune de grand intérêt* » (p. 99) ; à l'est, la « *Pierre Plate* », symbole de l'éboulement passé, est un lieu très présent dans les représentations sociales des habitants.

4.2.2 L'économie et le tourisme

À la fois contrainte et ressources touristiques, les éboulements ont fortement influencé l'économie de la vallée : chaque année, des milliers de touristes (Rey Carron, 2014, p. 107 ; Clivaz & Reynard, 2020) viennent admirer le lac et la vie végétale qui a fortement repris depuis l'éboulement historique (pins sylvestres, pins de montagne, etc.) (Rey Carron, 2014, p. 92). Cet attrait touristique est intervenu dès la seconde moitié du XX^e siècle. Jusque dans les années 1960, en raison de l'activité agro-pastorale (p. 129), les habitants de Conthey, Vétroz et Ardon occupaient durant l'été des mayens « *qui comprenaient les prés et le chalet, modeste habitation pour une, voire deux à quatre familles, et l'écurie pour les animaux* » (p. 129). La forte réduction de l'élevage a transformé peu à peu ces mayens en résidences secondaires. Sont actuellement répertoriées 200 constructions encore habitées, uniquement l'été (pp. 131-132). Désormais, les prés qui les entourent sont entretenus par quelques éleveurs professionnels.

Décrit comme « *privilegiant un tourisme doux* » (Rey Carron, 2014, p. 157), Derborence propose des établissements destinés à accueillir principalement des randonneurs. Leurs conditions sont modestes mais typiques des lieux. Le Refuge du Lac de Derborence et l'Auberge du Godet sont aisément accessibles en voiture, possédant une relativement grande capacité d'accueil en restauration et en chambres. De nombreux gîtes jalonnent également les sentiers de montagne environnants tels que les gîtes de Lodze, du Grenier, de Cheville ou de Dorbon (pp. 158-159). Le site, connu dans la francophonie grâce au roman de Ramuz et plus tard au film de Francis Reusser (1985), attire également « *toujours plus de personnes en quête de nature bien préservée. Géologie, géomorphologie, hydrologie et climatologie sont des facteurs interdépendants qui favorisent une flore et une faune belle et très diversifiée. Promeneurs, randonneurs, naturalistes amateurs ou scientifiques trouvent satisfaction dans leur passion ou activité favorite. (...) D'autres encore choisissent ce cirque de montagne pour s'adonner à leur sport favori, comme la course à pied, le VTT, le parapente ou plus récemment le base-jump* » (Rey & Rey Carron, 2014, p. 163). L'origine des touristes y serait par ailleurs très

diversifiée, avec toutefois peu de Valaisans, exceptés ceux habitant dans les communes avoisinantes (p. 164).

Alors que le lieu surprend par l'étroitesse de sa route, fermée de novembre à avril en raison des risques de chutes de pierre et d'avalanches, spécialement dans le lieu-dit Courtenaz (Maret & Reynard, 2014, p. 51), la relative dangerosité actuelle de la route n'a absolument rien à voir avec les passages périlleux de l'époque. Une légende souligne en effet que « *c'est un paysan qui, possédant des terres dans ces recoins perdus, a frayé le premier ce hardi sentier : il le rendit praticable à ses frais mais s'y ruina !* » (Bridel, 1885, p. 121, in Rey Carron 2014, p. 112). Des projets datant de 1921 à 1942, initiés par la bourgeoisie et la commune de Conthey, Vétroz et Ardon, ainsi que les propriétaires de mayens et les consorts des alpages de la vallée, ont conduit à la construction de la route actuelle en 1970. Cette route a été en grande partie financée par la Confédération et l'État du Valais, notamment « *car il touche le domaine forestier et les améliorations foncières. De plus, le tracé [est] également utilisé pour enterrer la conduite d'eau potable servant à alimenter les communes de Conthey, de Vétroz et d'Ardon* » (p. 114). Un car postal reliant Sion à Derborence circule désormais plusieurs fois par jour entre mai et octobre. Toutefois, seuls certains conducteurs expérimentés sont suffisamment formés pour emprunter les étroits tunnels qui mènent au site naturel, attestant du caractère exceptionnel de cette route.

4.2.3 La protection de la nature et du paysage

La protection du site est marquée par un enchevêtrement d'espaces protégés qui bien souvent se superposent et rendent la lisibilité des règles à respecter inintelligibles pour le grand public (Rey Carron, 2014 ; Clivaz & Reynard, 2020). Nous relevons ci-dessous les différentes zones de protection en vigueur à Derborence.

En 1911 a été établi le District franc fédéral du Haut de Cry, pour une superficie totale de 58,2 km² (Rey Carron, 2014, p. 329). Sous l'œil attentif du garde-chasse et du Service des forêts, de la nature et du paysage, il y est formellement interdit de chasser. En 2010 a été créée une zone de tranquillité de la faune de 7 km² au sein du district franc fédéral. Du 1^{er} décembre au 31 mars, il n'est pas permis d'y pénétrer afin de ne pas perturber la faune (p. 331).

Dans les années 1950, un professeur de l'EPFZ conclut que « *la forêt vierge de Derborence est un phénomène unique en Suisse, si ce n'est dans le massif alpin tout entier. Elle présente pour la recherche scientifique et pour la protection de la nature un sujet d'observations d'une valeur inestimable. Sa protection absolue trouve une pleine justification* » (p. 329). C'est pour cette raison que la bourgeoisie de Conthey céda la forêt vierge à Pro Natura et qu'en 1961, un arrêté du Conseil d'état valaisan décréta la zone comprenant la forêt vierge, le lac de Derborence ainsi que la zone située au nord-est de celui-ci comme étant une réserve absolue (p. 329). « *Dans ce territoire, il est interdit de quitter le sentier, d'exploiter les bois, même secs ou gisants, de ramasser la litière, de laisser errer les chiens, de cueillir des plantes, fleurs, baies et champignons, de capturer ou tuer quelque bête que ce soit, de bivouaquer, de faire du feu, d'abandonner tout déchet et, sauf pour les bordiers, de pénétrer avec*

des véhicules à moteur » (p. 329). Ce lieu évoque un très gros intérêt auprès du monde scientifique étant donné qu'« [il] n'a jamais été, voire que très peu exploité » (p. 103). Des prélèvements ont été effectués à plusieurs reprises au fil du siècle dernier afin de répertorier, dans une parcelle délimitée, les différentes espèces d'arbres présentes.

Pro Natura possède également plusieurs parcelles de terrains à Derborence, décrit en ces termes : « avec ses 260 hectares, la réserve de Derborence constitue la plus grande réserve naturelle de la section valaisanne (...) Au cœur de la réserve, la forêt vierge s'étend sur une surface de 25 hectares et renferme des sapins très âgés. Certains d'entre eux atteignent 44 mètres de haut pour un âge de 450 ans (...) Cette forêt évolue naturellement et aucun entretien n'est effectué. Elle joue un rôle important, comme témoin des effets de la pollution de l'air à long terme. Pro Natura Valais souhaite protéger d'autres massifs forestiers âgés dans le canton, pour multiplier de tels témoins et réduire la pression des visiteurs sur une des trois dernières forêts vierges de Suisse (...) » [13].

À plus grande échelle, le cirque de Derborence et le vallon de la Lizerne sont inscrits à l'IFP depuis 1996, sous le nom de « Diablerets - Vallon de Nant - Derborence » (n°1713). Relié à la zone IFP n°1503 plus à l'ouest, ces deux territoires s'étendent sur 6'431 hectares en tout. Les communes qui se trouvent sur son versant Est sont Ardon, Chamoson, Conthey et Vétroz. La délimitation de ces deux zones fait office de « frontière naturelle » entre le canton du Valais et de Vaud. « Les contrastes climatiques créent des paysages différents : le côté vaudois, au climat atlantique, est plus humide et verdoyant, alors que l'adret valaisan, déjà continental, est plus sec, voire méridional sur le coteau d'Ardon » [14]. Alors que le versant vaudois regorge de localités habitées à l'année, la face valaisanne est bien plus aride et abrupte, avec très peu d'habitations [14].

L'objectif de l'IFP est de « préserver la diversité des paysages du pays », en plus de permettre « à la Confédération de veiller à ce que ces paysages conservent leurs spécificités » [15]. « [Ces sites] représentent aussi un capital touristique considérable » (OFEV, 2017). Ainsi, bien que la préservation du patrimoine naturel et culturel soit l'unique objectif voulu par le législateur, l'OFEV reconnaît que ces sites ont également une attractivité touristique importante. L'office a par conséquent établi « des objectifs de protection clairs » en produisant « des descriptions concrètes » des 162 sites répertoriés, permettant d'améliorer « la sécurité du droit et de la planification en ce qui concerne le traitement à réserver à ces éléments du patrimoine naturel et culturel de la Suisse » [16].

Les caractéristiques de la zone n°1713 justifiant son appartenance à l'IFP sont les suivantes [17] :

- Ensemble géologique cohérent appartenant presque intégralement aux Hautes Alpes calcaires et comprenant tous les glaciers vaudois ainsi que plusieurs exemples remarquables d'érosion karstique et glaciaire ;
- Imposants chaos de blocs liés aux éboulements historiques de Derborence. Ces éboulis sont également le repère d'espèces d'oiseaux en voie d'extinction ;
- Forêt de Derborence, l'une des rares forêts primaires de Suisse ;
- Gorges encaissées de la Lizerne au pied du relief sauvage du Haut de Cry ;
- Vastes prairies sèches et pâturages boisés ;

- *Paysage caractéristique des Hautes Alpes calcaires présentant une diversité remarquable de milieux subalpins et alpins préservés. Sur le versant Est tout spécialement, il y a des parois vertigineuses qui permettent de fortes variations de milieux géologiques et biologiques sur une courte distance (vignes au glacier en quelques kilomètres) ;*
- *Flore alpine très riche, comptant plusieurs espèces rares et endémiques des Alpes occidentales (chênaies à saponaire, pinèdes à bugrane, forêts de mélèzes) ;*
- *Paysage alpin très étendu, habitat privilégié de la faune (vipère péliade, salamandre noire, insectes, etc.) et en particulier des grands mammifères et des oiseaux sauvages (Crépide naine et Gypaète barbu).*

Les objectifs de protection de la zone n°1713 et n°1503 sont de [18] :

- *Conserver les différentes formes karstiques et en particulier les pyramides de gypse de la Tour et le site glacio-karstique des Lapiés de Tsanfleuron ;*
- *Conserver la qualité des forêts et en particulier de la forêt vierge de Derborence qui s'étale sur 25 hectares et qui possède des arbres ayant près de 450 ans ;*
- *Conserver le caractère, la valeur biologique, le régime hydrologique et la qualité des eaux du lac de Derborence ;*
- *Conserver les chaos de blocs à Derborence ;*
- *Conserver les gorges de la Lizerne ;*
- *Conserver le vaste paysage alpin ainsi que la diversité en termes d'éléments caractéristiques naturels et culturels ;*
- *Conserver les structures géologiques et géomorphologiques et en particulier les différentes formations karstiques et glaciaires ;*
- *Conserver l'étendue, la diversité et la qualité des milieux naturels subalpins et alpins, ainsi que leur diversité floristique et faunistique ;*
- *Conserver la qualité et l'étendue des forêts ;*
- *Conserver la dynamique des milieux naturels non liés à l'exploitation pastorale, en particulier celle des éboulis ;*
- *Conserver la qualité et la fonction écologique des milieux humides ;*
- *Conserver l'étendue et les qualités des prairies sèches et des pâturages boisés ;*
- *Conserver la dynamique des cours et plans d'eau ;*
- *Conserver les écosystèmes aquatiques et riverains des cours et plans d'eau ainsi que la qualité de leurs eaux ;*
- *Conserver ce paysage alpin en tant qu'habitat privilégié des grands mammifères et des oiseaux ;*
- *Conserver une utilisation agro-pastorale adaptée au contexte local ;*
- *Conserver les structures et éléments paysagers caractéristiques tels que les zones d'estivage ouvertes ;*
- *Conserver le patrimoine bâti traditionnel dans sa substance et conserver son intégration dans le contexte paysager.*

Quatre zones alluviales d'importance nationale sont également présentes dans la région depuis 1992 : celles de la Derbonne, de la Chevillience, du lac de Derborence et du torrent des Prinzes, ce dernier étant situé au nord du lac et étant un enjeu majeur de gestion lors de ces prochaines années. « Selon l'Ordonnance sur les zones alluviales (1992), la faune et la flore indigènes typiques des zones alluviales

et les éléments écologiques indispensable à leur existence doivent être conservés intacts, tout comme la dynamique naturelle du régime des eaux et du charriage » (Rey Carron, 2014, p. 330). La région recèle également plusieurs objets inscrits à l'Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs (PPS). Certaines portions de la voie d'accès à Derborence sont inscrites à l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques (IVS), comme tronçons d'importance locale, alors que le chemin du Pas de Cheville est reconnu d'importance régionale. La région est également considérée comme géotope suisse, un inventaire de l'Académie suisse des sciences naturelles qui n'a toutefois pas de force légale (Reynard & al., 2021 ; Schoeneich & Reynard, 2021).

Initié par le Service des forêts, de la nature et du paysage, un plan de gestion est en cours d'élaboration l'été 2022. En 2018, pour la première fois, une séance d'information avait été tenue au Refuge du Lac de Derborence afin de *« lever le voile sur les principales améliorations proposées (...) pour décanter une situation qui ne donn[ait] plus satisfaction à personne, mais aussi pour mettre ce fond de vallée enchanteur en adéquation avec les exigences légales très contraignantes »*². Certaines mesures ont entretemps été prises, comme la mise en place régulière d'une garde site pour surveiller le site et faire de la prévention. D'autres sont en cours, telles que le regroupement des panneaux d'information ou encore la redéfinition des sentiers afin de supprimer les piétinements sauvages dans la forêt. Finalement, certaines mesures sont encore uniquement à l'état de projet, telles que la redynamisation de la zone alluviale en déplaçant le parking actuel (illégal) en contre-bas, en dehors du périmètre protégé.

En guise de synthèse, la Figure 6 reprend de manière schématique les différents types d'espaces protégés au sein du site naturel de Derborence, ainsi que les principaux aménagements humains qui semblent pertinents pour analyser convenablement le territoire.

² Citation du site internet suivant : <https://www.valtriqueut.ch/evenements-a-venir/seances-dinformations/plan-de-gestion-et-amenagements-du-site-de-derborence/> (consulté le 14.01.23)

Figure 7 : Représentation schématique des différents espaces protégés et des principaux aménagements humains à Derborence (Chevalley, 2022)

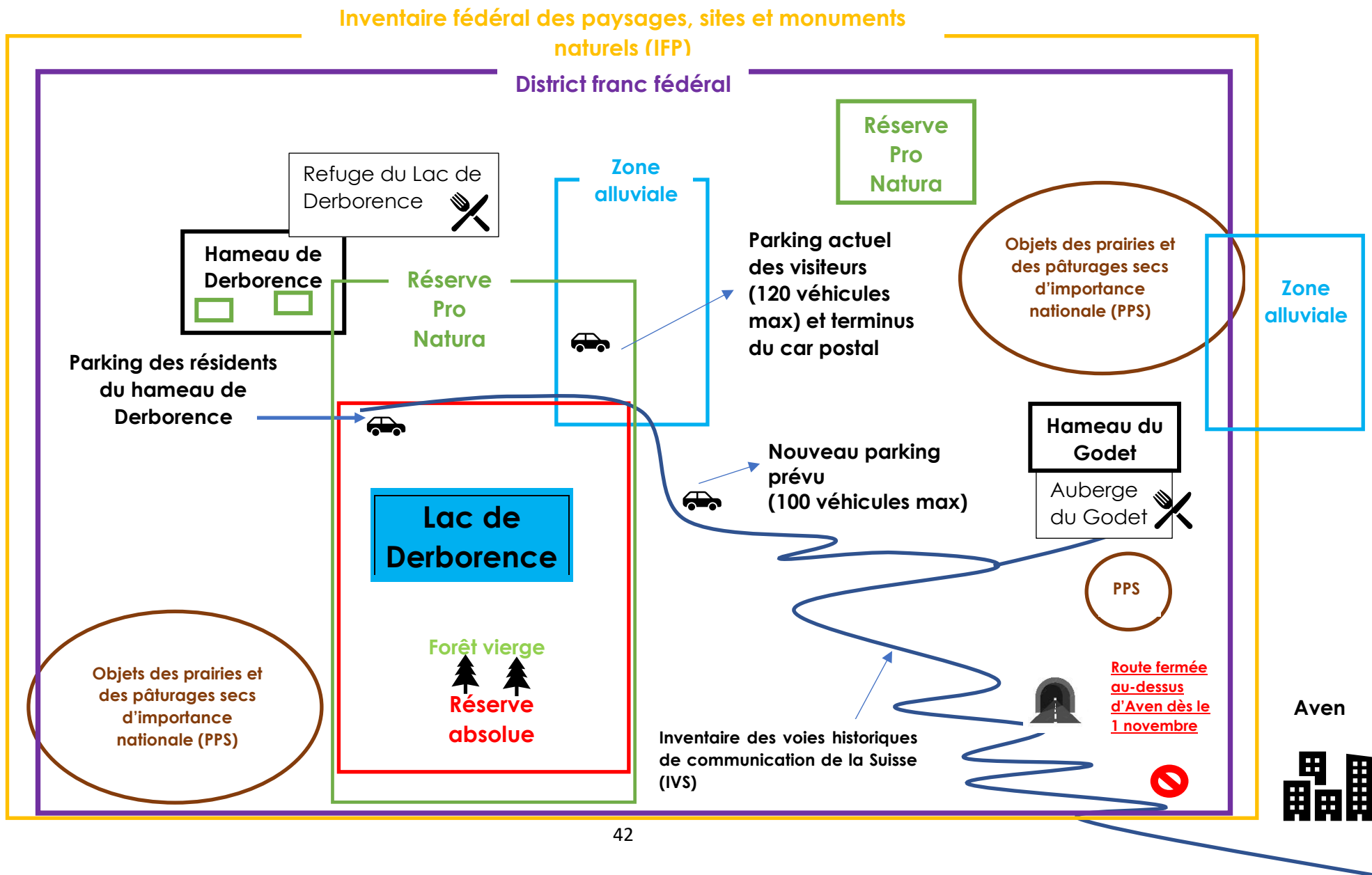




Illustration 7 : Chemin pédestre longeant l'extrémité nord du lac de Derborence (© Romain Chevalley)

Illustration 8 : Orvet prenant un bain de soleil proche du Pas de Cheville (© Romain Chevalley)

Illustration 9 : Les tunnels creusés dans la roche permettant de rejoindre Derborence depuis Aven (© A. Knuchel)

Illustration 10 : Lits superposés au Refuge de Dorbon (© Romain Chevalley)

Illustration 11 : Chalet situé au-dessus du lac de Derborence (© Romain Chevalley)

5. Le point de vue des parties prenantes

5.1 Les entretiens semi-directifs effectués à Taney et Derborence

Notre démarche visait à rencontrer les mêmes profils de parties prenantes au sein des deux terrains d'enquête afin d'avoir un état des lieux qui puisse être comparable *in fine*. Ainsi, lors de notre semaine d'immersion, l'objectif était de vivre une expérience en tant que visiteur et chercheur à la fois, avec un regard neuf. Nous en avons profité pour sillonner les différents sentiers de randonnées, prendre des photos, séjourner dans divers refuges et s'y restaurer, rencontrer des locaux, etc. Par chance, une magnifique météo estivale nous a accompagné lors de la très grande partie des séjours.

À Taney, à la fin juin 2022, nous avons réalisé cinq entretiens semi-directifs, en plus de très nombreuses discussions informelles effectuées lors de notre séjour au Refuge du Grammont et au Refuge La Vouivre. Nous avons interviewé les deux gérants des établissements situés aux abords du lac. Notre choix de les interroger eux plutôt que d'autres acteurs touristiques repose principalement sur le fait que ces refuges sont les plus faciles d'accès et les plus grands du site naturel. Nous avons également eu la chance de rencontrer le garde site de Taney ainsi qu'un représentant du Service cantonal des forêts, de la nature et du paysage, également membre de la commission de Taney. Nous nous sommes aussi entretenus avec la présidente de la commune de Vouvry, ainsi que l'un de ses associés. Ce séjour nous a également été très utile pour récolter 91 questionnaires (Annexe 2) auprès d'utilisateurs du site rencontrés à différents emplacements autour du lac.

Fin août 2022, la même démarche a été entreprise à Derborence. Nous y avons à nouveau réalisé cinq entretiens semi-directifs lors du séjour immersif au Refuge du Lac de Derborence, en plus de nombreuses discussions informelles avec des locaux et différents utilisateurs du site. Nous avons interviewé les deux gérants des refuges localisés au cœur de l'IFP, à proximité de la réserve naturelle absolue de Derborence.

À nouveau, le choix de rencontrer ces restaurateurs relève du fait qu'ils avaient la plus grande capacité d'accueil de visiteurs. Par leur localisation, ils sont également les plus concernés par les problématiques de gestion des flux touristiques. Sur place, nous nous sommes également entretenus avec le propriétaire d'un chalet, un des seuls conducteurs de cars postaux habilité à faire le trajet Sion-Derborence et membre de l'association des résidents de Derborence. De plus, nous avons aussi eu la chance de nous entretenir avec la garde site et un représentant du Service cantonal des forêts, de la nature et du paysage, en charge de l'élaboration du plan de gestion de Derborence.

Pendant ce laps de temps, nous avons arpenté les très nombreux chemins pédestres de la région de Derborence. Le séjour a également été très utile pour récolter 60 questionnaires auprès d'utilisateurs du site rencontrés à différents emplacements autour du lac. Au début novembre 2022, un entretien par visio-conférence a pu être agendé avec une biologiste de Pro Natura Valais, responsable des réserves naturelles de la section Valais, dans l'optique de discuter des deux sites naturels.

Pro Natura étant désormais uniquement propriétaire de terrains à Derborence, nous avons fortement axé notre discussion sur ce site.

Tous les entretiens menés dans le cadre de cette étude ont duré environ une heure. La prise de contact s'est effectuée par courriel ou par téléphone. Les rendez-vous étaient fixés longtemps avant le jour des entretiens. Par ailleurs, tous les interviewés nous ont donné l'autorisation écrite ou orale d'enregistrer les conversations. Le choix de l'enregistrement plutôt que de la prise de notes visait à fluidifier nos échanges et à permettre un recueil très précis des informations. Retranscrits par la suite, ces entretiens semi-directifs ont permis de mettre en lumière des thématiques récurrentes, soulignant les enjeux de gestion spécifiques à ces deux sites naturels. En abordant systématiquement la même base de questionnements auprès de chacun des acteurs (*Annexe 1*), il nous a été possible de déterminer leurs positionnements vis-à-vis des thématiques suivantes :

- Les représentations sociales du site ;
- Leur avis sur les mesures de gestions actuelles (interdictions, etc.) ;
- Leur(s) perception(s) de la capacité de charge du site ;
- Leurs rôles dans la gouvernance du site ;
- Les connaissances vis-à-vis du site ;
- Les perceptions des profils de visiteurs au sein du site ;
- Les préoccupations des intervenants.

Dans l'exposition des résultats qui va suivre, nous avons cherché à faire se confronter les positionnements des acteurs pour chacun des thèmes, en intégrant quelques verbatims marquants qui illustrent du mieux possible les pensées des interviewés lorsque ceux-ci nous ont explicitement donné leur accord.

5.2 Analyse des résultats obtenus lors des entretiens

5.2.1 Les représentations sociales du site

Taney

Ce qui ressort des entretiens, c'est que toutes les personnes interrogées entretiennent un fort lien avec le lac de Taney. Toutefois, celui-ci s'exprime différemment en fonction du répondant, selon son rôle exercé au sein du site naturel ou son degré d'ancienneté dans la région. À Taney, nous avons très régulièrement retrouvé des représentations mentales du site liées à des souvenirs d'enfance, s'exprimant par de la nostalgie. La présidente de Vouvry nous confère ainsi, lors de l'entretien, que « *tout le monde dans la commune aura une histoire à raconter en lien avec le lac [de Taney]* ».

*« Taney, c'est véritablement l'alpage de Vouvry »
(Mme Diab-Vuadens, présidente de la commune de Vouvry)*

C'est aussi le cas du tenancier du Refuge La Vouivre, qui se considère comme « *un enfant de Taney* ». En revanche, le propriétaire du Refuge du Grammont entretient une relation différente vis-à-vis du site. Originaire d'Italie et peu connecté à la montagne avant de reprendre l'auberge et d'en devenir propriétaire en 2017, il ne se considérerait pas comme intimement attaché à la montagne, bien qu'il s'y plaise désormais. Le garde site de Taney nous présente, quant à lui, le hameau du lac comme un endroit où tout le monde se connaît, un lieu qui génère une forte sociabilité. Il y prend plaisir à « *passer dire bonjour à tout le monde* » et est une figure bien appréciée des habitants du hameau, selon les témoignages de l'ensemble des personnes rencontrées.

Derborence

Les deux restaurateurs interrogés à Derborence sont très attachés au site et à sa beauté. Cet attachement est fortement lié à des souvenirs d'enfance passés aux abords du lac. On nous parlera par exemple de compétitions de régates miniatures organisées sur le lac de Derborence dans les années 1970-80 (*Illustration 12*).

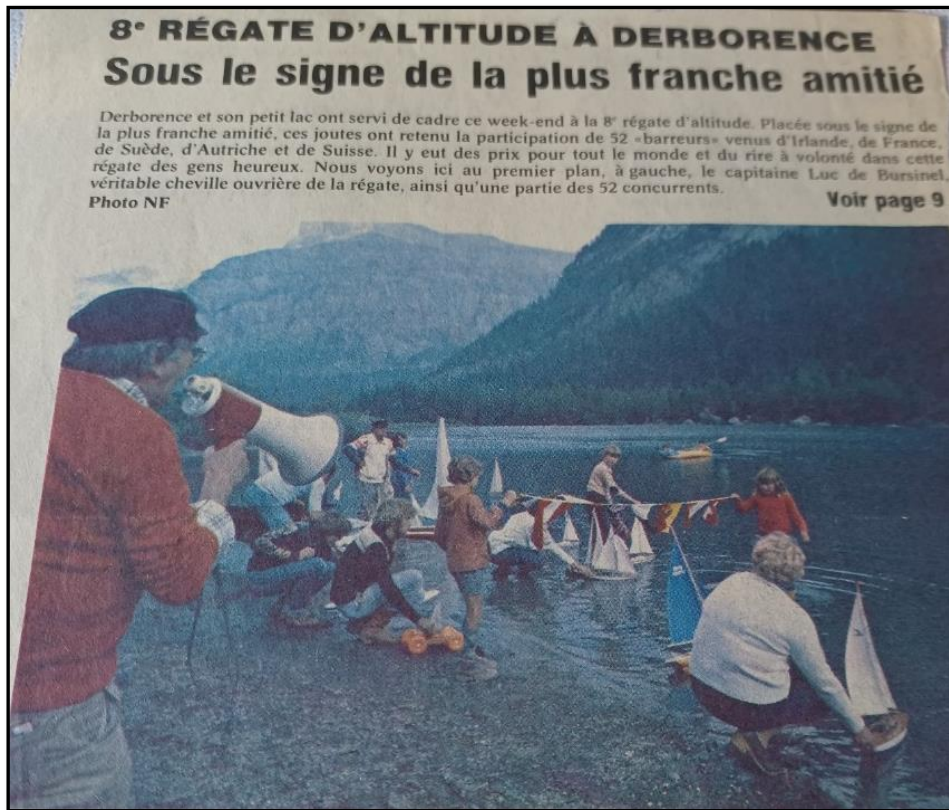


Illustration 12 : Archive de presse à propos des régates miniatures organisées à Derborence
(© Romain Chevalley)

Ces souvenirs d'enfance sont souvent utilisés pour faire des parallèles avec la nouvelle gestion du site, moins permissive qu'auparavant. Pour certains locaux, Derborence évoque avant tout « *les espaces de liberté de leur jeunesse* ». Toutefois, le site est composé d'espaces protégés, inscrits dans des inventaires fédéraux, et d'une réserve absolue. Ces espaces protégés étant insuffisamment respectés par le passé, le Service des forêts, de la nature et du paysage veille à ce que la législation soit désormais correctement appliquée. Une vision partagée par Madame Bonvin, engagée en tant que responsable des réserves Pro Natura Valais, qui souhaiterait pouvoir préserver le site pour les générations futures :

« Mon Derborence idéal est un lieu sans manifestation, où la nature est tranquille et où l'on peut, en tant que randonneur, pouvoir observer le gypaète tranquillement »
(Mme Bonvin, responsable des réserves valaisannes de Pro Natura)

5.2.2 La perception des mesures de gestion

Taney

À Taney, les acteurs touristiques interrogés ont des perceptions différentes des mesures actuelles visant à résoudre le problème d'accessibilité du site. Le responsable du Refuge La Vouivre regrette fortement que l'on cherche constamment à restreindre l'accès des touristes à Taney :

« Pourquoi mettre systématiquement des bâtons dans les roues des touristes ? Le tourisme, c'est de l'accueil avant tout ! (...). » (M. Ducrey, Refuge La Vouivre)

Il nous parle d'un constat : en été 2022, des habitués ne se sont pas rendus à son restaurant, avançant l'explication que la gestion en vigueur actuelle provoque une perte de spontanéité des visiteurs qui souhaiteraient se rendre à Taney. En effet, pour les habitants de la commune de Vouvry et Miex, il est uniquement possible d'accéder au lac en voiture à condition d'avoir reçu l'autorisation de la commune au préalable. Pour les autres visiteurs, la randonnée débute au parking du Flon (1 heure de marche) ou de Chavalon (1 heure ^{3/4} de marche), avec l'interdiction formelle de se garer le long des routes menant à Miex.

Pour Monsieur Micoli, du Refuge du Grammont, cette reconfiguration des parkings et le renforcement des contrôles à l'encontre des parkings sauvages est perçue plus positivement, comme une opportunité pour se réinventer. En effet, il souhaite de plus en plus travailler toute l'année, diversifiant ses activités et misant plus sur la qualité de son offre, quitte à réduire les capacités d'accueil. Selon lui, il a une carte à jouer de ce côté-là :

« Il faut garder le tourisme à un niveau le plus bas possible (...) en travaillant moins mais mieux, le niveau de la qualité du service s'améliore » (M. Micoli, Refuge du Grammont)

Monsieur Biolaz, garde site à Taney, perçoit les recommandations au sein de la réserve comme cohérentes par rapport à d'autres sites dont le degré de protection est similaire. Selon lui, la prohibition du camping sur décision communale est justifiée en raison des nombreux débordements festifs ayant eu lieu par le passé. En charge du parking du Flon, il nous décrit sa manière de travailler en ces termes : « À Taney il ne faut pas être trop strict (...) il faut être à la fois juste et cool ».

Monsieur Triponez, du Service cantonal des forêts, de la nature et du paysage, souligne les réglementations peu contraignantes du site naturel de Taney. En effet, contrairement à Derborence où des interdictions claires ont été imposées à la suite de décisions fédérales et cantonales de protection, liées à son statut de réserve, Taney n'a inscrit nulle part des restrictions dans un document légal contraignant. Actuellement, les seuls interdictions - telles que l'interdiction de camper ou de se rendre sur le site en véhicule sans autorisation - découlent de décisions communales :

« Le garde site ne pourra pas verbaliser si quelqu'un quitte les sentiers, cueille des fleurs, etc. »
(M. Triponez, Service des forêts, de la nature et du paysage)

Ainsi, il y est surtout question de recommandations. Par ailleurs, la tendance ne penche pas à un plus strict encadrement des pratiques des utilisateurs au sein du site.

Pour la présidente de la commune, le renforcement des règles aux abords de Taney afin de contrer le phénomène des parkings sauvages était indispensable pour trois raisons : (1) tout d'abord, cela permet de répondre à des exigences cantonales en matière de sécurité. La route étant étroite, il est important qu'aucune voiture ne se mette sur le bas-côté car cela pourrait bloquer le passage d'un véhicule d'intervention (pompiers, ambulance, etc.). (2) Par ailleurs, le fait de rediriger les véhicules vers le parking de Chavalon une fois que le parking du Flon est plein permet de garantir une meilleure tranquillité des habitants de Miex. (3) Finalement, cette relative difficulté d'accessibilité du site de Taney possède la vertu d'être « *un garde-fou* » contre une trop grande fréquentation, possiblement destructrice du site. Bien que ces décisions de gestion influent sur l'expérience des touristes et tendent à provoquer une diminution de la fréquentation, dommageable à court terme pour les acteurs touristiques, elles restent nécessaires, selon la présidente :

« On ne doit plus se rendre à Taney comme si on allait au supermarché (...) Les acteurs touristiques doivent faire évoluer leur politique, réduire la voilure tout en misant plus sur la qualité et l'accueil » (Mme. Diab-Vuadens, présidente de la commune de Vouvry)

Derborence

À Derborence, les mesures relatives au statut d'espace protégé du site sont parfois peu appréciées des acteurs touristiques et certains locaux :

*« On n'est pas dans un musée ! On est à la montagne »
(Mme Nicollier-Cardoso, Auberge du Godet)*

Le futur plan de gestion est perçu comme une contrainte supplémentaire contre laquelle devront faire face les acteurs touristiques pour réaliser un chiffre d'affaires suffisant. Globalement, ceux-ci dénoncent une application des règles reposant moins sur le bon sens qu'auparavant. L'interdiction de quitter les sentiers au sein de la réserve choque tout particulièrement. Toutefois, certains acteurs soulignent que la gestion du site permet aussi aux locaux de bénéficier d'un lieu de résidence dont la qualité paysagère est préservée, loin de « *Montana ou Verbier, avec des hôtels dans tous les coins !* »

Pour Madame Rey, garde site à Derborence, l'application plus systématique des règles au sein de la réserve corrèle avec l'augmentation des flux touristiques. « *Il y a depuis longtemps du monde à Derborence* », nous explique-t-elle. Toutefois, pendant la pandémie de COVID-19, les naturalistes ont été pour la première fois totalement « *submergés* ». Ainsi, le plan de gestion en cours d'élaboration, qui vise à

mieux préserver la richesse naturelle du lieu, est particulièrement attendu par la garde site.

Assermentée, elle peut amender les visiteurs qui ne respecteraient pas les règles. Toutefois, elle nous assure que cela n'arrive que très rarement, préférant faire usage de pédagogie dans la plupart des cas (avertissements).

Pour le représentant du Service des forêts, de la nature et du paysage, l'élaboration d'un nouveau plan de gestion est indispensable afin de définitivement acter et faire respecter les objectifs des inventaires, ainsi que la législation entourant la réserve naturelle. Par ailleurs, de nouvelles pratiques telles que l'usage de drones justifie l'actualisation des réglementations. Lors des week-ends de forte affluence sont en effet constatées de nombreuses infractions telles que des chiens non tenus en laisse, des randonneurs sortant des sentiers ou installant leur campement pour la nuit.

L'association Pro Natura, par la voix de Madame Bonvin, souhaite également une gestion des flux touristiques plus en adéquation avec le statut protégé du site. En effet, le parking actuel est situé à l'intérieur d'une zone alluviale et doit être déplacé dès que possible. Il en est de même pour la pannelisation au sein de la réserve absolue qui ne permet pas une canalisation des randonneurs, spécialement dans la zone humide située au nord-est du lac. Lors de notre entretien, la problématique des « droits acquis » a par ailleurs été souvent abordée. Ceux-ci entraînent des pratiques sociales qui, par définition, ne sont plus remises en question, bien qu'elles soient illégales et néfastes pour le site naturel de Derborence. *L'illustration 13* témoigne de précédents sentiers empruntés et longuement entretenus par les passages fréquents. Ceux-ci ne sont désormais plus accessibles.



Illustration 13 : Cordons interdisant l'accès à certains secteurs de la réserve naturelle absolue de Derborence (© Romain Chevalley)

5.2.3 La perception de la capacité de charge

Taney

À Taney, la perception de la fréquentation du lieu diffère fortement entre les acteurs touristiques interrogés. Monsieur Micoli, du Refuge du Grammont, affirme que celle-ci est ponctuellement trop importante, et donc, néfaste pour le site :

« Globalement, ce ne sont pas les règles qui ne sont pas respectées (...), c'est surtout le fait qu'il y a trop de monde certains jours » (M. Micoli, Refuge du Grammont)

Le gérant du Refuge la Vouivre ne partage pas cette vision ; selon lui, *« au niveau du nombre de touristes que l'on a actuellement, on n'en est pas encore à abîmer le site »*.

Ce point de vue est partagé par le garde site : selon lui, la problématique à Taney concerne exclusivement les problèmes de parkings et d'infrastructures d'accueil. La presse aurait fortement contribué à faire enfler une polémique de surfréquentation à propos du site naturel de Taney. Si une forte fréquentation existe, celle-ci reste très ponctuelle et ne concerne pas les abords du lac. Selon lui, il serait même envisageable d'accueillir plus de touristes, en ajoutant des cars postaux par exemple :

« Tant la réserve est grande, il pourrait y avoir deux fois plus de monde qu'on ne le remarquerait pas » (M. Biolaz, garde site à Taney)

À l'heure actuelle, Monsieur Triponez ne conçoit également pas la gestion du site de Taney comme problématique au sein du territoire inscrit à l'IFP. C'est principalement au niveau des infrastructures d'accueil (routes, parkings, etc.) que la capacité de charge est dépassée et ce, quelques week-ends dans l'année. Bien que la majorité des visiteurs se rendent à Taney pour faire le tour du lac, les répercussions sur la nature sont très localisées et concernent uniquement certains *hot spots* aux abords du lac, de manière très ponctuelle :

*« Les principales menaces sur la faune et la flore ne sont pas liées à la fréquentation ! »
(M. Triponez, Service des forêts, de la nature et du paysage)*

Pour la présidente de la commune de Vouvry, le constat à propos de la capacité de charge est le même. Ce sont les voies de communication ainsi que les infrastructures de parcage qui ont, par le passé, dépassé leur capacité de charge physique. Ces

infrastructures étant totalement saturées, des embouteillages étaient régulièrement recensés au centre du village de Miex, dégradant considérablement la qualité de vie des habitants. Toutefois, contrairement au garde site, elle affirme qu'« avec deux fois plus de touristes qu'actuellement à l'intérieur du site Taney-le Grammont, ce serait trop ! (...). Le site a de la chance d'être situé sur une vaste étendue et qu'il n'y ait pas cette impression de lieux bondés ». Par conséquent, la commune de Vouvry a fait le choix de moins promouvoir le site naturel afin de stabiliser la fréquentation. « La promotion de Taney se fait déjà largement toute seule sur les réseaux sociaux », nous glisse-t-elle.

Derborence

Pour ce qui est de Derborence, les acteurs touristiques sont unanimes. Il faut intervenir et mettre en place un système de monitoring efficace qui permette une bonne gestion des flux touristiques. En effet, ceux-ci constatent que la fréquentation tend à augmenter d'année en année. Les pics de fréquentation, très soudains et irréguliers, se produisent généralement par beau temps (ou du moins lorsque celui-ci est annoncé), les week-ends ou lors des jours fériés. Il nous est expliqué également que les derniers jours d'automne sont pris d'assaut, notamment les restaurants proposant la chasse.

D'un point de vue logistique, cette très forte fluctuation de la fréquentation rend la gestion des déchets compliquée. La responsable de l'Auberge du Godet nous explique que c'est en grande partie la qualité des infrastructures (panneaux, parkings, poubelles, chemins) qui limite la capacité de charge du site et qu'il existe une marge de progression de ce côté-là. Un avis que partage aussi Jean-Michel Cajoux, propriétaire du Refuge du Lac de Derborence, qui estime notamment que le chemin faisant le tour du lac pourrait être mieux aménagé. Toutefois, lorsque nous lui demandons si selon lui, la capacité de charge du site est parfois atteinte, il reconnaît n'en avoir aucune idée. « Je n'ai pas assez de connaissance sur le site et ses éléments physiques et biologiques pour savoir si l'on est proche du seuil de capacité de charge ou non ».

Pour certains locaux, l'été 2022 a rimé avec une plus faible fréquentation que les années précédentes. L'attrait global du site semble avoir faibli. Des propos également tenus par la garde site, qui déclare que l'été 2022 fut plus calme que les précédents. En effet, moins d'infractions ont été commises en tout.

Toutefois, le Service cantonal des forêts, de la nature et du paysage s'accorde à dire que le site a largement dépassé sa capacité de charge lors des étés 2020 et 2021, et qu'il est désormais devenu nécessaire d'anticiper ce qui pourrait devenir la nouvelle norme de fréquentation à Derborence. Par ailleurs, ces prochaines années, le dépassement ou non de la capacité de charge du lieu dépendra des comportements des touristes, mais également des habitués. Ces derniers ont désormais tout intérêt à respecter du mieux possible les mesures prises, afin d'éviter toute forme de gestion plus stricte à l'avenir.

Madame Bonvin, de Pro Natura Valais, nous explique qu'avant le COVID-19, il était déjà question des problèmes du parking de Derborence dont la localisation était contraire aux objectifs de protection de ce type de milieu, ici une zone alluviale d'importance nationale. Puis, pendant la pandémie, la capacité de charge du site

a été régulièrement dépassée. À titre de ressenti, elle nous explique que selon elle, « l'engouement pour profiter de la nature ne serait pas redescendu cet été 2022 » :

« Ce qui a été impressionnant, c'est la masse de monde qui est venu pendant le COVID-19. On n'avait pas la capacité d'accueillir tant de voitures. Ensuite, forcément la tranquillité du site en termes de dérangements (bruits, monde, etc.) n'était pas garantie (...). L'équilibre entre ouverture au tourisme et préservation de la nature n'était plus là »
(Mme Bonvin, responsable des réserves valaisannes de Pro Natura).

5.2.4 La gouvernance du site

Taney

Les acteurs touristiques reconnaissent une divergence dans leur manière de faire valoir leurs visions des choses auprès des autorités compétentes. Cela complexifie le jeu des alliances entre eux. Actuellement, leur pouvoir d'action se limite en une participation aux assemblées générales afin de faire remonter les informations à la commission de Taney, ainsi qu'à la commune. Monsieur Micoli, du Refuge du Grammont, nous confie s'y rendre très occasionnellement, préférant s'adresser directement à ses connaissances travaillant à la commune en cas de nécessité. Du côté du Refuge La Vouivre, le tenancier affirme participer régulièrement aux assemblées générales. Toutefois, les intérêts des prestataires touristiques pourraient, selon lui, être mieux représentés :

« On n'est déjà même pas forcément d'accord entre nous sur ce qu'on veut pour l'avenir (...). Actuellement, nous avons un manque d'approche global sur la chose (...) il manque une table ronde » (M. Ducrey, Refuge La Vouivre).

Le garde site de Taney nous explique, quant à lui, participer à la gouvernance du site en faisant remonter ces constats auprès de son employeur, c'est-à-dire la commune. Toutefois, il nous indique ne pas être présent aux assemblées générales, ni à la commission de Taney.

Depuis la fin des années 1960, cette commission regroupait des membres de la commune et de la bourgeoisie de Vouvry, du Club Alpin Suisse, de Pro Natura et de Patrimoine Suisse, à savoir les co-signataires du contrat de protection de 1966, lequel permet de garder le contrôle, par exemple, sur d'éventuels projets d'élargissement du domaine skiable des Portes du Soleil. Bien que le site soit désormais protégé notamment par la LPN, divers inventaires fédéraux (IFP, PPS, IBN) ainsi que la présence d'espèces protégées, un tel partenariat sous la forme d'une charte de collaboration (d'une durée de 10 ans) a tout de même été renouvelé plus de cinquante ans plus tard (2021). Cela reformalise la coalition passée et acte leurs souhaits de poursuivre la préservation et la sauvegarde des objectifs de protection du site en prenant le plan de gestion comme base de travail. Par ailleurs, cela

incarne également la volonté des acteurs de réfléchir à l'échelle du périmètre de l'objet de l'inventaire (IFP), encourageant les discussions qui regroupent de nombreuses parties prenantes autour de nouveaux projets, tels que la création d'un sentier didactique au sein du site :

« Pendant longtemps, la commission de Taney se préoccupait essentiellement du hameau et de ses abords directs (lac) : de l'accès (état de la route, autorisations...), du camping, des règles entourant la construction et la rénovation de bâtiments à Taney (...). Désormais, l'intérêt est d'élargir la discussion à la préservation du site IFP dans son ensemble et de son patrimoine naturel et paysager » (M. Triponez, Service des forêts, de la nature et du paysage)

Derborence

Concernant Derborence, les acteurs touristiques nous ont fait part de leur sentiment d'avoir perdu leur mainmise sur la gestion actuelle du site. Les résidents regrettent de n'avoir rien d'autre que le pouvoir consultatif comme capacité d'agir. Un manque de considération des intérêts touristiques à Derborence nous a également été énoncé, combiné à un manque de promotion et d'émergence de nouvelles idées de la part d'entités touristiques supra locales :

« Si l'on voulait créer une nouveauté touristique tel qu'un événement éphémère, on ne saurait même pas vers qui se tourner » (Mme Nicollier-Cardoso, Auberge du Godet)

Monsieur Papilloud, résident d'un mayen à Derborence, nous explique faire partie du consortage des propriétaires de résidences, créé dans les années 1970. C'est grâce à cette coalition qu'il a été possible de négocier avec le Service des forêts, de la nature et du paysage, et maintenir le parking non-officiel des résidents dans un secteur qui normalement ne le permet pas.

Pour ce qui est de la garde site de Derborence, elle nous explique jouer un rôle prépondérant dans les décisions de gestion ; en effet, elle doit fournir un rapport d'activité au chef de la police municipale de Conthey ainsi qu'au Service des forêts, de la nature et du paysage. Munie de son bloc-notes à chacune de nos rencontres, elle inscrit de nombreux relevés tels que le nombre de voitures parkées ou de touristes faisant le tour du lac, les infractions commises, la météo, etc.

Pour le Service des forêts, de la nature et du paysage, l'objectif est de faire en sorte d'élaborer le plan de gestion en intégrant du mieux possible les intérêts des locaux et ceux des ONG's comme Pro Natura. Les résidents des chalets ont également un pouvoir consultatif qui passe par l'assemblée de concertation pour le projet de gestion. La collaboration avec la commune se déroule désormais de manière optimale. Un terrain d'entente a en effet été trouvé et la commune finance en partie le projet de gestion.

La commission de Derborence est un outil de gouvernance qui nous a été longuement mentionné par Madame Bonvin de Pro Natura, dont la fréquence des discussions intervient entre deux et quatre fois par an et permet de mener des débats constructifs avec un certain nombre de parties prenantes. Grâce à cet outil, des compromis ont pu être trouvés, malgré des tensions qui restent parfois vives entre les intérêts de chacun. Pro Natura est régulièrement consulté dans les prises de décisions car elle revêt plusieurs casquettes : celle de propriétaire terrien mais également d'ONG, rôle dans lequel l'association peut intervenir en qualité d'observateur légitime (expert).

5.2.5 L'état des connaissances du site par les acteurs

Taney

Par le biais de différentes questions au fil de nos interactions, nous avons cherché à connaître dans quelle mesure les répondants avaient des connaissances fines sur les caractéristiques naturelles du site protégé. Nous avons également voulu savoir si les différentes catégories d'espaces protégés étaient connues.

Voici notre constat :

- Nous avons globalement eu le sentiment que les locaux avaient des notions plutôt vagues des espèces protégées dans le secteur ;
- Les frontières de la zone protégée de Taney-Le Grammont étaient souvent méconnues ;
- Aucun des acteurs touristiques ne connaissait véritablement l'acronyme IFP

Derborence

À Derborence, nous avons observé que les habitants et les acteurs touristiques avaient une connaissance fine des sentiers de la région. Toutefois, la mosaïque ainsi que la superposition des espaces protégés y étant très complexe au sein du vallon, les personnes interrogées ont parfois peiné à nous les nommer, les situer et indiquer les réglementations qui leur étaient associées. La même méconnaissance vis-à-vis de l'IFP a également été constatée.

5.2.6 La clientèle-cible du site selon les acteurs

Taney

Nous avons voulu savoir comment les parties prenantes des sites naturels percevaient le profil de la clientèle se rendant sur place. Dans le cas de Taney, les acteurs touristiques s'accordent à dire qu'ils observent, depuis le COVID-19, un nouveau profil de visiteurs venu des grandes villes, consommant très peu sur place et ayant une forte conscience écologique. Cette clientèle s'ajoute à celles des retraités et des familles qui se rendent traditionnellement au lac en saison estivale. Ainsi, il nous est expliqué qu'*« il y a toujours plus de jeunes de 25 ans qui viennent faire de la randonnée [et que] ce n'était pas le cas auparavant »*. Il nous est

également cité les randonneurs expérimentés qui passent par le lac de Taney, avant de sillonner le Grammont ou les Cornettes de Bise.

Entre la perception des résidents et celle du garde site, de nombreuses divergences existent. En effet, les premiers considèrent certains visiteurs de Taney comme étant peu respectueux de la tranquillité des lieux. Cela aboutit à des dénonciations régulières auprès du garde site. Un avis que ne partage pas le garde site lorsqu'il nous décrit un public sportif et globalement respectueux des règles, contrairement à d'autres sites bien plus accessibles.

Quant à Monsieur Triponez, du Service cantonal des forêts, de la nature et du paysage, il estime une clientèle de Taney comme étant divisée en deux groupes : ceux qui se limitent au lac et au sentier qui en font le tour (3/4) et les « *plus montagnards* » (1/4), dont le lac n'est qu'une étape intermédiaire avant d'attaquer des sentiers de haute montagne. Pour lui, la montée entre le parking du Flon et le lac Taney n'est pas suffisamment pentue pour décourager qui que ce soit d'y monter à pied:

*« À Taney, il y a vraiment divers profils de visiteurs ! On est quand même proche des grandes villes comme Lausanne (...) l'accès y est quand même relativement aisé »
(M. Triponez, Service des forêts, de la nature et du paysage)*

La présidente de la commune de Vouvry décrit un public varié, mais qui a l'habitude de la randonnée, recherchant la proximité avec la nature. Soucieux des règles, ils viennent de Suisse Romande, Genève et Vaud principalement, mais également de France voisine.

Derborence

À Derborence, le tenancier du Refuge du Lac constate une clientèle traditionnellement très montagnarde, bien équipée, venant faire des randonnées sur plusieurs jours autour du massif du Muveran. Il remarque toutefois l'émergence de deux nouveaux types de visiteurs. La première, éphémère selon lui, a été le public très urbain, peu habitué de la montagne, qui s'est massivement rendu à Derborence lors des étés 2020 et 2021 marqués par la pandémie de COVID-19. La seconde clientèle est à mettre en lien avec les efforts qu'il a effectué pour valoriser encore plus la qualité de la cuisine proposée par son restaurant. Il y a ainsi, selon lui, toujours plus de personnes qui montent à Derborence spécialement pour son restaurant, et non pas spécifiquement pour le site.

Par le biais de discussions informelles avec des résidents, il ressort également que Derborence attire principalement des montagnards. À notre connaissance, la cohabitation entre les visiteurs et les propriétaires de chalet à Derborence semble bonne, excepté pendant la période du COVID-19, lorsque certaines tensions ont pu advenir.

Madame Rey, garde site à Derborence, distingue spécifiquement deux types de visiteurs : la clientèle familiale qui mange au restaurant puis fait le tour du lac et les plus sportifs qui passent très rapidement au sein de la réserve absolue avant de

poursuivre leur randonnée plus haut. Les infractions constatées à proximité du lac sont fortement variables dans le temps et dépendantes de nombreux facteurs tels que la météo ou le taux de fréquentation du site :

*« Souvent, les chiens ne sont pas attachés quand il y a peu de monde. Et les gens, qui sortent des sentiers se retrouvent tout de suite dans des zones fragiles et strictement protégées (...). Cette année, il y a aussi plus de déchets que les autres années »
(Mme Rey, garde site à Derborence).*

Selon le représentant du Service des forêts, de la nature et du paysage, il y a également la présence d'un public qui n'a pas l'habitude des zones protégées, laquelle serait en augmentation depuis 2010. Madame Bonvin, de Pro Natura Valais, divise quant à elle les touristes présents à Derborence en deux groupes. Il y a tout d'abord ceux qui veulent se reconnecter à la nature et qui sont très sensibles à des problématiques environnementales telles que la fonte des glaciers, etc. Ce sont généralement des randonneurs avertis et ceux-ci ne posent pas de problèmes. En revanche, il y a également un autre type de visiteurs, pour lesquels la nature est perçue comme un support et un espace récréatif pour pratiquer du sport, en vue d'améliorer son bien-être principalement. Dans tous les cas, le nombre d'infractions relevées par la garde site de Derborence souligne la présence d'un public qui ne connaît pas suffisamment les règles et la fonction des espaces naturels protégés.

5.2.7 Les préoccupations des acteurs

Taney

Nous revenons ici sur les sources de préoccupations et de tensions parmi les parties prenantes. Certaines d'entre elles sont tirées des entretiens, alors que d'autres ont été perçues lors de discussions informelles.

À Taney, le gérant du Refuge La Vouivre déclare sans surprise regretter les décisions communales de contraindre l'accessibilité des touristes au site, du fait que cela lui fasse perdre des clients. Par exemple, l'argent dépensé dans les parkings payants de Miex par les visiteurs provoquerait une baisse de la consommation au sein de son établissement. En outre, la récente venue à Taney d'une clientèle jeune, urbaine et peu consommatrice l'interpelle pour l'avenir de son chiffre d'affaires.

Cette tendance n'inquiète en revanche pas le gérant du Refuge du Grammont. L'opportunité de travailler moins et d'apporter de la valeur ajoutée en améliorant l'expérience du visiteur est en adéquation avec ses projets à moyen terme. Au contraire de son collègue, il considère les prises de décisions visant à limiter l'accès au lac comme positives. *« Elles sont même essentielles car il y a des journées où la fréquentation est vraiment excessive »*. Nous percevons bien, chez lui, la crainte d'une perte de contrôle au niveau de la fréquentation du site. Monsieur Micoli nous explique toutefois s'opposer à un changement de *« modèle de garde site »*, lorsque celui qui est en fonction actuellement partira à la retraite. En effet, le propriétaire du Refuge La Vouivre et lui-même, s'accordent à dire qu'il occupe un rôle essentiel au sein de la réserve et que son départ pourrait déséquilibrer la bonne gestion du site :

« Je crains l'arrivée d'un ranger qui viendrait avec ses idées propres et ne prendrait pas en compte le contexte local » (M. Micoli, Refuge du Grammont)

Pour les résidents du lac et des habitants des communes avoisinantes, les sources d'inquiétude ont pendant longtemps concerné l'éventuelle création d'un Parc naturel régional pour le site de Taney-Le Grammont. Au niveau de sa visibilité, cela aurait drainé un nombre trop conséquent de randonneurs. En effet, dans les discussions informelles, il ressort régulièrement la crainte de ne plus pouvoir bénéficier du lieu comme avant et d'être dépossédés de leur coin de paradis.

Monsieur Triponez du Service des forêts, de la nature et du paysage, mentionne un certain nombre d'enjeux futurs de gestion du site. En effet, ce dernier inclut des territoires enregistrés dans divers inventaires fédéraux. Par exemple, son inscription à l'IBN suggère de tout mettre en œuvre pour assurer les lieux de ponte et de reproduction des batraciens. Ainsi, l'utilisation hydroélectrique du lac pourrait être reconsidérée à l'avenir, du fait qu'elle provoque de soudaines baisses du niveau du lac, dommageables pour l'écosystème des batraciens. Les piétinements aux abords du lac sont également problématiques, tout comme le réchauffement climatique qui assèche les gouilles de montagnes et impacte les sites inscrits dans les inventaires fédéraux. Pour les territoires inscrits à l'inventaire PPS, il y a aussi la volonté de préserver du mieux possible la qualité des milieux naturels herbacés et d'éviter l'embroussaillage des prairies sèches. En effet, certains paysages de montagne, ainsi que leurs écosystèmes, sont menacés en lien avec la diminution de l'activité pastorale dans la région. En outre, les animaux qui paissaient auparavant dans les prés étaient plus diversifiés et favorisaient une plus grande variété des prairies.

« Au niveau local, on sent que les propriétaires d'habitation à Taney ne veulent pas plus de monde qu'actuellement » (M. Triponez, Service des forêts, de la nature et du paysage)

Concernant le tourisme au sein du site, la problématique des infrastructures d'accueil reste non résolue. De ce fait, il s'agira de trouver de nouvelles solutions telles que l'agrandissement du parking du Flon ou l'élargissement de la route menant à Miex, afin de permettre aux voitures de s'y garer sur certains tronçons. Le projet de circuit didactique traduit aussi la volonté d'améliorer la pannélisation du site, jugée comme insuffisante. La modification du cahier des charges du garde site est également à l'étude : il y a une volonté claire de la part de la commune et de la commission d'initier la présence d'un garde site dont la fonction serait aussi de fournir des informations sur place aux visiteurs.

Quant à la présidente de la commune de Vouvry, elle a longtemps craint que la communication autour de l'accessibilité globale du site (parkings, etc.) soit insuffisante. De ce fait, une page internet regroupant toutes les informations a été créée en été 2022, afin de faciliter la bonne information des visiteurs³. Pour les années à venir, l'objectif de créer un sentier didactique à Taney pour sensibiliser la clientèle

³ Site internet : taney.ch/fr (consulté le 14.01.2023)

aux écosystèmes locaux est ressorti à plusieurs reprises. Il en va de même pour le projet d'agrandissement du parking du Flon. Toutefois, l'avancée des travaux pourrait être rendue difficile en raison d'une source d'eau présente à cet emplacement. Au niveau des acteurs touristiques sur le site, elle déclare les soutenir et tout mettre en œuvre pour que leurs activités économiques se maintiennent. Cependant, la pandémie a démontré l'importance de mettre en place une gestion efficace des flux touristiques :

« Les locaux et les acteurs touristiques devront amorcer un changement dans leur manière de considérer Taney » (Mme. Diab-Vuadens, présidente de la commune de Vouvry)

Derborence

Pour le gérant du Refuge du Lac de Derborence, la perte de clientèles, dont font partie les campeurs, est une source de préoccupation. Il déclare que l'augmentation des interdictions, ainsi que le manque d'infrastructures d'accueil autour du lac, le poussent à constamment devoir fournir du travail supplémentaire pour maintenir l'attractivité de son restaurant.

Ce constat est également partagé par la tenancière de l'Auberge du Godet, qui souligne le besoin d'améliorer les infrastructures d'accueil (sentiers, toilettes, poubelles, bancs, transports publics), afin que les familles continuent à prendre du plaisir à se rendre à Derborence.

La tenancière regrette également que, dans la promotion du site, seul le lac soit mis en avant à Derborence. Pour elle, le panneau indiquant (à gauche) « Derborence » à l'intersection entre la Route de Derborence et la Route de la Chapelle, impacte négativement son activité économique. Son restaurant, atteint en empruntant le chemin de droite à l'intersection, mériterait une meilleure visibilité, car il fait aussi partie de Derborence :

« Derborence n'est pas uniquement le lac. Je rêverais d'un grand panneau à la sortie des tunnels qui indiquerait « Bienvenue dans la vallée de Derborence ! » »
(Mme. Nicollier-Cardoso, Auberge du Godet, Derborence)

La crainte d'une éventuelle fermeture de la route à Aven est aussi fortement répandue chez les résidents et acteurs touristiques de Derborence. La plupart des parties prenantes rencontrés me parleront d'une assemblée où cette éventualité aurait été avancée.

Au niveau des propriétaires de chalets, maintenir un parking privé au sein de la réserve a longuement été une revendication, désormais actée et tolérée. Le brutal changement dans l'application des règles au sein de la réserve est également mentionné comme source de préoccupation. De nombreux interlocuteurs condamnent le laxisme d'antan mais, souhaiteraient qu'« un juste milieu » soit trouvé, et que « le bon sens » s'applique. Par exemple, de nombreuses personnes interrogées déclarent continuer à quitter les sentiers au sein de la réserve ou aimer y

cueillir des champignons, justifiant ces pratiques du fait qu'elles s'effectuent en faible quantité, qui plus est par des personnes respectueuses de la nature.

Du côté de la garde site de Derborence, les sources d'inquiétude concernent principalement l'éventuelle perte de richesse biologique du site, en raison d'une mauvaise gestion touristique. Le parking actuel, réservé aux visiteurs, est illégal en raison de sa situation au cœur de la zone alluviale protégée, de même que l'endiguement et l'aménagement de certains affluents du lac pour les canaliser. Des solutions doivent ainsi être trouvées dès que possible. Vidéos à l'appui, elle nous a aussi montré les problèmes sécuritaires pour les voitures garées dans le parking actuel, lorsque de forts orages se déclenchent dans la région et provoquent des crues soudaines, susceptibles de provoquer des dégâts. L'objectif est par conséquent de rendre à nouveau la zone alluviale la plus naturelle possible, comme le prévoit les inventaires fédéraux. C'est pour cette raison qu'un nouveau plan de gestion du site naturel est en cours, ayant pour principal but de revitaliser la zone alluviale du Grand-Creux qui ne peut se faire sans la création d'un nouveau parking hors de cette zone.

Une autre préoccupation concerne les mauvaises relations qui sont entretenues avec certains propriétaires de chalets à Derborence. Cela complexifie forcément la bonne application de son travail, ainsi que celui du Service des forêts, de la nature et du paysage. En effet, les conflits rendent les discussions difficiles et compliquent la réalisation du nouveau plan de gestion :

*« Ceux qui ne m'aiment pas disent que je fais uniquement la police »
(Mme. Rey, garde site à Derborence)*

Madame Bonvin, biologiste en charge des réserves de Pro Natura en Valais, conçoit les enjeux futurs de gestion comme étant nombreux. L'objectif est de *« faire en sorte que la nature soit conservée malgré l'utilisation assez intensive du lieu »*, *« frein[ant] l'urbanisation des montagnes »* tout en préservant *« le caractère unique de sites naturels et des espèces qui s'y trouvent »*. Une attention doit spécifiquement être accordée aux zones alluviales, ainsi qu'à la forêt primaire de l'Ecorcha, où une perte de biomasse est redoutée en cas d'activités anthropiques contraires aux objectifs de protection. Par ailleurs, il est évident que le monitoring des flux touristiques est un enjeu majeur, notamment depuis le COVID-19, lorsque la capacité de charge a été atteinte. Selon l'experte, l'idéal serait de trouver la bonne pondération au sein de la réserve, permettant d'informer tout en limitant la pollution visuelle avec des panneaux. L'objectif prôné par l'association est ainsi d'utiliser le plus possible des éléments naturels pour canaliser le flux de visiteurs au sein de la réserve.

Pour ce qui est de l'accessibilité, l'objectif serait de favoriser le bus pour monter à Derborence et de diminuer la taille du parking une fois que celui-ci sera réaménagé en dehors de la zone alluviale, tout en le rendant payant. Il y a également la volonté de simplifier les règles entre les différents espaces protégés, tout en respectant le cadre légal, afin que les visiteurs s'y retrouvent plus aisément. La biologiste nous affiche aussi son souhait de ne plus voir se développer de nouvelles activités touristiques à Derborence, rendant en outre toujours plus contraignante l'organisation d'événements et de manifestations tels que concerts, mariages ou courses de montagne. Garder le contrôle de la promotion du site afin de limiter

l'engouement de Derborence reste probablement le plus grand défi qu'il s'agira de relever ces prochaines années. Ainsi, Madame Bonvin nous exprime sa récente décision de refuser systématiquement les interviews dans les magazines touristiques, afin de ne pas attirer du monde supplémentaire.

5.2.8 Synthèse

Grâce aux informations récoltées, nous avons pu réaliser une cartographie des acteurs au sein des deux sites étudiés, dans l'objectif de synthétiser les objectifs et mettre en évidence les conflits d'intérêts rencontrés par les parties prenantes.

En prenant *les Figures 8 et 9*, nous pouvons constater certaines similitudes entre les sites. Tout d'abord, les offices du tourisme ont été très peu mentionnés par les parties prenantes de Taney et Derborence et ne semblent pas occuper une fonction prépondérante dans les prises de décision.

Par ailleurs, nous constatons que les acteurs influents à Taney et Derborence sont très similaires. En raison du statut protégé des sites, le milieu naturaliste est très présent. Un garde site et une commission visant à garantir les objectifs de préservation des lieux sont par exemple en place dans les deux sites. Toutefois, les rôles des acteurs, leur pouvoir d'action ainsi que l'état de leur relation sont sensiblement différents, notamment en raison des contextes locaux explicités au chapitre 5.

En 2022, la commission de Taney, représentée par le milieu naturaliste, le SFNP, les propriétaires de chalets et l'administration communale, est consultée lors de nouveaux projets et peut s'y opposer. De ce fait, elle s'engage à se réunir plusieurs fois par an afin de garantir les objectifs mentionnés dans la charte (*Annexe 3*). En 2022, ces derniers travaillent sur le recensement d'espèces protégées, la réévaluation du rôle du garde site ou encore la création d'un sentier didactique.

Les sources de tension sont faibles à Taney et concernent principalement la gestion des parkings en dehors du site protégé. Globalement, la gouvernance du site protégé se déroule de manière apaisée. Toutefois, il apparaît un manque de pouvoir d'action des acteurs touristiques, fortement tributaires des lignes directrices empruntées par la commission et l'autorité communale. Cela peut, à terme, engendrer des conflits dans le cas où les décisions prises iraient à l'encontre des intérêts de ces derniers. Actuellement, les tensions les plus notables concernent les habitants de Taney (exceptés les acteurs touristiques) et les visiteurs.

Du côté de Derborence, les conflits entre visiteurs et habitants ont été moins régulièrement mentionnés. En revanche, le clivage entre les intérêts des acteurs touristiques, prétendument proches de ceux des habitants du vallon, et le milieu naturaliste, est bien plus marqué et visible sur *la Figure 9*. La garde site cristallise également plus fortement ces tensions qu'à Taney. Son rôle a été mentionné à de nombreuses reprises et justifie sa présence au cœur du réseau d'interrelations.

Le rôle de la commission est aussi singulièrement différent du côté de Derborence. En effet, celle-ci se situe dans une phase où sa fonction est principalement de permettre l'élaboration d'un plan de gestion permettant de mieux respecter les objectifs des inventaires fédéraux mentionnés au chapitre 4. Toutefois, la commission

intègre en son sein des parties prenantes dont les intérêts divergent fortement et fait aussi face à d'autres coalitions d'acteurs telles que le consortium des propriétaires de chalets ou l'assemblée de concertation pour le pouvoir de gestion. Cela complique inévitablement l'avancée du projet, mais permet aussi de favoriser le compromis.

Figure 8 : Cartographie des acteurs du site de Taney (Chevalley, 2022)

Légende :
 Acteurs rencontrés
 Rôle
 Mise en œuvre

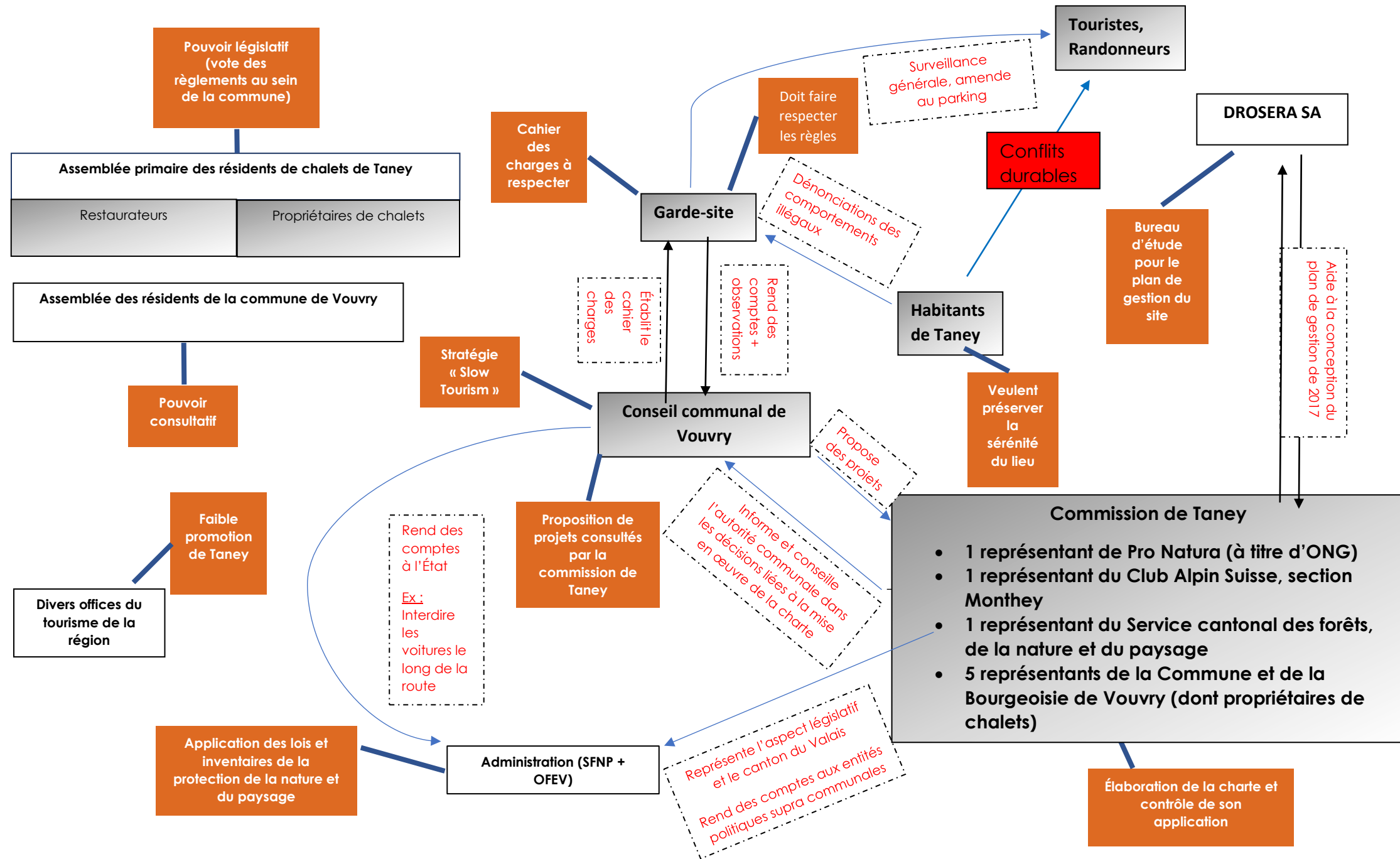
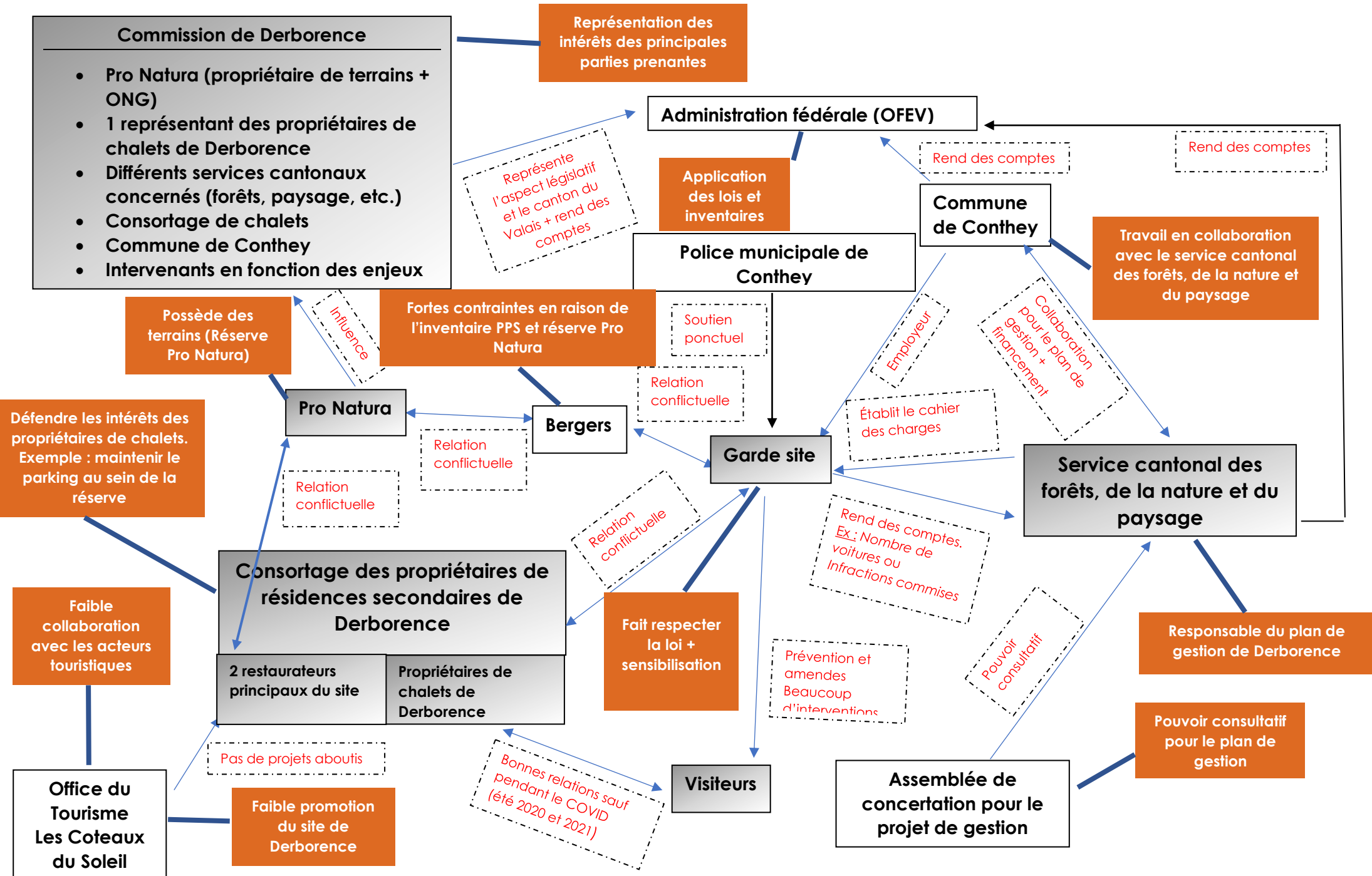


Figure 9 : Cartographie des acteurs à Derborence (Chevalley, 2022)



6. Le point de vue des randonneurs

6.1 La récolte de données quantitatives

Les questionnaires ont été distribués dans chacun des sites étudiés entre juin 2022 et octobre 2022. Malgré notre immersion de plusieurs jours sur place, nous avons été contraints d'y retourner plusieurs week-ends entre août et octobre afin de récolter les données manquantes. Hormis une exception à Derborence, lorsque la météo n'était pas au rendez-vous à la mi-octobre⁴, nous nous sommes toujours assurés de faire remplir les questionnaires aux randonneurs lors de week-ends ensoleillés ou en période de vacances scolaires des cantons romands. Au total, en comptant l'immersion sur place, nous nous sommes rendus à Taney à quatre reprises, pour un total de huit jours passés sur place. Pour ce qui est de Derborence, nous y sommes également allés à quatre reprises, pour un total de sept jours.

Le questionnaire (*Annexe 2*) a été élaboré et testé sur plusieurs randonneurs en amont afin de valider la pertinence de certaines questions. Ainsi, alors que la première version contenait des questions sur les revenus ou les opinions politiques des répondants, nous avons finalement enlevé ces dernières en raison d'un très faible taux de réponse.

Notre objectif était de créer un questionnaire suivant systématiquement le même fil conducteur pour Taney et Derborence, contenant les mêmes questions à quelques détails près, dépendant du contexte local. Pour remplir le questionnaire, il fallait compter entre cinq et dix minutes. Les questionnaires, préalablement imprimés, étaient complétés sur place, excepté pour un randonneur qui l'a rempli après coup et nous l'a transféré par mail. Celui-ci abordait, dans l'ordre, les thématiques suivantes :

1. Les caractéristiques démographiques du répondant (âge, genre, origine, lieu d'habitat, degré de formation, etc.)
2. Leurs pratiques touristiques (fréquence de randonnées, raison de leur visite, moyen de transport utilisé, durée du séjour, etc.)
3. Leurs intérêts vis-à-vis des enjeux de préservation des lacs de montagne (lecture ou non des panneaux, respect ou non des règles, connaissance de l'IFP, etc.)
4. Leurs expériences vis-à-vis de la gestion actuelle du site (perception de la fréquentation, de la qualité du support informatif ou des interdictions)
5. Les pistes de gestion souhaitées en vue d'améliorer l'expérience des visiteurs et la préservation du site

Les questionnaires ont été soumis aux randonneurs pendant la journée, généralement entre 11h et 16h, à plusieurs endroits-clés choisis stratégiquement en raison des flux de passage élevés. Ainsi, à Taney, une partie des questionnaires ont été remplis au cœur du hameau, entre le Refuge de la Vouivre et le Refuge du Grammont. Cet endroit est en effet idéal car les randonneurs souhaitant se rendre

⁴ NB : Nous avons toutefois estimé qu'il était intéressant de récolter des données ce jour-là car il y avait une forte affluence, causée en grande partie par les prévisions météorologiques qui avaient initialement annoncé du beau temps.

au bord du lac ou gravir le Grammont doivent emprunter ce chemin. Notre second lieu de récolte de données se trouvait au nord-ouest du lac, sur une avancée de terres où les promeneurs s'arrêtent pour pique-niquer et, parfois, s'y baigner. Cet emplacement nous semblait approprié car les promeneurs s'y installaient.

À Derborence, la majeure partie des questionnaires ont été remplis à proximité du lieu-dit « pierre plate », un espace situé au sud-est du lac, le long du sentier qui en fait le tour. À nouveau, nous avons choisi cet endroit car il y a été constaté un fort passage, avec un certain nombre de randonneurs s'y arrêtant pour contempler le paysage ou pique-niquer.

Au total, 94 questionnaires ont été remplis à Taney et 60 à Derborence. Les participants devaient parler français ou anglais et avoir plus de 18 ans. Nous avons également estimé que le questionnaire devait être rempli de manière individuelle. Ainsi, dans le cas où nous rencontrions des groupes, nous avons insisté pour qu'une seule personne s'en charge. Après la récolte des données, nous les avons introduites dans une base de données (tableau Excel), dans l'objectif de créer des tableaux et des graphiques permettant la comparaison des résultats obtenus entre les sites étudiés. Les données ont ainsi été traitées quantitativement, hormis pour les questions dont les choix de réponses étaient libres (qui concernaient la gestion future du site). Dans ce cas, nous avons exposé les résultats de manière qualitative, en analysant des extraits de réponses qui nous ont été donnés.

6.2 Les caractéristiques démographiques des répondants

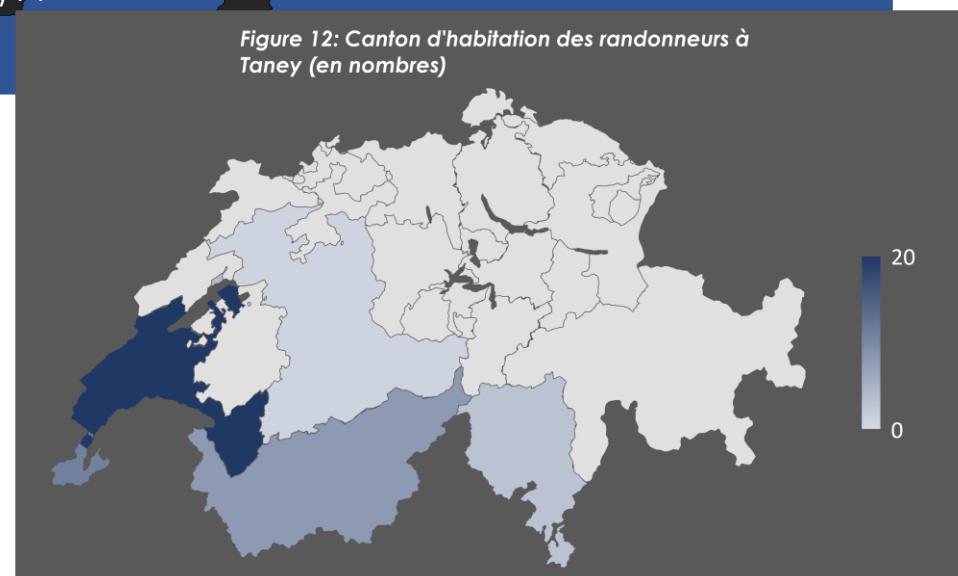
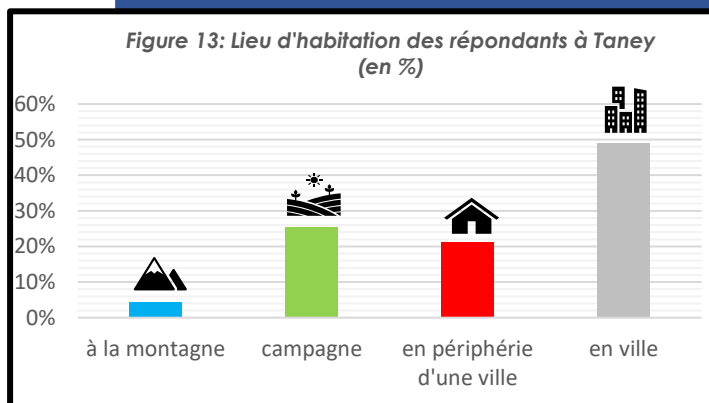
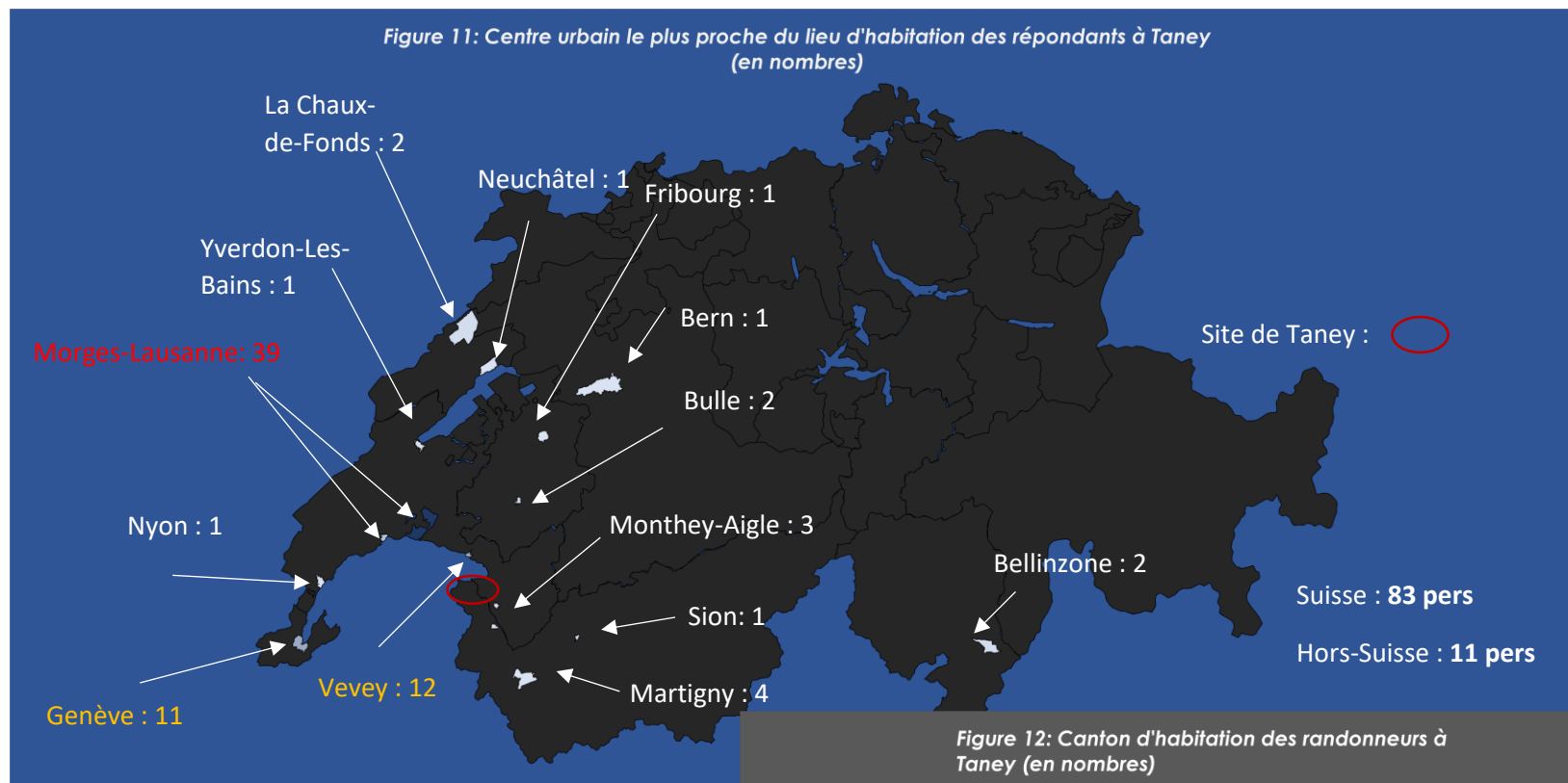
À Taney, autant d'hommes que de femmes ont répondu au questionnaire. L'âge moyen des répondants était de **38 ans** et la classe d'âge la plus représentée était celle des **28-37 ans**, avec plus de **37%** des répondants. La tranche d'âge la moins représentée est celle **des plus de 58 ans avec 4% du total**.

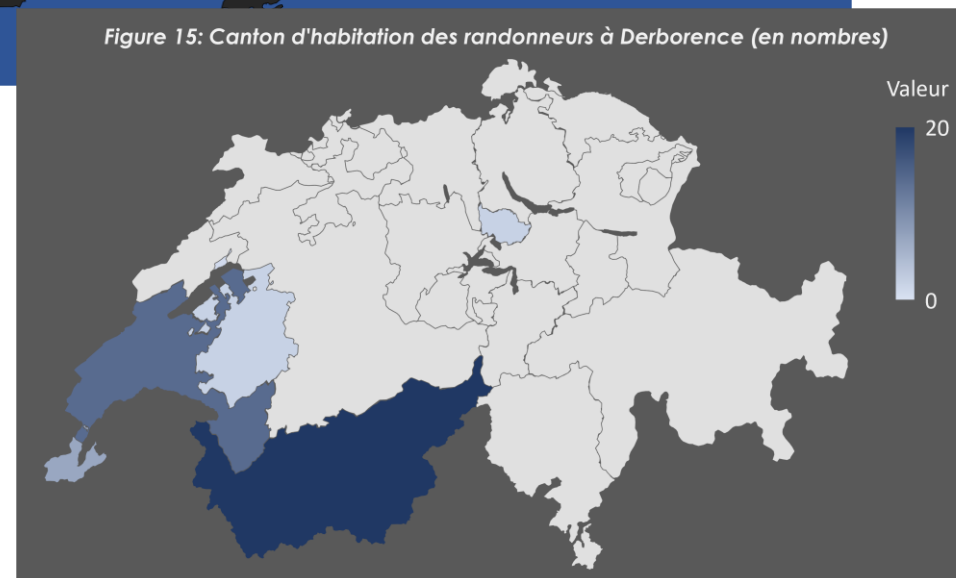
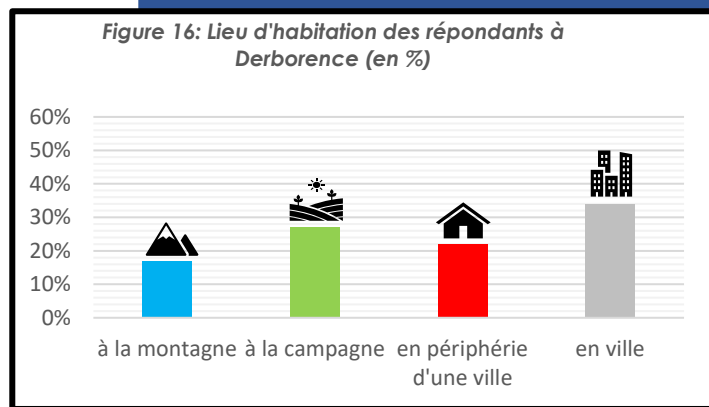
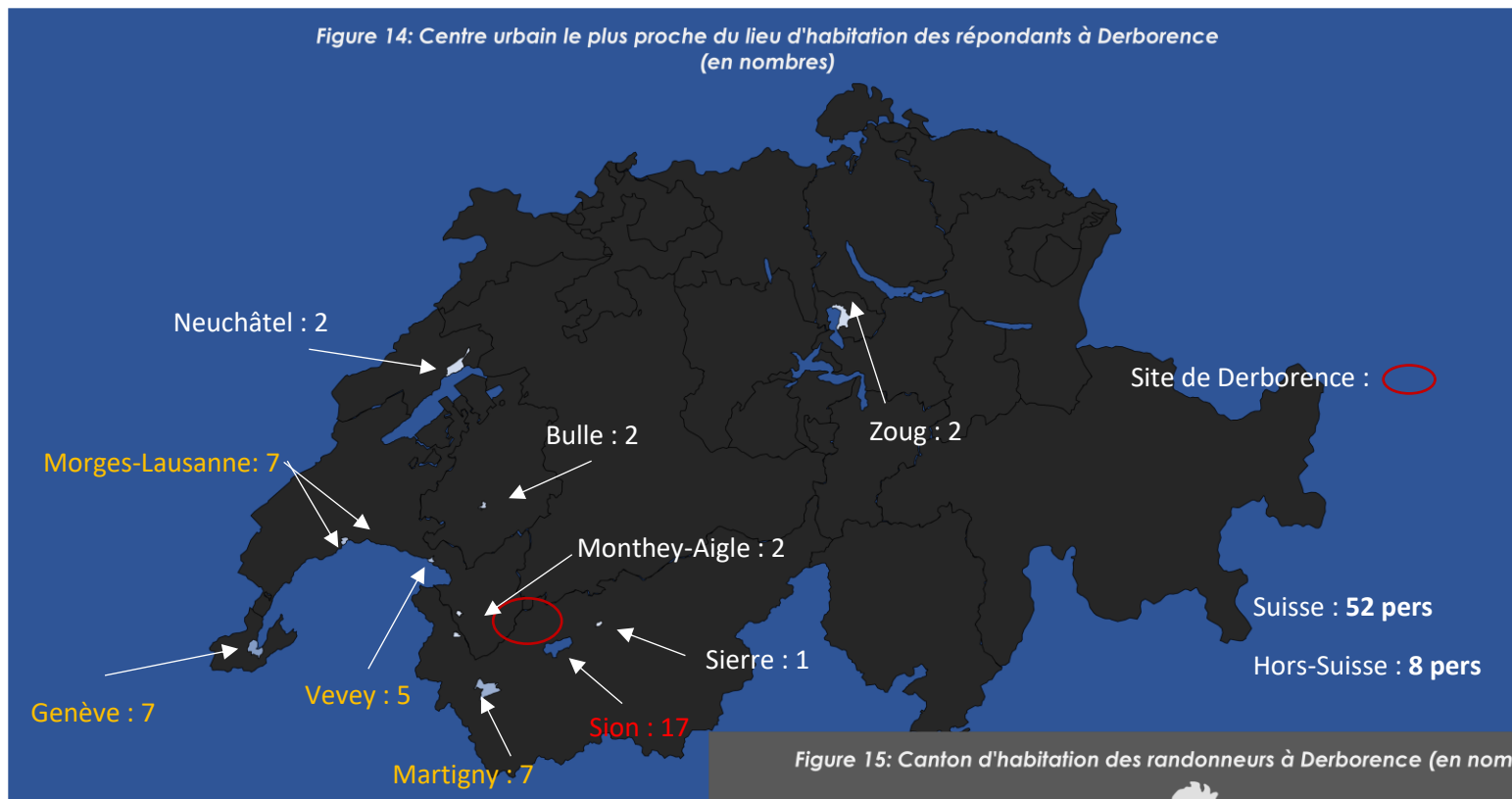
À Derborence, **60% des répondants** étaient des femmes et **40% des hommes**. L'âge moyen des répondants était de **44 ans**. Comme à Taney, nous avons également relevé que la tranche d'âge des **28-37 ans** était la mieux représentée avec **24%**. Toutefois, nous avons aussi relevé un pourcentage de répondants **âgés de plus de 58 ans identique (24%)**. La classe d'âge la moins représentée est celle **des 38-47 ans avec 12% de l'échantillon**. Dans les deux terrains d'étude, environ la moitié des personnes interrogées avait moins de 37 ans.

Taney		Derborence	
Catégories d'âges	Pourcentage	Catégories d'âges	Pourcentage
18-27 ans	17%	18-27 ans	22%
28-37 ans	37%	28-37 ans	24%
38-47 ans	23%	38-47 ans	12%
48-57 ans	18%	48-57 ans	19%
58 ans et plus	4%	58 ans et plus	24%

Figure 10 : Répartition des répondants par tranches d'âges à Taney et à Derborence

À Taney, la majeure partie des personnes rencontrées venaient de Suisse romande (**84%**), principalement du canton de Vaud (**56%**) et Genève (**12%**), le canton du Valais (**8,5%**) arrivant en troisième position (Figure 12). Nous avons également constaté qu'une belle majorité des répondants habitait **à proximité de grandes agglomérations lémaniques** : Genève, Montreux/Vevey et surtout Lausanne (Figure 11). Nous avons aussi pu constater la présence non-négligeable de personnes résidant en France (**12%**), principalement de départements situés en France voisine (Ain (01) et Haute-Savoie (74)).





À Derborence, nous retrouvons la même proportion de personnes venant de Suisse romande (**83%**), principalement des cantons du Valais (**42%**) et de Vaud (**24%**), le canton de Genève (**12% du total**) arrivant cette fois-ci en troisième position. Comme l'atteste les *Figures 14 et 15*, nous avons constaté une forte présence de visiteurs habitant le Valais central et les différentes agglomérations de l'arc lémanique (Genève, Montreux/Vevey et Lausanne). Nous avons aussi rencontré **13,5% de personnes** habitant à l'étranger (France, Italie, Pays-Bas, Allemagne, Belgique).

Le taux de personnes habitant en ville ou en périphérie de celle-ci atteint **70%** à Taney (*Figure 13*), contre un peu plus de **56%** à Derborence (*Figure 16*). Cette différence s'explique surtout par une plus forte présence de personnes habitant à la montagne à Derborence (**17%**) qu'à Taney (**4,26%**).

Concernant le plus haut degré de formation des répondants à Taney (*Figure 17*), **61% d'entre eux** affirment avoir un **niveau de diplôme universitaire**, la deuxième catégorie étant les détenteurs **d'une maturité professionnelle ou ayant effectué un apprentissage (17%)**.

Nous retrouvons les mêmes catégories à Derborence (*Figure 17*), bien que l'écart se soit sensiblement restreint. En effet, **45% des répondants** affirment avoir un **diplôme universitaire** et **34% la maturité professionnelle ou un apprentissage** comme plus haut degré d'étude.

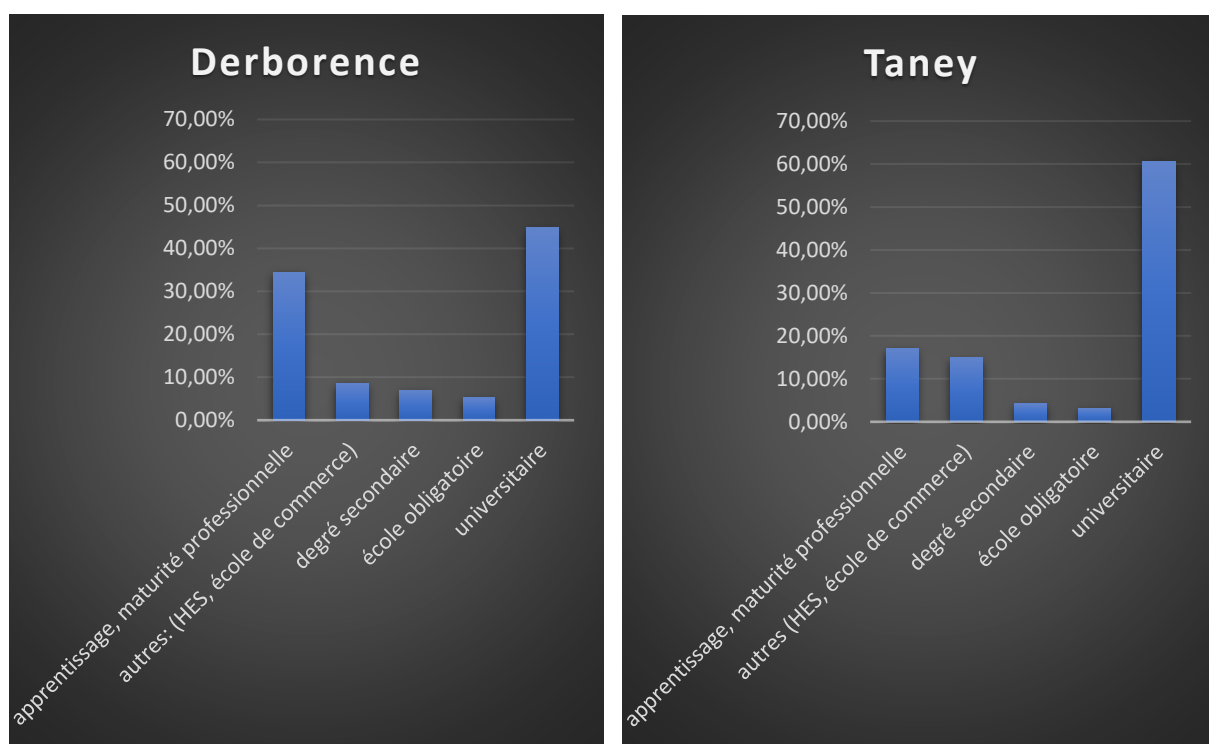


Figure 17 : Plus haut degré de formation des répondants pour chacun des deux sites (en %)

La majeure partie de l'échantillon a déclaré venir à Taney pour la première fois de sa vie (**36%**) (*Figure 18*). De plus, en regroupant les personnes qui « viennent pour la première fois » et celles qui déclarent venir « très rarement », nous arrivons à un total **de 59 % de randonneurs** que nous pouvons qualifier de « non-habitués » des lieux.

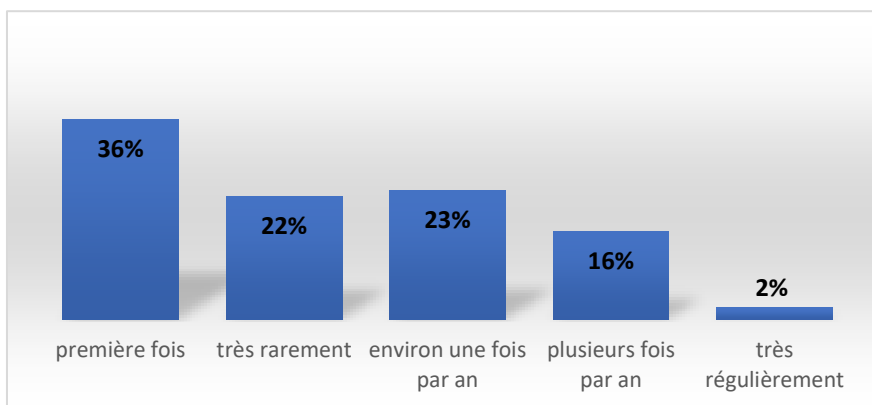


Figure 18 : Fréquence de venue à Taney (en %)

À Derborence, bien que la catégorie la plus représentée reste les personnes qui y viennent pour la première fois de leur vie (**25%**), nous avons en revanche rencontré un plus grand nombre de personnes habituées des lieux (Figure 19) : en effet, **29% des répondants** déclarent s'y rendre « plusieurs fois par an » ou « très régulièrement ».

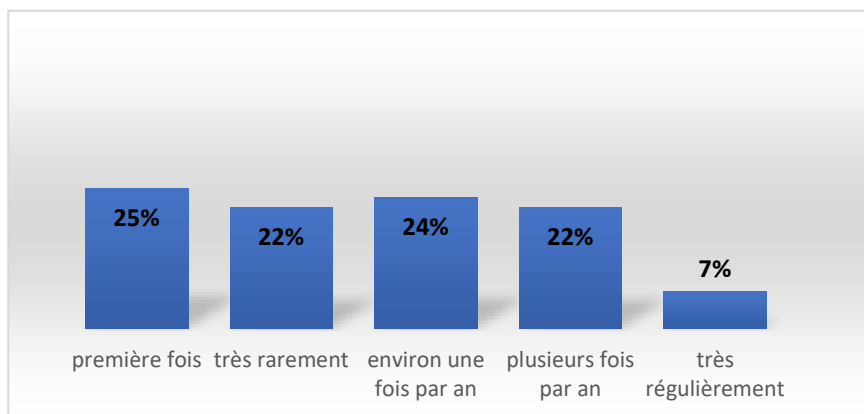


Figure 19 : Fréquence de venue à Derborence (en %)

À Taney, les répondants connaissent le site naturel grâce au bouche-à-oreille (familles, connaissances, etc.) **dans 56% des cas** (Figure 20). Notons également que **20% des répondants** ont le sentiment d'avoir toujours connu le lac. La proportion de personnes ayant découvert le lac grâce à internet et les réseaux sociaux est faible (**20%**).

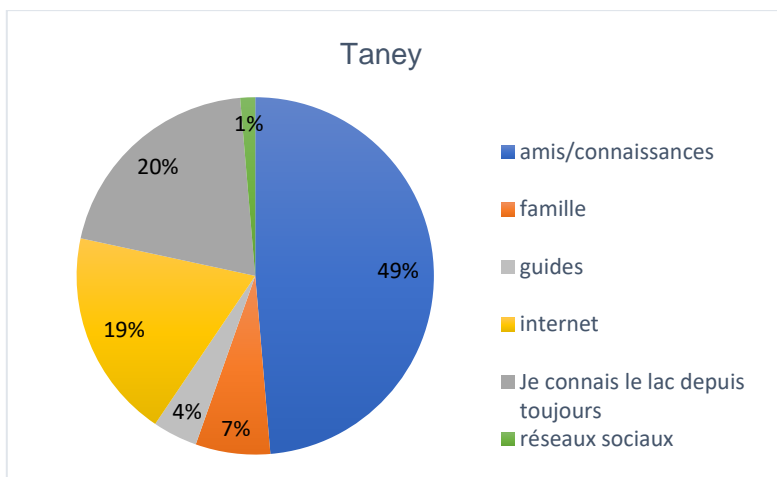


Figure 20 : Origine de la connaissance du site naturel (en %)

Pour ce qui est de Derborence, près de **56%** des répondants déclarent connaître le lac depuis toujours (Figure 21), un taux bien plus élevé qu'à Taney. C'est ainsi la catégorie la plus représentée. Notons également l'importance du bouche-à-oreille (familles, connaissances, etc.) dans **36% des cas**. La proportion de personnes ayant découvert le lac grâce à internet et les réseaux sociaux y est encore plus faible qu'à Taney (**4%**).

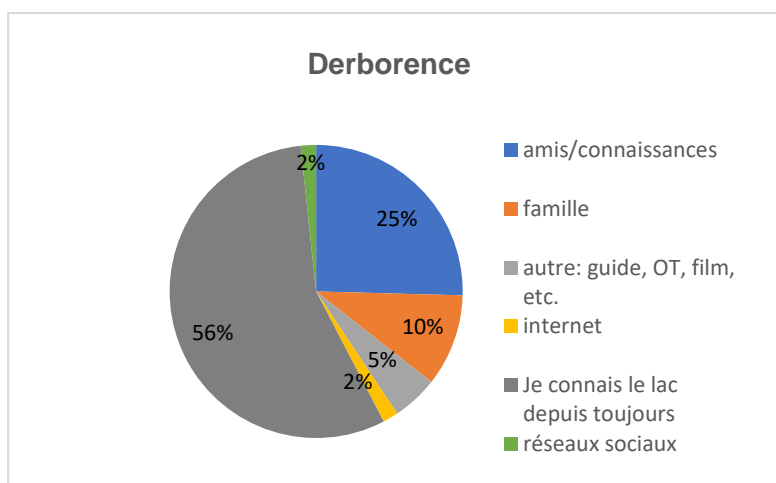


Figure 21 : Origine de la connaissance du site naturel (en %)

6.3 Les habitudes touristiques des répondants

Concernant les habitudes touristiques des randonneurs à Taney, ceux-ci se rendent au départ de leur randonnée (Flon ou Chavalon) en véhicule motorisé **dans 86% des cas et 12%** en transports publics.

À Derborence, nous retrouvons sensiblement les mêmes pourcentages, **avec 86% de randonneurs** venant en véhicule motorisé **et 10%** en transports publics.

Concernant la fréquence de randonnée à la montagne (Figure 22), les visiteurs déclarent s'y rendre « *quelques fois par mois* » dans **37% des cas** à Taney et **32% des répondants** déclarent également randonner « *quelques fois par an* ».

À Derborence, en revanche, le pourcentage de répondants effectuant de la randonnée « *quelques fois par mois* » grimpe à **61% du total**, contre seulement **25% de personnes** randonnant « *quelques fois par an* ».

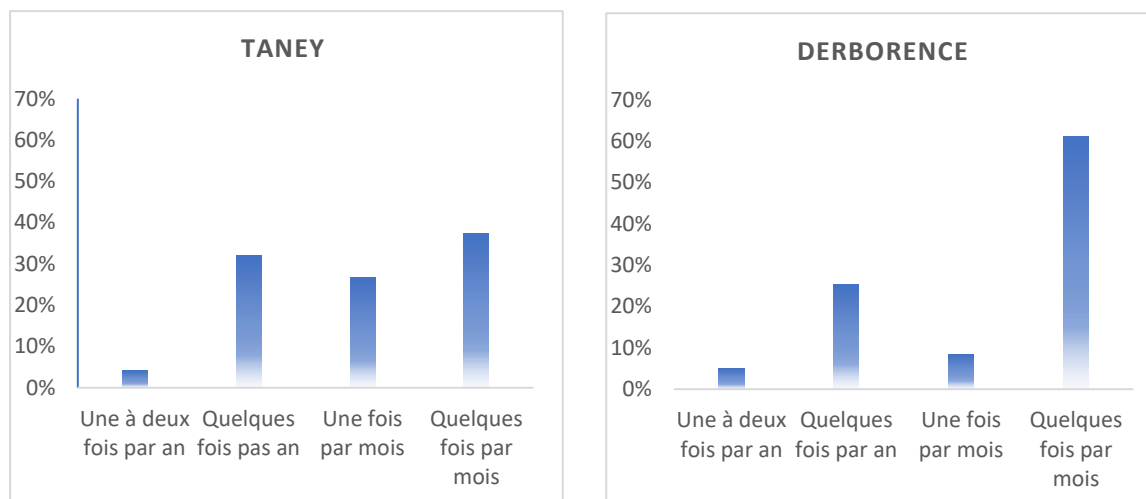


Figure 22 : Fréquence de randonnée à la montagne parmi les répondants des deux sites naturels (en %)

Pour ce qui est de la durée du séjour à Taney, les randonneurs rencontrés déclarent y rester « *quelques heures* » (**38%**), « *une demi-journée* » (**25%**), « *toute la journée* » (**18%**) et « *une nuitée et plus* » (**19%**).

À Derborence, **54%** déclarent y rester « *quelques heures* », **31 %** « *la demi-journée* », **7%** « *toute la journée* » et **8%** « *une nuitée et plus* ».

Par ailleurs, à Taney, **65% des personnes interrogées** déclarent « *être allées ou vouloir se rendre dans l'un des refuges/restaurants situés aux abords du lac* » lors de leur excursion. À Derborence, le pourcentage est légèrement plus bas, avec **51% du total**.

Nous avons aussi demandé aux participants de cocher les raisons sous-jacentes de leur visite à Taney et à Derborence parmi la liste de propositions de la Figure 23. Dans les deux sites, « *profiter des paysages* » a été le plus sélectionné : **78% des répondants** à Taney et **64%** à Derborence.

En revanche, **65% des répondants** déclarent se rendre à Taney pour « *se détendre* », contre seulement **22%** à Derborence. À Derborence, c'est le désir de « *se ressourcer* » qui est plus fréquemment apparu, avec **41% des répondants** ayant donné cette réponse. Globalement, les résultats démontrent une plus faible propension à effectuer des activités de groupes autant à Derborence qu'à Taney. En effet, **35% des répondants** viennent à Taney pour « *pique-niquer* », contre **12%** à Derborence. De plus, **52% des interrogés** déclarent venir à Taney pour « *se retrouver avec des amis/familles* », alors que cette réponse a seulement été donnée dans **30,5% des cas** à Derborence. Nous avons finalement constaté que **42% des répondants** se rendaient à Taney pour « *pratiquer du sport* », contre seulement **24%** à Derborence.

Finalement, nous avons remarqué que presque personne n'a mentionné « *en apprendre plus sur le site naturel* » comme motif de venue à Taney et Derborence. Nous constatons également que les individus se rendent à Taney pour des raisons plus diverses qu'à Derborence.

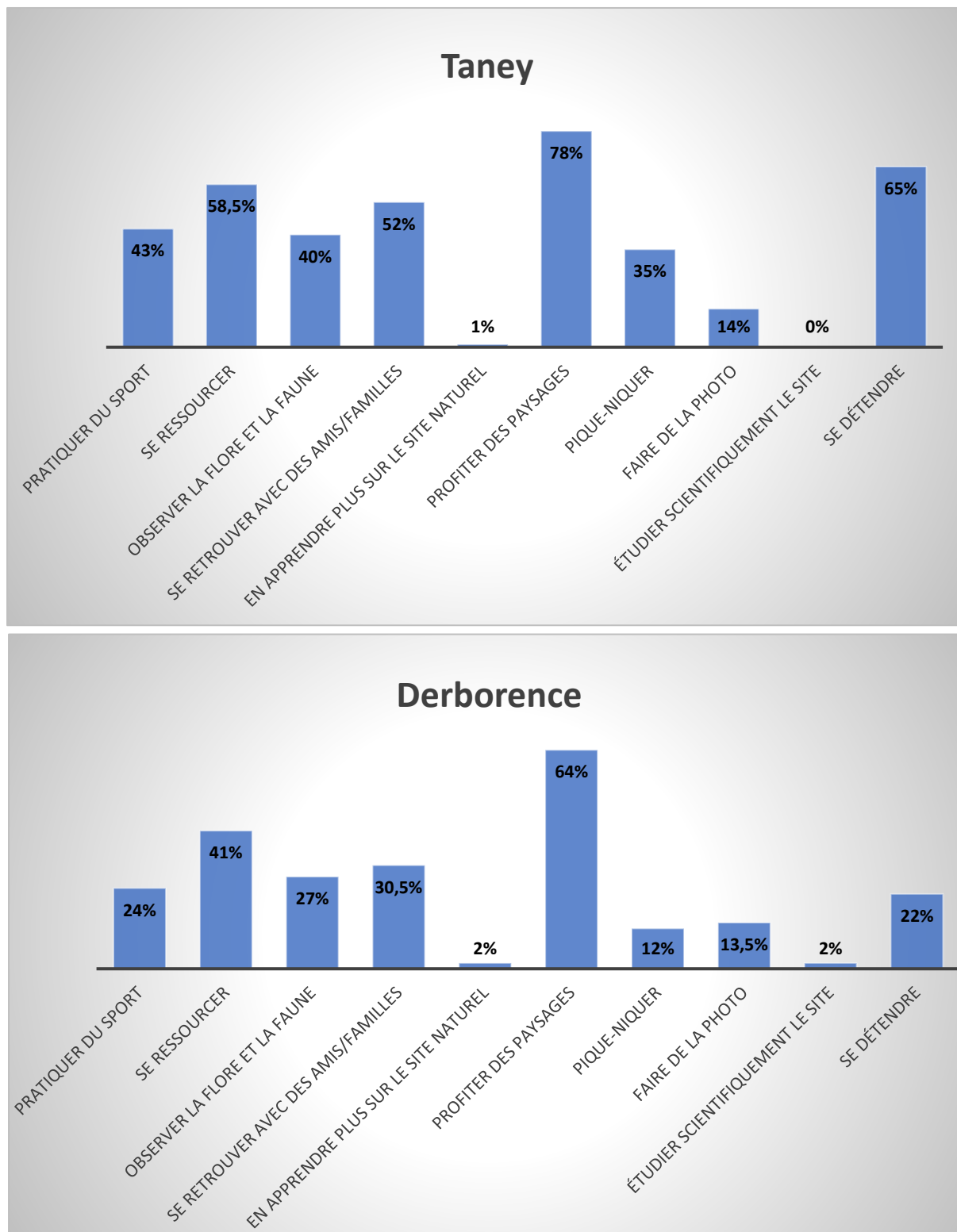


Figure 23 : Activités pratiquées par les répondants dans chacun des sites (en %)

6.4 Intérêts vis-à-vis des enjeux de préservation du site visité

Dans les deux terrains d'étude, nous avons demandé aux répondants d'estimer sur une échelle de 1 (*aucun intérêt*) à 10 (*très fort intérêt*), l'intérêt qu'ils portent aux lacs de montagne et aux enjeux de leur préservation. À Taney, la plus forte récurrence qui nous a été donnée a été « **10** » avec une moyenne de **9,1**. Pour Derborence, la plus forte récurrence qui nous a été donnée a également été « **10** », avec une moyenne de **8,9**.

Concernant les panneaux informatifs mis à disposition dans les parkings du Flon et de Derborence, nous avons voulu savoir si ceux-ci étaient vus et consultés attentivement par les randonneurs. À Taney, les résultats de l'échantillon démontrent que seulement **62% des personnes interrogées** ont vu les panneaux d'informations principaux, situés au parking et au passage du col. De plus, parmi ceux-ci, **47%** affirment ne pas les avoir lus, bien qu'ils les aient aperçus. Ainsi, à Taney, seuls **33% des personnes interrogées** ont déclaré avoir lu au moins une partie des panneaux.



14



15



16

Illustration 14 : Panneau informatif situé au parking du Flon (© Romain Chevalley)

Illustration 15 : Panneau informatif situé au parking du Flon (© Romain Chevalley)

Illustration 16 : Panneau d'interdictions situé au col de Taney (© Romain Chevalley)

À Derborence, **le pourcentage de personnes** ayant vu le panneau principal s'élève à **76%**. Toutefois, parmi ceux-ci, **20%** déclarent ne pas l'avoir lu du tout. Ainsi, à Derborence, seul **55% des répondants** prétendent avoir lu au moins une partie des panneaux (Illustration 17).



Illustration 17 : Panneaux informatifs principaux situés dans le parking actuel de Derborence (© Romain Chevalley)

Concernant les règles de bonnes conduites et les réglementations des sites naturels, la majeure partie des personnes interrogées à Taney affirme ne pas les avoir consultées lors de leur randonnée (**57%**). En revanche, **59 % des randonneurs** estiment « toujours respecter » les réglementations en vigueur dans les sites naturels visités, ce qui soulève une incohérence notable : celle de prétendre respecter les règles sans lire les panneaux.

À Derborence, **54% des personnes interrogées** déclarent ne pas avoir consulté les règles de bonne conduite et interdictions avant leur visite. À nouveau, **44% des randonneurs** affirment « toujours respecter » les réglementations en vigueur dans les sites naturels visités.

Sur une échelle de 1 (*très mauvaise*) à 10 (*excellente*), la qualité des supports informatifs à Taney a, en moyenne, été jugée à « **7,2** » par les répondants, avec toutefois 15 abstentions parmi les 94 répondants (Figure 24).

À Derborence, celle-ci a, en moyenne, été jugée à « **7** » par les répondants, avec toutefois 4 abstentions parmi 60 répondants (Figure 24).

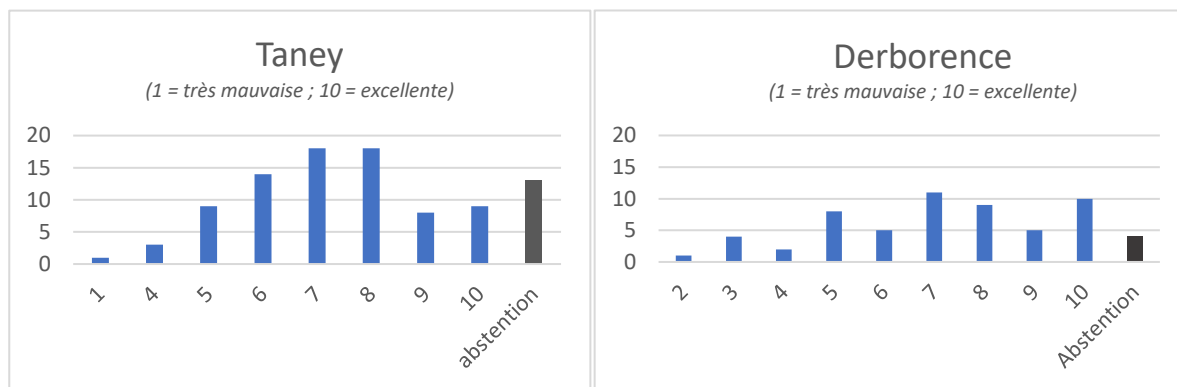


Figure 24 : Qualité du support informatique selon les personnes interrogées

La connaissance de la signification de l'acronyme IFP est très faible. **Seules 3 personnes** ont affirmé en connaître la signification parmi les 94 répondants à Taney. Il en va de même à Derborence sur 60 répondants.

6.5 Perception des réglementations et impacts sur l'expérience des répondants

Après avoir exposé aux randonneurs la liste des interdictions et recommandations à respecter à Taney et Derborence, nous avons voulu savoir comment ces derniers les percevaient, sur une échelle de 1 (*trop laxiste*) à 10 (*trop stricte*).

À Taney, le plus grand nombre de réponses données a été « 5 » décrivant les règles comme étant ni trop laxiste ni trop strictes. Cependant, comme l'atteste la Figure 25, il existe un petit décalage vers un sentiment d'une réglementation trop stricte. En effet, les randonneurs ont répondu « 6,6 » en moyenne.

À Derborence, le plus grand nombre de réponses données a été « 5 » également. Nous avons toutefois également noté une perception générale des règles comme tendant vers le « *trop strict* ». En effet, les répondants ont répondu « 7 » en moyenne. De plus, personne n'a répondu en-dessous de « 5 ».

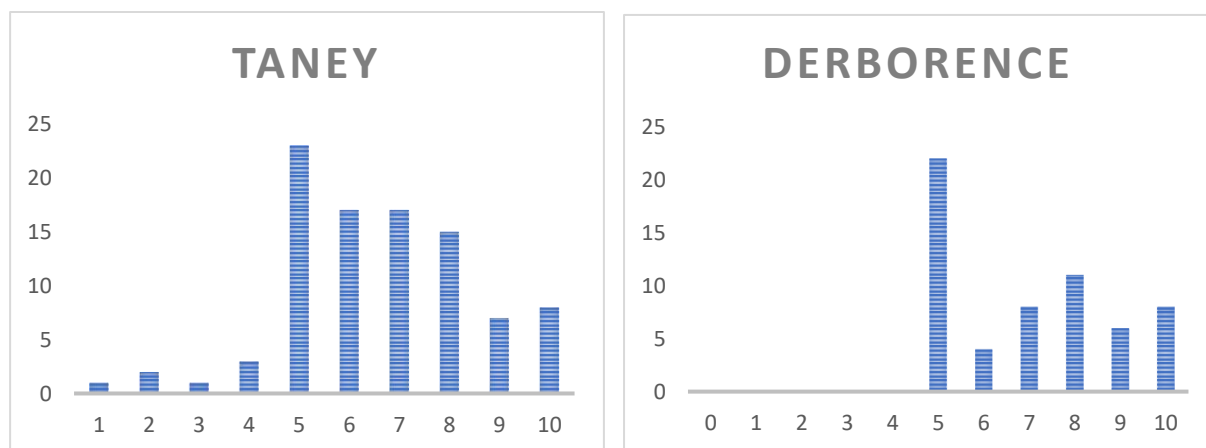


Figure 25 : Perception des interdictions selon les répondants, sur une échelle de 1 (*trop laxiste*) à 10 (*trop stricte*) (en nombres)

À Taney, dans l'enchaînement de cette question, **69% des répondants** ont affirmé comprendre « *tout à fait* » les raisons sous-jacentes de ces réglementations, **58%** à Derborence.

Comme nous l'avons spécifié dans le chapitre 4.1.2, il est formellement interdit aux touristes de se rendre en véhicule jusqu'au lac de Taney et il faut désormais se parquer au parking du Flon ou emprunter des navettes payantes pour débiter la randonnée depuis Miex. **80% des répondants** ont dit « *comprendre totalement cette mesure* ». Par ailleurs, **92% des participants** affirment que le fait de ne pas pouvoir accéder au lac en voiture n'exerce pas une influence négative sur leur visite au sein de la réserve. De plus, à la question : « *Comprenez-vous que les autorités interdisent formellement de se garer hors des parkings les jours de forte affluence dès le moment où ceux-ci sont pleins?* (sur une échelle de 1 (*pas du tout*) à 10 (*totalement*)), seulement **10% des répondants** ont indiqué une note inférieure à 8. À Derborence, le taux s'élève à **22%** des participants.

Nous avons également voulu savoir dans quelle mesure le fait de ne pas pouvoir quitter les sentiers au sein de la réserve absolue de Derborence et, *de facto*, ne pas pouvoir se baigner dans le lac, exerçaient une influence négative ou non sur l'expérience du visiteur. Dans **83% des cas**, cela ne porte pas préjudice à l'expérience touristique. Nous relevons toutefois **six témoignages de personnes (10%)** pour qui cela a un impact négatif, en plus de **4 abstentions (7%)** à cette question.

Concernant la perception de la capacité de charge du site, nous avons demandé aux répondants comment ceux-ci percevaient la fréquentation de Taney ou Derborence, au moment du remplissage du questionnaire. Les options de réponses étaient « *très faible* », « *assez faible* », « *idéale* », « *assez élevée* », « *trop élevée* ». Il est important de souligner que l'appellation « *idéale* » est un jugement de valeur qui n'indique pas nécessairement une fréquentation du site équivalente à la limite de la capacité de charge du site. Par exemple, pour certains répondants, le fait qu'il y ait très peu de monde est « *idéal* ».

Les graphiques de la Figure 26 expriment que la plupart d'entre eux perçoivent les sites naturels comme ayant une fréquentation « *idéale* » ou « *assez élevée* » au moment où ils ont été interrogés, que ce soit à Taney ou à Derborence. Nous remarquons tout de même une plus nette tendance des répondants à percevoir le site comme un peu trop fréquenté à Derborence.

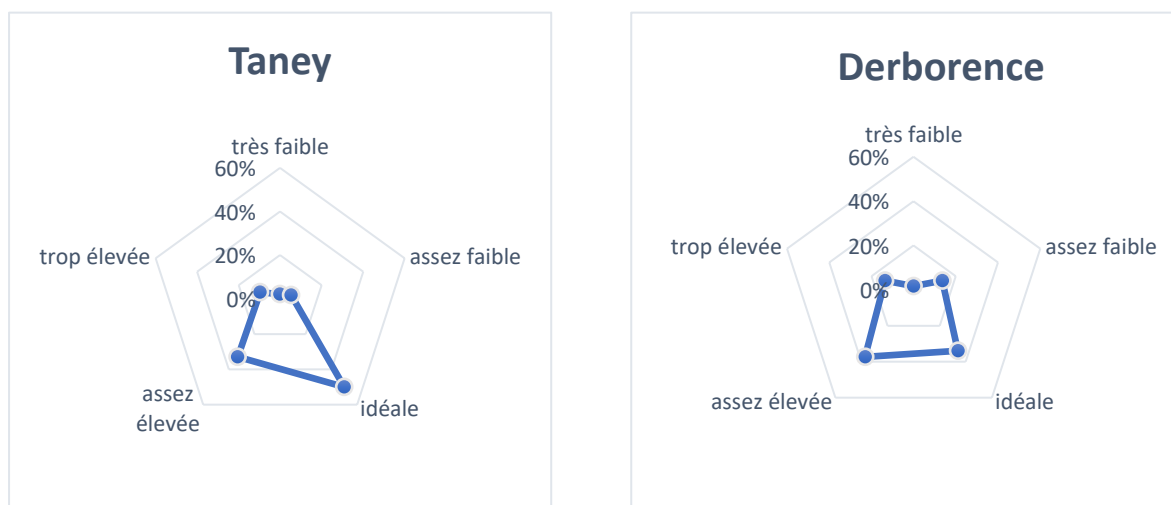


Figure 26 : Perception de la fréquentation du site par les randonneurs (en %)

Lorsque nous leur avons demandé s'ils estimaient que le site pourrait accueillir plus de touristes que ce qui est le cas actuellement à Taney sans en dégrader la ressource, **56%** ont répondu par la négative, alors que **34%** jugent que cela est possible.

À Derborence, **68%** ont répondu par la négative et seulement **20%** estiment que cela est possible. Nous avons également noté que **7 visiteurs (12%)** ne voulaient ou ne pouvaient pas se prononcer à ce sujet.

Concernant l'éventualité de rendre le site payant afin de favoriser un meilleur encadrement de la gestion du site à Taney, **seulement 25% des répondants** ont déclaré considérer cette option comme envisageable. À Derborence, cette question a recueilli un plus grand pourcentage de réponses favorables, soit **39% du total**.

6.6 Des pistes de gestion provenant des visiteurs

Taney

Nous avons soumis deux questions ouvertes aux répondants afin de leur laisser la possibilité d'exprimer des pistes de gestion, qui, selon eux, (1) amélioreraient leur expérience en tant que visiteurs, et (2) favoriseraient la préservation du site.

1. « *Selon vous, quelles modifications pourraient être entreprises afin d'améliorer l'expérience du visiteur ?* »
2. « *Selon vous, quelles modifications au niveau de la gestion du tourisme pourraient être entreprises afin d'éviter les répercussions négatives de celui-ci sur la faune et la flore ?* »

À la première question, **43 individus (46%)** ont répondu parmi l'échantillon de 94 personnes à Taney. Voici les principaux thèmes qui ont été abordés :

- a) **La limitation du flux de touristes** : huit répondants ont indiqué que le contingentement, avec une réservation au préalable sur internet, améliorerait l'expérience du visiteur du fait que cela permette de répartir l'arrivée des visiteurs et de garantir une fréquentation stable.
- b) **La mobilité douce** : trois répondants ont exprimé l'importance d'une meilleure desserte en transports en commun ou l'installation de vélos électriques permettant de grimper le col.
- c) **La communication des informations en amont de la visite** : cinq répondants ont manifesté leur souhait d'avoir plus d'informations en ligne sur l'état de fréquentation du site en temps réel, ainsi que les caractéristiques biologiques (espèces rares, etc.) de Taney afin d'améliorer leur expérience sur place.
- d) **La communication des informations sur place** : sept répondants ont déclaré vouloir l'installation de panneaux didactiques permettant une meilleure sensibilisation et connaissance du terrain des randonneurs. « *Les interdictions et les limitations sont généralement mieux accueillies de cette manière* », appuie un randonneur. Trois randonneurs ont par ailleurs mentionné leur fort

intérêt d'avoir sur place un spécialiste qui puisse répondre à leurs questions, par le biais d'un bureau d'information par exemple.

- e) **Les infrastructures d'accueil proposées sur place** : trois répondants ont indiqué souhaiter une amélioration des emplacements de pique-nique (grillades, etc.). Un randonneur a également déclaré souhaiter que le camping soit autorisé dans un espace strictement réservé à cet effet, et un autre qu'« il y ait plus de poubelles au bord du lac ». Quatre répondants ont aussi exprimé le souhait de voir le parking du Flon s'agrandir. Un meilleur balisage des sentiers a aussi été exprimé à deux reprises par les participants. Finalement, il s'avère que six répondants ont perçu le coût des parkings et des navettes comme dégradant leur expérience au sein du site.

À Taney, concernant la seconde question, **47 individus (50%)** parmi l'échantillon de 94 personnes ont proposé des pistes de gestion.

- a) **La limitation de l'accès** : quinze répondants ont considéré que la limitation de l'accès en mettant, par exemple, « un quota journalier de visiteurs », réduirait fortement les répercussions négatives sur la nature.
- b) **La limitation des infrastructures touristiques** : quatre visiteurs ont également exprimé l'importance de limiter le nombre d'établissements hôteliers et restaurants au sein de la réserve, afin notamment d'éviter d'attirer « un public non-marcheur ».
- c) **Des nouvelles réglementations communales** : un certain nombre d'interdictions ont été suggérées dans le but de réduire l'impact anthropique sur les écosystèmes du site naturel. L'interdiction de se baigner dans le lac avec de la crème solaire, ainsi qu'une meilleure réglementation de l'usage des drones ont par exemple été mentionnés à deux reprises. Par ailleurs, cinq répondants ont déclaré que les navettes ainsi que les taxis devraient être totalement proscrits à Taney. Un certain nombre de visiteurs ont également condamné les répercussions négatives de la géolocalisation sur les réseaux sociaux, considérée comme une forte « amplificatrice de popularité » des sites naturels.
- d) **Des infrastructures d'accueil et informatives plus performantes** : six répondants ont indiqué qu'il serait bénéfique de mettre en place une meilleure diffusion de l'information afin d'améliorer les connaissances des visiteurs à propos des écosystèmes de Taney. Ainsi, il nous a été exprimé à trois reprises les avantages de mettre en place des QR-code sur les tables des restaurants, lesquels redirigeraient les visiteurs vers un site internet expliquant les caractéristiques du site protégé, ainsi que les bonnes conduites à adopter. Un manque de poubelles a également été mentionné à plusieurs reprises, lors de diverses discussions informelles.

Derborence

À Derborence, **22 individus (37%)**, parmi notre échantillon de 60 répondants, ont proposé des pistes de gestion visant à améliorer l'expérience du visiteur au sein du site naturel.

- a) **La mobilité douce** : le souhait d'augmenter le nombre de cars postaux ou de bus-navettes a été mentionné à trois reprises, tout en communiquant à ce sujet afin de donner envie aux randonneurs de les utiliser. Un usager du site a par ailleurs émis le souhait de voir fermer la route à Aven aux non-résidents de Derborence. Ceux-ci auraient à dispositions des vélos électriques ou une navette pour accéder au lac, contrairement aux résidents qui pourraient continuer à utiliser leur véhicule privé pour y accéder.
- b) **Le balisage des sentiers**: deux répondants ont également souligné leur souhait d'un meilleur entretien du chemin faisant le tour du lac, avec notamment « *la mise en place de bancs et de lieux de repos* » ou « *l'autorisation et l'aménagement d'un lieu de baignade sur le tronçon proche du Refuge du Lac de Derborence* ».
- c) **La communication des informations sur place** : huit répondants ont déclaré vouloir plus d'informations quant aux caractéristiques du site, afin d'améliorer considérablement la signalétique actuelle de Derborence et la diffusion de l'information. Cinq répondants souhaiteraient des panneaux « *plus visibles* » et des sentiers didactiques apportant une touche ludo-éducative à la balade. Trois autres répondants voudraient, quant à eux, la présence d'un accompagnateur de moyenne montagne qui permettrait, à ceux qui le désirent, d'effectuer une visite guidée du site naturel lors des jours de forte affluence. La découverte du site pourrait également s'effectuer sous la forme d'audioguide (visite autonome), avec du matériel à récupérer dans un bureau d'accueil situé au parking directement. En outre, un répondant préférerait que plus d'informations soient données sur la région en général et ne se limitent plus spécifiquement au lac de Derborence. « *Cela amènerait une diversification des lieux de visite dans le vallon* ».
- d) **La limitation du flux de touristes** : contrairement à Taney, les participants ont beaucoup moins indiqué la piste du contingentement sous la forme de réservation en amont comme une alternative permettant d'améliorer l'expérience du visiteur.

Concernant la seconde question, **30 répondants (50%)** parmi l'échantillon de 60 individus ont indiqué des pistes de gestion permettant « *d'éviter les répercussions négatives du tourisme sur la faune et la flore* ».

- a) **Un quota ou une réservation à l'avance** : cinq répondants ont indiqué vouloir la mise en place de quotas de visite journalière avec un système de réservation à l'avance. Un autre visiteur a aussi exprimé que l'interdiction des soirées à thèmes organisées par le Refuge du Lac de Derborence serait bénéfique pour le site naturel.
- b) **La communication des informations sur place** : neuf participants ont également indiqué l'importance de mettre en place une meilleure pannelisation ou *a minima* du personnel sur place faisant de la prévention.

Comme type de panneau souhaité, un répondant a expliqué qu'il faudrait « *mettre plus d'informations avec des photos à l'appui de ce qu'il advient lorsque les règles ne sont pas respectées* ». Celui-ci mentionne que l'inspiration des panneaux de prévention de l'organisme « *Summit Foundation* » serait adéquate. Par ailleurs, non seulement il s'agirait de rendre les panneaux existants plus attractifs, mais également de les placer à des endroits spécifiques ; c'est-à-dire en fonction des principaux flux touristiques. Quatre répondants ont aussi déclaré que la présence de plus de personnels pour sensibiliser les gens sur place, notamment les jours de forte affluence, serait bénéfique pour la préservation de la réserve.

- c) **Des nouvelles mesures contraignantes** : deux autres visiteurs nous ont parlé des avantages de « *fermer partiellement* » le site, avec, par exemple, la mise en place d'une barrière à la hauteur d'Aven, laquelle serait abaissée la nuit ou certains jours planifiés à l'avance. Cette mesure s'appliquerait dans l'optique de diminuer la pression exercée sur les écosystèmes concernés. Bien entendu, ces interdictions ne concerneraient pas les résidents de Derborence.
- d) **La mobilité douce** : six répondants souhaiteraient la mise en place d'un plus grand nombre de cars postaux, ainsi qu'une meilleure communication autour du service proposé. Par ailleurs, un répondant nous a exprimé son intérêt pour « *la mise en place d'un mini bus pendant les vacances estivales et les week-ends de juin à septembre uniquement* », lequel relierait le parking, situé plus en contre bas que ce qui est le cas actuellement, au lac de Derborence.
- e) **La gestion des déchets** : deux autres répondants ont dénoncé le manque de poubelles et souligné le fait qu'une meilleure infrastructure de ce côté diminuerait l'impact négatif du tourisme sur la réserve.

7. Analyse de la situation touristique à Taney et Derborence et discussion des résultats

Les résultats du questionnaire nous permettent de vérifier la première hypothèse. En effet, nous avons observé deux types de visiteurs bien distincts entre les deux terrains d'étude, engendrant selon nous inévitablement une différente gestion globale des sites.

7.1 Un profil de visiteurs bien distinct

Tout d'abord, Taney attire globalement un public plus jeune et plus urbain que Derborence. Les visiteurs proviennent principalement des grandes villes de l'arc lémanique et effectuent, en moyenne, une plus grande distance (en km) pour se rendre sur le site. De plus, les personnes rencontrées avaient globalement moins l'habitude de faire de la marche en montagne que ce n'est le cas à Derborence. A *contrario*, le site de Derborence attire plus fréquemment un public de proximité, plus familier avec la marche en montagne, habitant plus fréquemment les villes et villages de la région.

Par ailleurs, les individus sont plus souvent diplômés de haute études à Taney qu'à Derborence, rejoignant le constat d'un public qui serait plus urbain dans le premier lieu cité. Nous avons aussi constaté qu'à Taney, les répondants avaient une moindre tradition familiale en lien avec le site qu'à Derborence. En effet, dans le deuxième cas, un grand nombre de répondants (50%) ont le sentiment de connaître le site depuis toujours; leur venue à Derborence tend ainsi à s'inscrire dans des routines familiales qui sont ancrées dans des habitudes touristiques depuis de nombreuses années.

À Taney, nous avons été surpris par la faible présence de randonneurs habitant le Chablais ou les villages alentours. Autre point étonnant : extrêmement peu de Valaisans y ont été rencontrés, malgré le fait que le site soit situé dans ce canton. Finalement, nous avons été surpris que les réseaux sociaux ne soient pas un élément déclencheur dans la décision de se rendre à Taney. Alors que cela peut sembler logique du côté de Derborence, en raison du nombre assez élevé de répondants qui connaissent le site depuis toujours, nous nous attendions à un résultat tout autre à Taney. En effet, le site a connu un engouement plus récent et, par son aspect photogénique et sa proximité avec les grands centres urbains de la Riviera vaudoise, nous avons initialement pensé que les réseaux sociaux joueraient un plus grand rôle dans la promotion du site.

7.2 Des habitudes touristiques diverses

Concernant les habitudes des randonneurs rencontrés, il s'avère que ceux-ci font plus régulièrement de la marche à Derborence qu'à Taney. En effet, près de 66% des répondants affirment en faire plusieurs fois par mois, contre à peine plus de 33% à Taney, soulignant une nouvelle fois que le public de Derborence est plus « *habitué* » du milieu de montagne.

La durée moyenne de temps passé sur place est également sensiblement différente entre les deux sites. Notre interprétation de la situation est la suivante : en raison de l'accès pédestre relativement difficile pour atteindre le lac de Taney, ainsi que d'un plus large choix d'activités possibles sur place, les répondants tendent à y rester plus longtemps qu'à Derborence. Toutefois, nous avons également constaté que dans chacun des sites, une minorité d'individus passent plusieurs jours dans les refuges environnants, principalement pour faire de la randonnée. Citons par exemple l'ascension du Grammont à Taney ou le tour des Muverans à Derborence.

Quant aux moyens de transport utilisés pour se rendre sur les deux sites, ils sont équivalents, avec une omniprésence des véhicules individuels motorisés. Malgré une desserte en cars postaux qui tend à l'augmentation à Taney et à Derborence, les répondants ont exprimé à de nombreuses reprises que ce type de transport restait contraignant et peu adapté. À Taney, les horaires de montée et de descente servent surtout les intérêts des habitants de Miex. Les passages du bus y sont mal répartis au fil de la journée, se limitant au trafic pendulaire en semaine (tôt le matin et en fin de journée). Bien que légèrement plus développée le week-end, l'offre n'est pas très adaptée aux familles qui souhaiteraient se rendre sur place pour des activités récréatives. Ce sont principalement les visiteurs sportifs qui les utilisent parce qu'ils veulent démarrer leur randonnée à l'aube.

À Derborence, la fréquence des bus est légèrement meilleure, avec deux bus le matin et deux bus l'après-midi qui relient la gare de Sion à Derborence. Toutefois, la durée du trajet (supérieure à une heure) ainsi que son prix, freinent fortement les velléités d'utiliser ce mode de transport. En revanche, la route, vertigineuse et étroite, pousse également certains visiteurs à le privilégier. Cependant, de notre constat, à chaque fois que nous nous sommes rendus sur les terrains d'étude, les transports publics dans lesquels nous nous trouvions étaients peu remplis.

En outre, à Taney comme à Derborence, plus de la moitié des répondants déclarent s'être rendus ou vouloir se rendre dans les restaurants. Cela nous confirme la forte attractivité des auberges au sein de ces sites naturels pendant la haute saison, entre autres en raison de leurs terrasses et de la qualité des plats proposés. De plus, cela atteste de la présence d'une clientèle qui ne rechigne pas à consommer sur place. Selon nous, l'appartenance des visiteurs de ces sites à une catégorie de la population plutôt aisée financièrement ne fait aucun doute.

7.3 Une franche distinction dans les motifs de venue au sein des deux sites

Pour ce qui est des activités pratiquées au sein du site, il s'avère que les randonneurs conçoivent plutôt le site de Taney comme un lieu récréatif. Les réglementations et le type d'espace protégé jouent forcément un rôle dans l'utilisation qui est faite de cet espace. Ainsi, Taney est un site où les utilisateurs recherchent plus fréquemment « *la détente* » ainsi que « *le bien-être* », grâce à la pratique de diverses activités ludo-récréatives (pêche, baignade, sport, etc.). La multitude des motifs de venue y est frappante, en comparaison avec le site de Derborence. *A contrario*, ce dernier s'apparente plus à un site naturel dont la fonction touristique première se limite à l'observation des paysages. Cet aspect-là est aussi présent à Taney, mais de nombreuses autres activités de loisirs restent possibles grâce à un degré de protection plus bas. Ainsi, Derborence correspond plus à un lieu d'immersion et de contemplation au sein d'un site naturel hautement

protégé. Cette même distinction avait été effectuée par Clivaz & Reynard (2020, p. 80), lorsqu'il avait été souligné que le site était avant tout un support pour la biodiversité à Derborence. Bien que cet aspect soit aussi présent à Taney, cette fonctionnalité se trouve sur le même pied d'égalité que différentes prestations paysagères à portée touristique.

Par ailleurs, nos résultats démontrent que les personnes qui se rendent à Taney y voient plus un lieu de sociabilisation (amis, familles) que ce n'est le cas à Derborence. En effet, nous avons plus fréquemment rencontré des groupes d'individus à Taney qu'à Derborence, où les visiteurs viennent fréquemment seuls ou à deux.

Un élément nous a toutefois considérablement surpris : presque aucun répondant n'a déclaré qu'« *en apprendre plus sur le site naturel visité* » faisait partie des motifs de visite à Derborence et à Taney. Ainsi, il semble que les espaces naturels protégés soient, dans notre cas d'étude, des prétextes pour s'immerger dans une nature magnifique, mais n'engendrent que très rarement un intérêt éducatif. Cependant, ce constat peut sembler contradictoire avec certains résultats obtenus, tel que le fait que les répondants se déclarent très préoccupés par l'avenir des lacs de montagne dans les deux sites.

7.4 Le support informatif au sein des sites

Lorsque nous avons voulu savoir si les randonneurs prenaient le temps de lire les panneaux explicatifs au sein des sites, nous avons appris qu'ils étaient seulement 33% à Taney et 50% à Derborence à le faire. Cela souligne très clairement la problématique du manque d'intérêt pour la pannélisation actuelle, suggérant une réflexion sur de nouvelles pistes à explorer pour les rendre plus attractifs. Le fait que 6 personnes sur 150 répondants connaissent la signification de l'IFP démontre la méconnaissance généralisée du grand public à propos de cet inventaire, ainsi que le manque de communication à son sujet. Nos constats rejoignent ceux de Clivaz & Reynard (2020, p. 80)

Le fait que les randonneurs ne lisent pas les panneaux informatifs à propos du site peut entraîner des conséquences désastreuses : tout d'abord, ceux-ci ne sont pas au courant des règles encadrant ces sites protégés, et leurs comportements peuvent provoquer un impact néfaste sur le site. Par ailleurs, lorsqu'ils font face à des interdictions au cours de leur balade (une interdiction de passage par exemple) ou à l'intervention du garde site, ils ne comprennent pas nécessairement les raisons qui ont poussé à la mise en place de telles mesures, par manque d'informations contextuelles sur le degré de protection notamment.

7.5 La perception de la capacité de charge selon les visiteurs

La perception de la capacité de charge du site est un autre point intéressant à analyser. Un clivage s'est notamment créé entre les visiteurs et les naturalistes en charge de la protection du site. Lors de notre séjour à Derborence, le site a été dépeint comme habituellement très fréquenté à de nombreuses reprises par les acteurs suivants : Pro Natura, la garde site ainsi que les représentants du Service des forêts, de la nature et du paysage.

En revanche, du côté des visiteurs, durant l'été 2022, les randonneurs ont généralement indiqué que le site de Derborence avait une fréquentation idéale, soit « idéale » ou « assez élevée ». Ce même constat a été relevé chez les acteurs touristiques, qui regrettaient une affluence relativement maigre à plusieurs reprises. Selon nous, voici les trois interprétations les plus plausibles de cette représentation sociale divergente de la situation :

1. *L'utilisation du lieu n'est pas la même entre les randonneurs et les naturalistes, conduisant à une différente interprétation de la capacité de charge du lieu. Pour caricaturer, l'objectif final de préservation des naturalistes est très différent de l'objectif touristique du randonneur, amenant à une différence de perception de la situation ;*
2. *Les non-naturalistes ne sont pas aussi bien informés à propos de l'impact des activités anthropiques telles que le tourisme sur les milieux naturels, surestimant ainsi la capacité de charge réelle du lieu ;*
3. *La capacité de charge du site a été mise à rude épreuve pendant le COVID - 19 et ainsi, les spécialistes de la préservation des milieux naturels craignent fortement un retour de cette situation à l'avenir.*

En revanche, le fait que les répondants indiquent majoritairement que les deux sites ne pourraient pas accueillir plus de visiteurs que ce qui est le cas actuellement sans en dégrader la ressource, met en lumière, selon nous, la facette psychologique ou comportementale de la capacité de charge. En effet, nous estimons que les randonneurs, désireux de garder une certaine qualité de visite et une certaine exclusivité du site, ont tout de même souhaité manifester le fait qu'il ne faudrait pas qu'il y ait plus de monde que ce qui est le cas actuellement.

Ainsi, si nous prenons le cas de Taney, quand bien même le garde site perçoit le taux de fréquentation comme peu problématique, les randonneurs et les habitants du site estiment de leur côté que la capacité de charge est déjà atteinte.

7.6 L'acceptation des réglementations au sein des deux sites

Nous devons affirmer que nous nous attendions à un désaccord bien plus vif, vis-à-vis des règles, notamment à Derborence, en raison des données récoltées lors des entretiens semi-directifs avec les parties prenantes.

Finalement, lors de l'analyse des questionnaires, nous avons recueilli peu de témoignages virulents attestant d'une expérience négative au sein des sites à cause des réglementations. En effet, la plupart des personnes interrogées ont dit « comprendre » les interdictions et les recommandations, ainsi que les principaux modes de gestion exercés actuellement dans le site. Par exemple, l'interdiction des voitures au col de Taney ainsi que la ferme prohibition du parking sauvage le long des routes à Miex sont des mesures dont les raisons sous-jacentes sont comprises par les répondants, et finalement plutôt bien acceptées. À Derborence également, relativement peu d'individus déclarent ne pas comprendre l'interdiction de se garer hors des parkings lorsque ceux-ci sont pleins. De surcroît, ceux-ci prétendent que le fait de ne pas être autorisés à quitter les sentiers, ni de se baigner dans le lac, n'impactent globalement pas négativement leur expérience touristique. Cependant, ces résultats démontrent une certaine contradiction avec les propos

tenus par la garde site de Derborence, lorsqu'elle affirme recenser régulièrement des infractions au sein de la réserve. Cela laisse suggérer qu'elles sont, soit commises de manière non préméditée (par méconnaissance), soit commises par des visiteurs qui estiment avoir des droits acquis.

Dans tous les cas, nous estimons que le déficit de communication entourant ces espaces naturels est très problématique, car il favorise une perception des règles comme pouvant être excessive auprès de trois profils de randonneurs: les locaux pour qui l'application des règles devrait être « à bien plaisir », certains visiteurs qui sont peu sensibles à la nature et à ses enjeux, et ceux qui agissent par méconnaissance.

Pour les habitués des lieux, nous avons de nombreuses fois rencontré le cas de figure où ceux-ci déclarent agir « avec bon sens » et ne plus prendre la peine de lire les panneaux. Certains nous avouent se permettre des infractions en toutes connaissances de causes, telles que « quitter les sentiers » ou « cueillir des champignons », car elles relèvent de pratiques sociales inscrites dans le temps. Forcément, le statut de « local » rentre en compte pour s'octroyer ces petites formes de protestations contre les mesures actuelles. Pour contrer ces infractions, nous soutenons notre hypothèse qu'une meilleure diffusion des raisons sous-jacentes des interdictions pourrait permettre une remise en question de ces comportements. Ce constat rejoint celui de Clivaz & Reynard (2020) qui soulignent le besoin « d'accorder une importance particulière à la sensibilisation des propriétaires qui, par méconnaissance, peuvent entreprendre des actions contraires aux objectifs de protection du site » (p. 84).

Concernant les visiteurs venant pour la première fois, nous avons démontré que ceux-ci ne connaissent majoritairement pas les règles et les recommandations au moment où ils remplissent le questionnaire, que cela soit à Taney ou à Derborence. En effet, la plupart ne lisent pas ou ne voient pas les panneaux informatifs lors de la visite. Ainsi, beaucoup de randonneurs ont peiné à juger les recommandations et les règles, du fait qu'ils les ont découvertes en même temps qu'ils ont rempli le questionnaire. Leur(s) perception(s) des bonnes conduites à adopter au sein de la réserve est principalement basée sur leur bon sens, c'est-à-dire une réflexion intuitive par rapport à leurs connaissances globales des sites naturels.

Ainsi, nous revenons à notre second constat : de nombreux visiteurs, non-familiers avec le site, commettent des infractions sans même le savoir, tout particulièrement à Derborence, où beaucoup ne savent pas qu'ils se trouvent dans une réserve absolue. Ainsi, il n'est finalement pas uniquement question de trouver un moyen de mieux diffuser les règles et les recommandations du site, mais également de susciter un plus grand intérêt pour les caractéristiques du site protégé, bien au-delà de sa seule beauté contemplative. De ce fait, il est selon nous indispensable de proposer une révision complète des panneaux d'information au sein des deux sites, de façon à contribuer à un plus grand respect des règles et à une meilleure compréhension des raisons de leur mise en place.

De plus, nous sommes convaincus qu'il serait possible de mieux concilier les intérêts de chacune des parties prenantes au sein du site de Taney et de Derborence. Cela passera forcément par l'aménagement d'infrastructures adaptées et par de nouvelles formes de gestion. Il nous semble cependant indispensable de mener des politiques qui ciblent plus spécifiquement les pratiques sociales ainsi que les caractéristiques des visiteurs, tout en reprenant les enjeux ayant été énoncés lors des

entretiens semi-directifs avec les parties prenantes. Dans le chapitre suivant, nous présentons nos recommandations pour la future gestion des sites.

8. Pistes de gestion à Taney

8.1 Améliorer l'accessibilité à Taney

L'accessibilité est une problématique récurrente à Taney. Cette thématique a été longuement abordée par chacune des parties prenantes, et sa gestion actuelle entraîne de nombreuses tensions. En effet, bien que la majorité des touristes comprenne la décision d'interdire le parking sauvage le long des routes et soutienne le choix de ne pas autoriser l'accès en voiture au lac, ils sont toutefois nombreux à s'être plaints d'un manque de communication autour du temps de marche total engendré par la fermeture de la route qui mène au Flon, lorsque le parking officiel est plein. La municipalité de Taney a, entre temps, mis en place une page dédiée à l'accessibilité du lieu sur son site internet, afin de contrecarrer ce manque d'informations. Il subsiste toutefois un doute quant à sa portée, étant donné que selon nous, peu de randonneurs ont le réflexe de consulter un site internet qui n'appartient pas directement à une entité touristique pour obtenir des informations. Ainsi, nous proposons les mesures suivantes :

- La mise en place d'un panneau électronique à la sortie du village de Vouvry, le long de la route qui monte en direction de Miex, permettant de prévenir à l'avance du nombre de places disponibles ainsi que du temps de marche à effectuer depuis le lieu de parking. Cela pourrait améliorer la situation en étant plus transparents sur le niveau de fréquentation du site, les éventuels coûts engendrés ainsi que la durée de la randonnée ;
- Indiquer de manière uniforme ces informations sur les sites internet des restaurateurs de Taney, avec une mise à jour en temps réel du nombre de places restantes dans le parking ou une webcam donnant des images *live* de la fréquentation du parking.

Toutefois, il faut savoir que la mise en place de telles infrastructures ne semble pas être à l'ordre du jour, car d'après certaines discussions avec les parties prenantes, le système de parking actuel est provisoire. En effet, l'agrandissement du parking du Flon est envisagé au cours des prochaines années, avec la création de plusieurs niveaux qui pourraient résoudre la problématique énoncée ci-dessus.

8.2 Promouvoir un tourisme sain dans le site

Pour ce qui est du site naturel lui-même, nous avons pu observer, grâce aux discussions avec les parties prenantes, que l'impact anthropique du tourisme sur le site protégé n'était pas encore véritablement problématique. Toutefois, au vu de la quantité non-négligeable de *nouveaux visiteurs* issus de notre échantillon (36%), nous pouvons considérer que l'intérêt vis-à-vis de Taney est en pleine expansion. Ainsi, les conflits entre les résidents de Taney et les visiteurs devraient se poursuivre, de même que la pression grandissante exercée sur les écosystèmes.

Pour cette raison, nous encourageons fortement le développement d'activités touristiques de type « *slow tourism* », si possible à l'initiative des résidents de Taney ou de Miex. Nous prétendons qu'en intégrant les locaux dans des projets touristiques raisonnés et durables, cela permettra de leur donner plus de pouvoir dans la gestion globale du site, diminuant par la même occasion les conflits d'usage mentionnés à de multiples reprises dans ce travail.

Toutefois, il est évident que ce changement d'état d'esprit ne peut être activé que par la mise en place de discussions régulières entre l'ensemble des acteurs. Bien entendu, un financement devra également être accordé par la commune ou le canton afin de soutenir la démarche et l'encourager. L'idée derrière ces propositions serait de faire intervenir plus souvent les locaux dans les politiques de préservation du site, tout en leur laissant l'occasion de partager avec les visiteurs leurs connaissances et leur fierté de vivre dans la région. Ainsi, nous encourageons la mise en place de :

1. *Visites guidées ponctuelles sur différentes thématiques (champignons, batraciens, flore, etc.) menées par des habitants de la région ou accompagnateurs de randonnées ;*
2. *Bénévoles locaux les jours de forte affluence (samedi ou dimanche), dont le rôle sera d'informer les visiteurs sur la faune et la flore et de partager leurs connaissances à propos du site ;*

Un tel dispositif a été développé avec succès à Lavaux, site classé au Patrimoine mondial (Imboden, 2020). L'objectif sous-jacent est de permettre une certaine continuité et cohérence des offres proposées.

8.3 Susciter un plus grand intérêt des randonneurs à propos des caractéristiques naturelles du site

Pour contrer le manque de connaissance des randonneurs vis-à-vis du site naturel et ainsi promouvoir le plus possible des comportements adéquats, susceptibles de diminuer les tensions entre l'ensemble des parties prenantes et les impacts négatifs du tourisme sur les milieux naturels, nous encourageons fortement la mise en place :

1. *D'un garde site ayant suivi les formations nécessaires pour pouvoir renseigner les visiteurs à propos des caractéristiques naturelles du site. En effet, le rôle actuel du garde site se base surtout sur le contrôle des parkings et de l'accès au lac. Il faudrait, selon nous, que sa fonction au sein du site se diversifie et concerne désormais l'accueil des visiteurs, ainsi que la transmission d'informations ;*
2. *D'un sentier didactique faisant le tour du lac et entre le parking du Flon et le col de Taney. Le projet était en cours lors de réalisation de ce travail. Non seulement le sentier didactique possède des vertus éducatives, mais il permet également de canaliser le flux touristique en un seul et même endroit. Ainsi, il concentre l'impact anthropique dans un espace restreint. Par ailleurs, cela permet d'améliorer l'expérience touristique : en effet, la montée entre le parking du Flon et le col de Taney est très raide et sans grand intérêt d'un point de vue paysager, notamment pour un public peu sportif. Ainsi, un sentier didactique tel qu'une chasse au trésor éducative, avec différents postes tout*

au long de la montée, permettrait de créer de la valeur ajoutée au chemin pédestre ;

- 3. De nouveaux panneaux plus grands, plus ludiques et avec de meilleurs visuels. Ils doivent également être situés à de nouveaux endroits stratégiques tels qu'aux abords du lac ou à l'intersection entre le Refuge du Grammont et le Refuge La Vouivre. En effet, les résultats de notre questionnaire indiquent que les panneaux actuels ne sont pas suffisamment consultés et nécessitent ainsi d'être reconfigurés. Il serait peut-être bénéfique de les installer là où les individus s'arrêtent, au cœur du site protégé. De notre point de vue, nous avons le sentiment que les gens ne lisent pas les panneaux au parking, car ils sont très enthousiastes à l'idée de débiter leur randonnée. Il en va de même pour la signalétique au col de Taney : les randonneurs se réjouissent de finir la montée et ont le lac en ligne de mire. Ainsi, ils ne prennent pas spécialement le temps de les consulter. Notre proposition complète celle énoncée par Clivaz & Reynard (2020) qui recommandent une meilleure visibilité de l'IFP à la suite de leur étude sur des sites valaisans classés à cet inventaire. En effet, ces derniers préconisent « [l'adaptation d'] une charte graphique pour l'ensemble des sites IFP du canton, [permettant] de renforcer leur visibilité et d'informer le public en adoptant une approche positive (en mettant en évidence les prestations paysagères des sites par exemple) et en indiquant les restrictions d'usage que cela implique » (p. 84).*
- 4. L'installation de QR-Code sur les tables des restaurants dans l'optique de rediriger les utilisateurs vers le nouveau site internet de la commune. En effet, comme il l'a été indiqué précédemment, il est plausible que la nouvelle page internet de la commune soit peu consultée dans l'état actuel des choses. En outre, il est communément admis par les touristes que ce sont les acteurs touristiques (offices du tourisme, sites des prestataires) qui fournissent les informations par rapport au site visité. La progressive généralisation du QR-Code pourrait aussi s'appliquer aux futurs sentiers didactiques, voire aux panneaux principaux du site. En effet, véhiculer les informations de cette manière permet de lutter contre la (très) rapide obsolescence des panneaux qui ne sont rapidement plus d'actualité en raison de changements dans le statut du site protégé, dans les offres touristiques proposées, etc.*
- 5. La généralisation de sets de tables dans les deux restaurants, sur lesquels figureraient des informations sur les zones protégées, l'IFP, la faune/flore, les recommandations et réglementations du site, etc.*

En raison de l'affluence actuelle au sein de la réserve et des différents entretiens semi-directifs menés, il ne semble pas utile de mettre en place un système de réservation. En effet, le statut du site ne s'y prête pas et selon nous, une telle mesure serait dommageable pour les intérêts des restaurateurs car elle enlèverait une certaine forme de spontanéité dans le fait de venir à Taney. En revanche, nous sommes persuadés que les visiteurs, ayant un profil plutôt issu des catégories socio-professionnelles supérieures, sensibles à la cause écologique, seraient intéressés par une meilleure offre en transports publics desservant le site.

En 2022, lors des dimanches d'été, les trois bus qui montaient en direction de Miex depuis la gare de Vouvry partaient à 6h57, 7h57 et 11h18. Les deux premiers départs n'étaient absolument pas adaptés au public très familial qui se rendait

au lac, d'autant plus qu'une large majorité des visiteurs proviennent de l'arc lémanique, et concernaient plutôt les sportifs pour qui le lac de Taney n'était qu'une étape avant de poursuivre en direction du Grammont notamment. Pour le troisième bus, il ne permettait pas d'arriver au lac avant le début d'après-midi, et n'était ainsi pas non plus adapté aux familles qui souhaitent faire une halte dans les restaurants pour le repas de midi. Il nous semble ainsi indispensable de réévaluer les horaires du bus en proposant des passages correspondants aux habitudes touristiques des visiteurs présents au sein du site.

9. Pistes de gestion à Derborence

9.1 Le parcage des véhicules

La localisation du parking actuel de Derborence est une problématique qu'il s'agira de résoudre ces prochaines années. Situé dans une zone alluviale d'importance nationale et nécessitant des travaux d'aménagement en amont afin de limiter les risques de laves torrentielles et de crues éclair dévastatrices, il est également contraire aux objectifs et directives énoncés par l'Inventaire fédéral des zones alluviales. Ainsi, comme le préconise le plan de gestion dont est en charge le Service des forêts, de la nature et du paysage du canton du Valais, celui-ci devrait être déplacé plusieurs centaines de mètres en contre-bas, à l'entrée du périmètre protégé en question. Au vu des nombreuses discussions avec la garde site et de notre constat du très faible taux de consultation des panneaux, ce nouveau parking semble l'occasion idéale pour y installer un immense panneau qui centraliserait toutes les informations sur le site naturel, accompagné d'un bureau d'accueil destiné à renseigner les visiteurs.

9.2 Un tourisme doux à Derborence

Le fait que le projet de nouveau parking soit situé dans une zone forestière, avec un aménagement minimal, limite la dégradation du paysage et ne devrait plus nécessiter de travaux de protection. Les travaux d'aménagements actuels au sein de la zone alluviale visaient à protéger le parking, en plus de dévier les écoulements torrentiels afin qu'ils contournent la zone du lac pour réduire le rythme de la sédimentation et prolonger la vie du lac.

De plus, dans l'optique de développer le plus possible un tourisme à faible émission de carbone, nous préconisons les recommandations suivantes :

- 1. La mise en place d'un parking gratuit (50 places de parking) dans le village d'Erde ou à proximité de la chapelle du Petit St-Bernard (entrée du vallon), avec à disposition, un certain nombre de vélos électriques qui puissent être loués à la journée, afin d'accéder aisément au site sans la voiture ;*
- 2. Une meilleure promotion de l'accès au site grâce aux transports publics. En effet, au vu de notre expérience sur place et des résultats des questionnaires, un très faible pourcentage de randonneurs rencontrés les utilisent. Ainsi, une touristification des cars postaux faisant la liaison entre Sion et Derborence nous semblerait très appropriée. En effet, la route en elle-même est une expérience touristique inoubliable en raison des points de vue vertigineux qu'elle offre sur la vallée et du frisson qu'elle procure lors de certains passages. Le voyage en bus pourrait constituer une offre touristique supplémentaire, un peu comme le serait une télécabine panoramique. Selon nous, il serait intéressant d'axer plus fortement la communication vis-à-vis de cette alternative durable qui nécessite très peu de nouvelles infrastructures. En effet, le car postal partant de la gare de Sion fait actuellement une halte à la gare de Conthey, où un P+R est déjà existant ;*

3. *La mise en place d'un système de fidélité. Par exemple, pour un ticket de bus acheté, un rabais serait accordé chez les partenaires restaurateurs. Ce partenariat pourrait permettre un meilleur taux de remplissage des restaurants et favoriser un comportement plus durable.*

9.3 De nouvelles infrastructures au sein de la réserve

Il apparaît désormais nécessaire d'améliorer le sentier faisant le tour du lac afin de mieux canaliser le flux des visiteurs tout en pérennisant l'attractivité du site. En effet, de nombreux secteurs ont été détectés comme « *problématiques* », du fait du manque de clarté concernant le chemin officiel, conduisant ainsi à des dégradations de sols très fragiles en raison du piétinement.

Pour ce faire, nous encourageons la mise en place de cordons et de tapis nordiques dans certains secteurs précis faisant le tour du site. En effet, bien que cela dégrade le paysage de la réserve et nuise à certains écosystèmes dans un périmètre restreint, nous sommes persuadés que cette mesure lèvera définitivement toute ambiguïté sur le tracé à suivre.

De manière globale, nous avons également constaté que la diffusion des informations sur les caractéristiques naturelles de la réserve étaient insuffisantes. En effet, notre enquête a démontré que beaucoup de randonneurs ne voyaient ou ne lisaient pas les panneaux actuels. Nous estimons donc que des améliorations peuvent être apportées à ce niveau-là.

Nous pensons qu'il est intéressant de dresser des panneaux interactifs à certains embranchements, notamment en dessous du Refuge du Lac de Derborence. Sur ces panneaux seraient, entre autres, explicités les conséquences des comportements interdits sur la réserve. Par exemple, l'impact négatif sur la faune de ne pas tenir son chien en laisse, l'impact du piétinement sur certains types de sols ou plantes protégées, etc.

Cette mesure nous semble adéquate, car le site de Derborence attire un grand pourcentage de personnes très familières avec le site, qui ont toujours eu l'habitude d'effectuer certaines pratiques sociales au sein de la réserve, malgré le fait qu'elles soient illégales. La diminution des mauvais comportements adoptés depuis longtemps passera, selon nous, plutôt par une meilleure sensibilisation des utilisateurs du site. L'objectif de cette nouvelle pannélisation sera de constituer un regard neuf sur certaines interdictions, considérées par les habitués du site comme « *injustifiées* ». Cette transmission de l'information permettra également de soulager la garde site dans son rôle de prévention au sein du site. De manière générale, une meilleure pannélisation rendrait plus explicite à l'ensemble des visiteurs le statut du site protégé, les caractéristiques du site, ses règles, ainsi que les raisons sous-jacentes de celles-ci.

*La présence d'une seconde personne (bénévole ou non) au sein de la réserve, lors des week-ends d'été et d'automne de forte affluence, permettant d'accompagner le travail actuel de la garde site, nous semble aussi nécessaire. En effet, celle-ci peut difficilement assumer toute seule le rôle de prévention, d'information et de mise à l'amende sur l'ensemble du site. En raison du nombre d'infractions répertoriées chaque année, il est indispensable qu'elle soit soutenue et n'endosse pas systématiquement le rôle de « *policière* » du site. Actuellement, son travail n'est en effet pas toujours bien considéré par certains habitants de Derborence ; il serait*

bénéfique, pour apaiser les tensions, que son rôle au sein de la réserve se diversifie, revalorisant ainsi sa fonction auprès des locaux.

9.4 Une alliance entre naturalistes et acteurs touristiques pour créer une offre touristique respectant les intérêts de chacun ?

Nous avons constaté, lors de notre séjour sur place, que le climat était parfois tendu entre les intérêts divergents des naturalistes et des acteurs touristiques. Nous avons notamment noté que ces derniers percevaient les premiers comme responsables d'une éventuelle diminution de l'activité touristique au sein du site. Ainsi, nous suggérons de favoriser le plus possible la communication entre les acteurs touristiques et gestionnaires du site, afin de peut-être faire naître un projet touristique collaboratif dont l'intérêt serait de trouver un point d'entente permettant d'œuvrer pour les intérêts de chacun. Notre constat rejoint celui de Lopez (2020), lorsqu'il souligne l'importance de l'identification du public cible des sites afin d'élaborer des offres correspondants à ses attentes. Dans notre cas, les résultats de notre enquête ont démontré que les visiteurs étaient très montagnards et fortement intéressés par les enjeux liés à la préservation de ces sites. Ainsi, nous pensons qu'il est important de créer de nouvelles offres touristiques afin de les utiliser comme des « outils » permettant de « *diriger des actions de sensibilisation au développement durable* » (Lopez, 2020, p. 70).

De ce fait, afin de favoriser un tourisme qui remplit les objectifs de préservation du site, nous pensons que les restaurateurs pourraient proposer des activités s'inscrivant pleinement dans le *slow tourism* et le tourisme éco-responsable. Actuellement, le restaurant du Refuge du Lac de Derborence propose déjà de nombreux plats à base de plantes cueillies dans la région : il pourrait être intéressant d'organiser des sorties avec des visiteurs de la réserve. Cette offre, effectuée en petit groupe, inclurait la cueillette de plantes sauvages (à l'extérieur du périmètre de la réserve), la sensibilisation sur le vallon de Derborence (avec l'intervention de la garde site ou de bénévoles) et le dîner au restaurant. Cette proposition est aussi valable pour l'Auberge du Godet.

9.5 Promouvoir le vallon plutôt que le lac de Derborence ?

Forcément, dans l'imaginaire collectif, le lac de Derborence est le lieu à voir absolument au sein du vallon. Toutefois, nous avons vu dans la première partie de ce travail que de nouvelles ressources touristiques pouvaient être activées de sorte à contribuer à la modification des comportements touristiques *in fine*.

Ainsi, nous émettons l'idée de renforcer la communication promotionnelle du vallon, sous l'impulsion de l'Office du tourisme des Coteaux du Soleil [19]. En effet, l'IFP s'étend sur un vaste territoire et les motifs de son inscription sont nombreux. Divers attraits (autre que le lac) pourraient être mis en avant et intelligemment utilisés afin de mieux disperser le public au sein du cirque de Derborence. Par exemple, nous avons pensé à des balades gourmandes entre différents alpages du vallon ou d'une exposition localisée au Refuge du Lac de Derborence et à l'Auberge du Godet, laquelle retracerait l'histoire de l'éboulement. Nous estimons qu'il est du ressort de l'Office du Tourisme des Coteaux du Soleil d'être à l'initiative de nouveaux projets et de fédérer les acteurs touristiques autour de nouvelles activités, dans la continuité

des trois itinéraires didactiques développés par le Bureau Relier en 2014 à l'occasion des 300 ans de l'éboulement [20].

10. Conclusion

10.1 Limites

Lors de cette étude, nous avons utilisé différentes méthodes de récoltes de données afin d'essayer d'avoir une vision systémique du contexte des deux terrains d'étude.

Toutefois, notre perspective de réaliser une cartographie très détaillée des parties prenantes du site de Taney et de Derborence s'est finalement heurtée à la réalité du terrain : contrairement à ce que nous avons imaginé, ces territoires, bien que relativement restreints, intègrent en réalité un vaste nombre de parties prenantes, avec des enjeux qui leur sont propres. Ainsi, nous n'avons pas pu être exhaustif et mener des entretiens avec chacun d'entre eux, principalement par manque de temps. De plus, nous avons préféré nous rendre sur le terrain afin de rencontrer les acteurs en personne, évitant le plus possible les entretiens par visio-conférence. En effet, nous sommes persuadés que cela favorise un meilleur dialogue et permet une meilleure confiance vis-à-vis du chercheur. Toutefois, cela engendre des coûts qui ne sont pas négligeables, en plus d'être particulièrement chronophage pour des sites isolés comme Taney ou Derborence. Par conséquent, nous n'avons, par exemple, pas eu l'occasion de mener des entretiens avec les offices du tourisme. Par ailleurs, nous aurions aimé rencontrer des propriétaires terriens (agriculteurs) ainsi qu'un plus grand nombre de propriétaires d'habitations à Taney et Derborence afin d'avoir, très probablement, de nouvelles visions du contexte local à mettre en relation.

Notre choix de vouloir aborder les problématiques sous un nombre considérable de points de vue est également une limite non-négligeable. Dans ce travail, il était extrêmement difficile d'explicitier les enjeux touristiques, environnementaux, sociaux, culturels (symboliques) et légaux des sites étudiés, en raison de leur complexité. En effet, ces champs d'étude sont extrêmement vastes. Pour cette raison, bien que notre approche pluridisciplinaire possède la vertu d'aborder un seul et même sujet sous différents angles, elle rend également compte de la profondeur de ces derniers, ainsi que de l'incapacité du chercheur à les présenter tous avec le même degré d'implication.

Nous avons également été confronté à un terrain plus conflictuel que nous ne l'avions imaginé, surtout à Derborence, entraînant quelques conséquences sur l'exposition des résultats. Tout d'abord, la difficulté résidait dans le fait de présenter la divergence de points de vue entre les acteurs, sans toutefois porter préjudice aux personnes citées, ainsi qu'aux divers projets de gestion en cours. La question de l'anonymisation des données est aussi un défi constant que nous avons dû relever. Par exemple, à la suite des entretiens, nous avons soumis aux acteurs interrogés des extraits d'interview que nous souhaitions mettre en avant dans ce travail. Certains d'entre eux nous ont clairement signifié leur volonté de ne pas être cités, alors que d'autres sont revenus sur les propos qui ont été dits et ont exigé des modifications. Nous avons aussi fait face à des intervenants qui craignaient que leurs propos soient

sortis de leur contexte et contribuent à ternir l'état des relations entre les parties prenantes. Nous avons ainsi dû procéder à un lissage des positions de chacun des acteurs et à une réadaptation de certains propos tenus, de manière à maintenir le message originel tout en tentant de gommer les extraits susceptibles d'avoir un impact négatif sur les relations entre parties prenantes. Ce travail en amont était rendu d'autant plus difficile que dans des sites de petite taille comme Taney et Derborence, tous les acteurs se connaissent très bien.

Pour ce qui est de la récolte de données issues des questionnaires, revenons désormais sur certaines limites inhérentes à cette méthodologie. Tout d'abord, pour faciliter la comparaison entre les terrains d'étude, nous avons opté pour un questionnaire similaire à quelques détails près. Nous concevons que ce parti pris soit discutable, particulièrement en raison de la différence du degré de protection entre les deux sites, laquelle entraîne une réglementation bien plus restrictive à Derborence qu'à Taney. Ainsi, lorsqu'il a été question du positionnement des répondants vis-à-vis de la réglementation des deux sites, il était naturel que ceux-ci considèrent Derborence comme étant plus strict que Taney. Nous nous sommes efforcés de garder cela à l'esprit lors de l'interprétation des résultats.

Une autre limite concerne forcément la difficulté pour le chercheur de préserver un regard totalement objectif sur le terrain étudié. En effet, l'éthique du chercheur impose de ne pas prendre parti et de se contenter de récolter les faits. Toutefois, dans notre cas, Derborence et Taney sont des terrains que nous connaissons bien et, même involontairement, il peut parfois être difficile de ne pas avoir d'*a priori* par rapport à ces derniers. Conscient de cela, nous avons cherché à nous distancer de nos convictions personnelles.

Inévitablement, la totale objectivité du chercheur est remise en cause en raison de la formation de ce dernier dans le domaine du tourisme, ainsi que par l'élaboration de la problématique, qui se base nécessairement sur son centre d'intérêt. Par ailleurs, l'immersion sur le terrain, notamment en logeant chez certains acteurs touristiques interrogés, entraîne inévitablement une meilleure connaissance de ses convictions et peut influencer le chercheur. Malgré cela, tout au long de notre immersion, nous avons tenté du mieux possible de ne pas prendre position.

Certaines limites concernent également notre récolte de données quantitative. En effet, bien que nous ayons prêté attention à toujours nous rendre à Taney et Derborence par beau temps, c'est-à-dire lors des vacances d'été, d'automne ou les week-ends, nous n'avons pas la garantie que le profil des visiteurs n'évolue pas au fil des saisons. Alors que la majorité des questionnaires a été recueillie en juin/juillet à Taney et en août/octobre à Derborence, un éventuel biais au niveau de la saisonnalité de la clientèle pourrait intervenir et contrarier une comparaison optimale entre les deux sites.

Un autre enjeu concerne les réponses qui ont pu être données lors du remplissage du questionnaire. Il est évident que la présence d'un chercheur lors du remplissage de celui-ci exerce une pression sociale non-négligeable sur les répondants. Ainsi, lorsque les répondants devaient indiquer « *dans quelle mesure les enjeux de préservation des lacs de montagne les intéressaient* », « *s'ils comprenaient les raisons sous-jacentes de certaines interdictions* » ou « *s'ils lisaient les panneaux informatifs* », le phénomène de « *désirabilité sociale* » (Butori & Parguel, 2010) pouvait intervenir. Ce biais, bien connu dans les enquêtes en sciences sociales, découle d'une volonté du

répondant à donner la réponse la plus valorisante possible, afin d'obtenir une certaine reconnaissance sociale de la part du chercheur.

Le fait que les résultats obtenus attestent majoritairement de la présence d'un public jeune au sein du site de Taney et Derborence peut également être légèrement biaisé. En effet, nous avons constaté que la clientèle jeune tendait plus facilement à s'arrêter afin de répondre à notre questionnaire, tout particulièrement lorsque celle-ci avait effectué des études supérieures. Un certain nombre de répondants ont ainsi accepté de participer à l'enquête du fait qu'il avaient eux aussi réalisé des travaux scientifiques par le passé. Ainsi, le sentiment d'appartenance à un même groupe social a peut-être légèrement tronqué certains résultats, notamment à Taney, augmentant la proportion de répondants jeunes ayant effectué des études universitaires.

10.2 Les apports de notre étude

Pour conclure, notre travail a permis de souligner l'importance de dépasser la vision purement objective du concept de capacité de charge, préconisant l'intégration d'éléments contextuels propres aux terrains étudiés afin de favoriser une gestion efficace de ce dernier. Ainsi, le concept de capacité de charge, dans sa dimension purement environnementale, ne reflète que le point de vue de la situation des naturalistes et omet d'intégrer la vision d'autres parties prenantes. En effet, les résultats du chapitre 5 suggèrent différents enjeux sociétaux, culturels, économiques et environnementaux entre Taney et Derborence, influençant considérablement les prises de décision les concernant. Ces données, croisées avec celles obtenues grâce au questionnaire soumis aux randonneurs, permettent d'avoir une vision globale de l'utilisation effective du site naturel ainsi que des problématiques rencontrées par certains acteurs.

Cette recherche illustre aussi la complexité de la gestion d'un site naturel inscrit à l'IFP. En effet, malgré la petite taille de nos terrains d'études, la conciliation des intérêts des naturalistes, des acteurs touristiques et des populations locales, reste une tâche ardue qui nécessite inévitablement des compromis et du dialogue entre les parties prenantes (ce qui n'est pas toujours le cas !). La juxtaposition d'autres types d'espaces protégés sur le territoire inscrit à l'IFP, comme c'est particulièrement le cas à Derborence, complexifie encore plus la gouvernance du site.

Malgré cela, il nous a tout de même été permis de proposer des pistes de gestion (chapitres 8 et 9) qui combleront, selon nous, des lacunes concernant l'accueil des visiteurs ainsi que l'expérience proposée sur place. Cela a été rendu possible grâce à une analyse systémique des résultats qui intègrent les données issues de nos entretiens et les données quantitatives obtenues à la suite de notre questionnaire. Par exemple, cela nous a permis de déceler une véritable problématique à Taney et Derborence concernant la pannelisation actuelle, extrêmement peu consultée.

Selon nous, cette étude a aussi démontré l'apport d'une fine analyse du profil des visiteurs, de ses attentes et de sa perception du site naturel. En effet, la capacité de charge d'un lieu dépend en partie des pratiques de ses utilisateurs. Ainsi, en connaissant mieux les usages du site, il est possible d'adapter les offres en conséquence et de mettre en place les mesures nécessaires aux objectifs touristiques et de protection de l'espace naturel.

11. Bibliographie

11.1 Ouvrages et articles scientifiques

Balaguer, F. (2020). Les stations de ski face au réchauffement climatique : Une adaptation nécessaire mais attendue. *Revue juridique de l'environnement*, 45(4), 771-788.

Battarbee, R. W., John Anderson, N., Jeppesen, E., & Leavitt, P.R. (2005). Combining palaeolimnological and limnological approaches in assessing lake ecosystem response to nutrient reduction. *Freshwater Biology* 50(10), 1772-1780.

Badoux, H. (1989). Histoire de la cluse du Rhône, entre Martigny et le Léman (VS et VD, Suisse). *Bull. Murithienne*, 107, 213-224.

Beresford, M. & Phillips, A. (2000). Protected landscapes: A conservation model for the 21st century. In *The George Wright Forum* 17(1), 15-26.

Boniface, B., Cooper, R., & Cooper, C. (2021). *Worldwide destinations: The geography of travel and tourism*. 8^{ème} édition, Routledge, New York,

Bourdeau, P. (2009). De l'après-ski à l'après-tourisme, une figure de transition pour les Alpes ? *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research*, 97(3), 11 p.

Bourdieu, P. (2020) *La distinction: Critique Sociale du jugement*. Editions de Minuit. Paris.

Briant, E., Bechet, M., Machemehl, C., & Suchet, A. (2020). Utopies d'un tourisme en renouvellement., *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 3 (39), s.p.

Bridel, P.S. (1855). Excursion de Bex à Sion par le Mont Anzeindaz en 1786, In *Le conservateur suisse ou Recueil complet des Etrennes helvétiques*, 2, 127-176, Lausanne

Buckley, R. (1991). Environmental impacts of recreation in parks and reserves. *Perspectives in Environmental Management*, 243-258, Springer, Berlin, Heidelberg.

Butori, R. & Parguel, B. (2010). Les biais de réponse- Impact du mode de collecte des données et de l'attractivité de l'enquêteur. In AFM. France.

Caffyn, A. (2017). Slow tourism. *Special interest tourism: concepts, contexts and cases*, 183-195.

Chanteloup, L. & Perrin-Malterre, C. (2017). Le milieu montagnard, entre espace de pratiques sportives et territoire animal: le regard des pratiquants. *Historiens et géographes*, 439, 67-72.

Chappot, S. (2013). Les lacs de montagne valaisans: état des lieux et analyse de leur rôle dans le bien-être des visiteurs. Mémoire de bachelor, HES-SO Valais Wallis, Haute Ecole de Gestion & Tourisme.

Clivaz, M. & Reynard, E. (2020). Concilier protection du paysage et développement économique. Le cas des paysages d'importance nationale en Valais. *Bull. Murithienne*, 138, 73-88.

- Corneloup, J., Bouhaouala, M., Vachée, C., & Soulé, B. (2001). Formes de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature. *Loisir et société/Society and Leisure*, 24(1), 21-46.
- Corrado F. (2004). La notion de ressources territoriales. *Montagnes Méditerranéennes*, n°20, 22-23.
- Daudé, G. (1986). Tourisme et nature: à travers l'exemple des gorges de l'Ardèche. *Géocarrefour*, 61(4), 409-440.
- Dawson J. & Scott D. (2013). Managing for climate change in the alpine ski sector. *Tourism management*, 35, 244-254.
- Debarbieux, B. (2001). Les montagnes : représentations et constructions culturelles. In Veyret Y. (dir). *Les montagnes : discours et enjeux géographiques*. Sedes. Paris.
- Deldrève, V. & Michel, C. (2019). La démarche de capacité de charge sur Porquerolles (Provence, Parc national de Port-Cros, France) : de la prospective au plan d'actions. *Scientific Reports of the PortCros National Park, Parc National de Port-Cros*, 63-100.
- Depraz, S. & Laslaz, L. (2017). Conflicts, acceptance problems and participative policies in the national parks of the French Alps. *eco.mont, Journal on Protected Mountain Areas Research*, 9, 46-56.
- Dickinson, J., & Lumsdon, L. (2010). *Slow travel and tourism*. Routledge. London.
- DROSERA, (2017). Plan de gestion nature & paysage – site protégé du lac de Taney – Le Grammont.
- Dudley, N. & Stolton, S. (2008). Defining protected areas: an international conference in Almeria, Spain. *IUCN, Gland*.
- Dujardin, S. (2008). Tourisme et la valorisation des ressources territoriales en milieu rural. *Bulletin de la Société géographique de Liège*, 50, 27-35.
- Duval-Massaloux, M. (2006). Ressource touristique et enjeux territoriaux évolution et re-définition de la route touristique des gorges de l'Ardèche. Collection EDYTEM n°4. *Cahiers de géographie*, 1, 253-266.
- Duval, M. & Gauchon, C. (2007). Analyse critique d'une politique d'aménagement du territoire, les Opérations Grands Sites. In Colin A. (éd.) *Annales de géographie*, 2, 147-168.
- Duval, M., & Gauchon, C. (2010). Tourisme, géosciences et enjeux de territoires. *Actualités du géotourisme. Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 29 (2), s.p.
- Duval, M., Mathieu, J. & Nikolli, A. (2021). Le tourisme lacustre comme stratégie de diversification d'une destination touristique estampillée « montagne »: entre discours et réalité. *Lacs et sociétés : éclairages alpins, pyrénéens et andins*, Collection EDYTEM. n°21, 205-230.
- Garcés, B., Amouroux, D., Gandois L., Galop G., & al. (2018). Écosystèmes sensibles de haute montagne: lacs et tourbières, 57-65.

Giguet-Covex, C., Millet, L., Perga, M. E., Verneaux, V., Wilhem, B., Reyss, J. L., & Arnaud, F. (2011). Recent ecological state evolution of four high altitude lakes (French Alps): a multi-proxy study to assess climatic and anthropogenic influences. In *Management & Policy Issues*, 1(5), 8 p.

Guo, J., Guo, T., Lin, K., Lin, D., Leung, Y. and Chen, Q. (2019). Managing congestion at visitor hotspots using park-level use level data: Case study of a Chinese World Heritage Site. *Plos One*, 14(7), 215-266.

Imboden, L. (2020). Gouvernance touristique de Lavaux, vignoble en terrasses et comparaison avec Les Climats de Bourgogne et le PNR Gruyère Pays-d'Enhaut, Mémoire de master, Université de Lausanne.

Jacquet, S. (2019). Des lacs sous surveillance. *Nature et Patrimoine en Pays de Savoie*, (1), 7-12

Jobert, C., Duval M. (2021). La trajectoire touristique des lacs de Savoie : apports des documents promotionnels dans l'analyse de l'évolution de lieux touristiques. *Lacs et sociétés : éclairages alpins, pyrénéens et andins*, Collection EDYTEM n°21, 185-204.

Kebir, L., & Crevoisier, O. (2004). Dynamique des ressources et milieux innovateurs. In Roberto C., Maillat D., Matteacioli A. (éd.) *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local* (pp. 261-290). GREMI et EDES, Presses universitaires de Provence. Neuchâtel.

Lahaye, N. (2009). Les sports de nature dans le Parc national de la Guadeloupe : des conflits potentiels au potentiel de coopération. *Études caribéennes*, (12), 15 p.

Laurenti, E., Gros-Balthazard, M., Clivaz, C. & Kebir, L. (2021). Résidences secondaires : pratiques des résidents et stratégies des destinations en Valais, *Forum Scientifique regiosuisse*.

Lindberg, K., McCool, S., & Stankey, G. (1997). Rethinking carrying capacity. *Annals of tourism research*, 24(2), 461-465.

Lopez, Rafael (2020). Analyse et perspectives de développement de l'offre touristique durable du Parc Jura vaudois. Recommandations pour un développement basé sur l'identification de publics cibles en adéquation avec les enjeux actuels du parc, Mémoire de bachelor, HES-SO Valais Wallis, Haute Ecole de Gestion & Tourisme.

Mao, P. (2003). Les lieux de pratiques sportives de nature dans les espaces ruraux et montagnards, Contribution à l'analyse de l'espace géographique des sports. Thèse de doctorat, Université Joseph-Fourier-Grenoble I.

Maret, H. & Reynard, E. (2014). Géomorphologie de la région de Derborence. *Bulletin de la Murithienne*, 132, 45-55.

Martínez-Solanas, È., Quijal-Zamorano, M., Achebak, H., Petrova, D., Robine, J., Herrmann, F., Rodó, X. and Ballester, J. (2021). Projections of temperature-attributable mortality in Europe: a time series analysis of 147 contiguous regions in 16 countries. *The Lancet Planetary Health*, 5(7), 446-454.

Hydro Exploitation (2017). Aménagement-hydroélectrique > Bas-Valais Energie SA.

- Mariétan, I. (1938). Notes complémentaires sur Vouvry-Tanay. *Bulletin de la Murithienne*, (56), 23-24.
- Mathieson, A., & Wall, G. (1982). *Tourism, economic, physical and social impacts*. Longman.
- Mieczkowski, Z. (1995) *Environmental Issues of Tourism and Recreation*, University Press of America. 566 p. Maryland.
- Mounet, J., (2007). Sports de nature, développement durable et controverse environnementale. *Natures Sciences Sociétés*, 15(2), 162-166.
- Office fédéral de l'environnement OFEV, Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse, (2020). Changement climatiques en Suisse : Indicateurs des causes, des effets et des mesures, *Série État de l'environnement*, n°2013, 105 p., Berne.
- Office fédéral de l'environnement OFEV (2021). Effets des changements climatiques sur les eaux suisses. Hydrologie, écologie et gestion des eaux. *Série Connaissance de l'environnement*, n°2101, 134 p., Berne.
- Orams, M. (2000). Tourists getting close to whales, is it what whale-watching is all about? *Tourism Management*, 21(6), 561-569.
- Organisation Mondiale du Tourisme (2002). *Ecotourism and protected areas*.
- Pellissier, N. (2011). Concept de développement de l'activité VTT en vue de dynamiser la saison estivale d'une destination alpine : le cas de Verbier, Mémoire de bachelor, HES-SO Valais Wallis, Haute Ecole de Gestion & Tourisme.
- Perrin-Malterre, C. (2015). Processus de diversification touristique autour des sports de nature dans une station de moyenne montagne, *Mondes du Tourisme*, 11, 16 p.
- Picchio, P. (2018). Cohabitation entre randonneurs et vététistes dans la région touristique de Verbier/ Val de Bagnes : Analyses et recommandations, Mémoire de bachelor, HES-SO Valais Wallis, Haute Ecole de Gestion & Tourisme.
- Pröbstl-Haider, U., Hödl, C., Ginner, K. & Borgwardt, F. (2021). Climate change: Impacts on outdoor activities in the summer and shoulder seasons. In Elvesier BV (publ.) *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, Vienne, 34, 16 p.
- Ramuz, C. F. (1934). *Derborence*. Lausanne, édit. Mermod, Collection AUJOURD'HUI.
- Reinus, S. & Fredman, P. (2007). Protected areas as attractions. *Annals of Tourism Research*, 34(4), 839-854.
- Rey Carron, S. & Rey Carron, C. (2014). *Derborence, La nature et les hommes*. Monographic, Sierre.
- Reynard, E., Calianno, M., Milano, M. (2021). *Eau et tourisme*. Lausanne, Université de Lausanne. Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement OFEV. Berne, Suisse, 25 p.
- Rodriguez, J. & Hirtz, S. (2014). Paysages de l'hydroélectricité, tourisme et protection de la nature en haute montagne : le Valais suisse. *Projets de paysage*, (10), 19 p.
- Sacareau, L. (2013). *La ressource montagne - entre potentialités et contraintes*. L'Harmattan. Paris.

Schirpke, U., Scolozzi, R., Kiessling, A. and Tappeiner, U. (2021). Recreational ecosystem services of mountain lakes in the European Alps: Preferences, visitor groups and management implications. *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, 35, 10 p.

Schoeneich, P. & Reynard, E. (2021). Structural landscapes and relative landforms of the Diablerets Massif. In *Landscapes and Landforms of Switzerland*, Springer, Cham, 123-141.

Serquet G. & Rebetez M. (2013), Changements climatiques, Quel avenir pour les destinations touristiques des Alpes et du Jura vaudois. WSL, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage. Zurich.

Steckenreuter, A., Möller, L. and Harcourt, R. (2012). How does Australia's largest dolphin-watching industry affect the behaviour of a small and resident population of Indo-Pacific bottlenose dolphins? *Journal of Environmental Management*, 97, 14-21.

Steiger, S., Scott, D., Abegg, B., Pons, M., & Aall, C. (2019). A critical review of climate change risk for ski tourism, *Current Issues in Tourism*, 22 (11), 1343-1379.

Stock, M. (2020). Dix ans de Mondes du tourisme : éthique, droit à la mobilité et futur du tourisme après (?) la crise du Covid-19, *Mondes du Tourisme*, 17, 5 p.

Völker, S. & Kistemann, T. (2011). The impact of blue space on human health and well-being–Salutogenetic health effects of inland surface waters: A review. *International journal of hygiene and environmental HEALTH*, 214(6), 449-460.

Wagar, J.A. (1974). Recreational carrying capacity reconsidered. *Journal of forestry*, 72(5), 274-278.

11.2 Webographie

[1]<https://youtu.be/sm2Efqto5aM> (consulté le 27.05.22)

[2]<https://www.lenouvelliste.ch/valais/chablais-valaisan/monthey-district/vouvry-commune/le-lac-de-taney-victime-de-debordements-un-agent-va-en-limiter-lacces-941510> (consulté le 12.11.2022)

[3]<https://www.lenouvelliste.ch/valais/valais-central/herens-district/evolene-commune/arolla/lac-bleu-derborence-tseuzier-les-petits-coins-de-paradis-commencent-a-deborder-953651> (consulté le 12.11.2022)

[4]Information tirée du cours « Tourisme et Environnement », E. Reynard, Université de Lausanne, 2022

[5]https://www.parks.swiss/fr/les_parcs_suisse/portraits_des_parcs/parc_naturel_regional_gruyere_pays_d_enhaut.php#:~:text=Le%20Parc%20naturel%20r%C3%A9gional%20Gruy%C3%A8re%20Pays%20d'Enhaut%20s'alpestre%20et%20rurale%20encore%20pr%C3%A9serv%C3%A9e (consulté le 07.04.2022)

[6]Information tirée du cours « Tourisme et Environnement », E. Reynard, Université de Lausanne, 2022

[7]<https://www.vs.ch/web/fiches-nature-paysage/paysages-sites-et-monuments-naturels> (consulté le 06.12.2022)

[8]<https://www.pronatura-vs.ch/fr/reserve-naturelle-de-taney-vouvry> (consulté le 09.05.2022)

[9]<https://www.valais.ch/fr/touren/randonnee/itineraires/de-miex-jusqu-au-lac-de-taney> (consulté le 09.01.2023)

[10]<https://www.pronatura-vs.ch/fr/reserve-naturelle-de-taney-vouvry> (consulté le 09.01.2023)

[11]IFP 1702 Lac de Taney, pp 2-3.

https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/conserver-et-developper-la-qualite-du-paysage/paysages-d_importance-nationale/inventaire-federal-des-paysages--sites-et-monuments-naturels-dim.html (consulté le 05.12.2022)

[12]https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/conserver-et-developper-la-qualite-du-paysage/paysages-d_importance-nationale/inventaire-federal-des-paysages--sites-et-monuments-naturels-dim.html (consulté le 31.05.22)

[13]<https://www.pronatura-vs.ch/fr/reserve-naturelle-de-derborence> (consulté le 09.05.2022)

[14]IFP 1713/1503 Diablerets – Vallon de Nant – Derborence (partie est), p.2
https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/conserver-et-developper-la-qualite-du-paysage/paysages-d_importance-nationale/inventaire-federal-des-paysages--sites-et-monuments-naturels-dim.html (consulté le 05.12.2022)

[15] OFEV, 2022 : https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/conserver-et-developper-la-qualite-du-paysage/paysages-d_importance-nationale/inventaire-federal-des-paysages--sites-et-monuments-naturels-dim.html (consulté le 30.05.22)

[16] OFEV, 2022 : https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/conserver-et-developper-la-qualite-du-paysage/paysages-d_importance-nationale/inventaire-federal-des-paysages--sites-et-monuments-naturels-dim.html (consulté le 30.05.22)

[17]IFP 1713/1503 Diablerets – Vallon de Nant – Derborence (partie est), p.6
https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/conserver-et-developper-la-qualite-du-paysage/paysages-d_importance-nationale/inventaire-federal-des-paysages--sites-et-monuments-naturels-dim.html (consulté le 05.12.2022)

[18]IFP 1713/1503 Diablerets – Vallon de Nant – Derborence (partie est), p.6
https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/conserver-et-developper-la-qualite-du-paysage/paysages-d_importance-nationale/inventaire-federal-des-paysages--sites-et-monuments-naturels-dim.html (consulté le 05.12.2022)

[19]<https://www.lescoteauxdusoleil.ch/fr/derborence-1105.html>
(consulté le 14.01.2023)

[20]<https://bureau-relief.ch/reference/trois-sentiers-derborence/>
(consulté le 14.01.2023)

11.3 Annexe

Annexe 1 : Modèle de grille d'entretien utilisé lors des entretiens avec les parties prenantes au sein des sites étudiés

Annexe 2 : Questionnaire soumis aux randonneurs à Taney et Derborence

Annexe 3 : Retranscription de la charte de collaboration à Taney

Annexe 4 : Mesures en faveur de la nature et du paysage à Taney selon le plan de gestion Drosera SA (2017)

Annexe 1 : Grille d'entretien (modèle de base)

Dans le cadre de ce mémoire, l'objectif était d'interroger les parties prenantes des sites protégés de Taney et Derborence afin de pouvoir comparer les différents positionnements des acteurs par rapport à certaines thématiques définies au préalable. Ainsi, nous nous sommes efforcés de maintenir le même fil conducteur dans chacun de nos entretiens, ceci afin de faciliter l'interprétation des résultats. Toutefois, en fonction de la personne interrogée et du site étudié, il se peut que nous ayons tout de même réadapté certaines questions. Voici ci-dessous le squelette de base de nos grilles d'entretien.

Entretien avec *Monsieur/Madame X*, [rôle de la personne au sein du site étudié], dans le but de comprendre quels sont les enjeux de préservation, les conflits d'usages rencontrés, les profils des touristes, le respect (ou non) des règles, les décisions qui ont été prises pour y remédier.

Thèmes abordés : préservation de l'environnement, conflit d'usage, capacité de charge, accessibilité, réglementations en vigueur

Rendez-vous :

Durée : 1h

Répartition des rôles :

Interviewer, enregistrer, prise de quelques notes manuscrites pendant l'entretien

Stade de l'enquête de terrain :

Maintenant que la problématique, l'état de l'art, le cadre théorique et la méthodologie est définie, il nous semblait important de connaître les enjeux/contexte du site en rencontrant les principales parties prenantes. À ce stade, la recherche est encore relativement exploratoire et vise à réfléchir aux bonnes questions à poser aux randonneurs lors de récolte de données quantitative.

Question de recherche de notre étude :

« Quel est le profil des randonneurs aux lacs de Taney et de Derborence et comment ceux-ci appréhendent-ils les différentes mesures de protection visant à ne pas dépasser la capacité de charge de ces lieux ? Des nouvelles pistes de gestion existent-elles pour concilier au mieux tourisme et protection de l'environnement ? »

Les hypothèses que nous souhaitons tester dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

1. Les mesures de protection doivent être adaptées en fonction du profil des visiteurs, afin d'être le plus efficace possible dans la gestion du site naturel. Le ciblage de la population doit être amélioré en vue d'adapter les infrastructures d'accueil sur place.
2. Les mesures coercitives ne sont pas utilisées correctement ; c'est-à-dire qu'elles sont insuffisamment accompagnées d'explications complémentaires sur les raisons de leur mise en place. Ainsi, elles sont mal acceptées par les utilisateurs du site et ne favorisent pas, sur le long terme, les bons comportements, provoquant ainsi des effets indésirables sur le site naturel.
3. Un terrain d'entente entre ouverture au tourisme et préservation de l'environnement est possible. Les sites de Taney et Derborence, choisis comme cas d'étude n'ont, selon nous, pas atteint leur maximum de capacité de charge au sens de Boniface & al. (2021). Ce seuil peut être dépassé grâce à de nouvelles formes de gestion et de meilleures infrastructures d'accueil.

Faire la check-list initiale :

- Remerciements d'usage (amener un petit cadeau)
- Se présenter et présenter notre recherche (éviter les digressions et aller droit au but quitte à faire quelques raccourcis)
- Demander si c'est possible d'enregistrer
- Promettre de réserver les informations récoltées uniquement pour l'étude que nous menons + garantir l'anonymat concernant les données récoltées (sans autorisation contraire)
- Durée de l'entretien (1h)

Questions brises glaces :

- Nom, prénom ?
- Originaire de la région ?
- Parcours professionnel ?
- Centre d'intérêt ? Passion pour la montagne ? Attachement pour le site ?

N°	Question	Réponses
Questions générales autour des connaissances du répondant sur le site lui-même (15')		
1.0	Pouvez-vous m'expliquer, selon vous, pour quelle(s) raison(s) le site est-il devenu un site protégé?	
1.0.1	Y-a-t-il des spécificités au niveau de sa faune ? de sa flore ? de sa géomorphologie ?	
1.1	Y-a-t-il des agriculteurs qui possèdent des terres à l'intérieur du site IFP? à proximité ?	
1.2	Y-a-t-il des résidences principales et/ou secondaires situées à l'intérieur du site naturel / à proximité ?	
1.3	Selon vous, quel est le rôle principal du site ?	
1.4	J'ai entendu parler que le site était inscrit à l'IFP : est-ce-que cela a une influence sur la/les fonctions du site?	
1.5	La mise en tourisme du site est-elle bénéfique pour ces objectifs de préservation ? pour l'image de la commune ?	
1.6	Considérez-vous que le site naturel fait partie intégrant de l'identité communale ?	
1.6.1	Les habitants de la commune y sont-ils très attachés émotionnellement, selon vous ?	
1.7	Comment se gère la promotion du site ?	
Questions autour des visiteurs (10')		
2.0	Selon vous, qu'est-ce qui attire les visiteurs ? Quel est le profil type des randonneurs ? (famille, seul, amis, origine, leurs traits de personnalités, leurs intérêts) ?	
2.0.1	Depuis quand avez-vous remarqué une augmentation du nombre de visiteurs au sein du site ? Avez-vous des données précises à disposition ?	
2.0.2	Quelles sont les périodes susceptibles d'attirer un nombre conséquent de touristes ?	
2.1	Quelles sont les pratiques des randonneurs qui sont problématiques dans le maintien en l'état du site naturel ?	
2.1.1	Où les incivilités se déroulent-elles généralement ?	
Questions sur les réglementations en vigueur (20')		
3.0	Actuellement, quel est la ligne directrice dans la gestion	

	des flux touristiques ?	
3.1	Sur quelles bases (scientifiques, discussion avec les parties prenantes, intuition, etc.) les modes de gestion sont-ils mis en place ?	
3.2	Avez-vous le sentiment que les réglementations actuelles au sein du site et à proximité (parking, etc.) sont trop laxistes ? trop strictes ? bien adaptées ?	
3.3	Trouvez-vous qu'il y a, à l'heure actuelle, suffisamment d'explications données (au sein du site) à propos de son statut d'espace protégé, ses règles, etc. ?	
3.4	Considérez-vous que les réglementations soient suffisamment visibles et explicites à l'heure actuelle ?	
3.5	Pensez-vous que le site a atteint son maximum de capacité de charge ? <u>Relance</u> : Selon vous, pensez-vous qu'il n'existe aucune solution pour que la réserve puisse accueillir plus de randonneurs/touristes que ce qui est le cas actuellement ?	
3.5.1	Si non : Développer des projets écotouristiques (avec les refuges, restaurateurs, guides de montagne) est-il envisageable ?	
3.6	Pensez-vous qu'il soit possible de combiner dans un seul et même lieu « protection de l'environnement et tourisme » ?	
3.7	Avez-vous le sentiment que les réglementations qui ont été mises en place « gâchent » l'expérience des randonneurs ?	
3.8	Pensez-vous que les mesures coercitives (interdictions diverses) ou contraignantes soient bien interprétées par les randonneurs ?	
3.9	Quid des transports en commun ?	
Gouvernance du site (15')		

Annexe 2 : Questionnaire quantitatif soumis aux randonneurs

Ci-dessous, le questionnaire quantitatif ayant été soumis aux randonneurs à Derborence et Taney. Celui-ci aborde les mêmes questions, *notre objectif étant de pouvoir comparer les résultats des sites étudiés sur chacun des points suivants* :

Rappel : les données seront uniquement utilisées dans le cadre de notre recherche.

1. Êtes-vous un.e :

- homme femme ni l'un ni l'autre

2. Quel âge avez-vous ?

Réponse :

3. Dans quel canton/département habitez-vous (merci de préciser le pays si en dehors de la Suisse) ?

Réponse :

4. Quel est votre code postal ?

Réponse :

5. Vivez-vous:

- à la campagne (en plaine) en ville en périphérie d'une ville
 à la montagne

6. Quel est votre plus haut degré de diplôme ?

- apprentissage, maturité professionnelle degré secondaire
 école obligatoire universitaire autre :

7. Comment avez-vous entendu parler du lac de Derborence ?

- amis/connaissances internet office du tourisme
 famille guides je connais le lac depuis toujours réseaux sociaux

8. Sur une échelle de 1 (aucun intérêt) à 10 (très fort intérêt), à combien estimez-vous votre intérêt concernant les enjeux de préservation des lacs de montagne ?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

9. À quelle fréquence avez-vous pour habitude de vous rendre au lac de Derborence ?

- j'y vais pour la première fois de ma vie très rarement
 environ une fois par an plusieurs fois par an j'y vais très régulièrement

10. Quel(s) moyen(s) de transport avez-vous utilisé avant de débiter votre randonnée (plusieurs réponses possibles) ?

- transports publics (car postal, train, etc.) véhicules motorisés (voiture, moto, etc.)
 véhicules électriques vélo autre :

11. À quelle fréquence faites-vous de la randonnée/marche en montagne ?

- une à deux fois par an quelques fois par an
 environ une fois par mois quelques fois par mois

12. Pour quelle(s) raison(s) êtes-vous venu.e.s au lac de Derborence ? (maximum 3 réponses possibles)

- pratiquer du sport se ressourcer observer la flore/faune
 se retrouver avec des amis/familles en apprendre plus sur la réserve
 profiter des paysages pique-niquer faire de la photo
 étudier scientifiquement la réserve se détendre autres:

13. Combien de temps prévoyez-vous de rester dans la réserve ?

- quelques heures une demi-journée
 toute la journée une nuitée et plus

14. Comptez-vous aller / Êtes-vous allés dans l'un des restaurants/refuges situés à proximité du lac de Derborence ?

- oui non

15. Avez-vous vu les panneaux informatifs ci-dessous, situés au parking du lac ?

- oui non



16. Si oui, dans quelle mesure ceux-ci vous ont-ils intéressés ?

- je ne les ai pas lus je n'ai lu qu'une partie je les ai lus avec grande attention

17. Lors de votre randonnée, avez-vous lu attentivement les panneaux rappelant les bonnes conduites à adopter dans la réserve ?

- oui non

18. Sur une échelle de 1 (jamais) à 10 (toujours), dans quelle mesure respectez-vous les réglementations mises en place dans les réserves que vous visitez ?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

19. Comment jugez-vous les interdictions au sein de la réserve absolue de Derborence, sur une échelle de 1 (trop laxiste) à 10 (trop stricte) ? :

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

NB : au sein de la réserve absolue, il est interdit de

- Quitter le sentier officiel balisé en jaune
- Laisser son chien sans laisse
- D'allumer du feu d'aucune sorte
- D'abandonner ses détritrus
- De bivouaquer et de camper
- De cueillir des baies, des champignons ainsi que des plantes
- De capturer un animal
- D'utiliser un véhicule à moteur
- D'utiliser un drone
- De faire du vélo, du VTT

Il est également formellement interdit de se baigner dans le lac !

20. Comprenez-vous les raisons sous-jacentes de ces interdictions ? Sur une échelle de 1 (pas du tout) à 10 (tout à fait) :

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

21. Comprenez-vous que les autorités interdisent formellement de se garer hors des parkings les jours de forte affluence ? 1 (pas du tout) à 10 (tout à fait) :

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

22. Comment jugez-vous la fréquentation actuelle du site naturel :

- très faible assez faible idéale assez élevée trop élevée

23. Le fait de ne pas pouvoir vous baigner dans le lac de ne pas pouvoir quitter les sentiers a-t-il une influence négative sur votre expérience sur place ?

- oui non sans avis

24. Comment jugez-vous la qualité des supports informatifs (panneaux, etc.) situés aux abords et dans la réserve ? (1= très mauvaise, 10= excellente)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

25. En toute honnêteté, avez-vous déjà entendu parler de l'acronyme IFP ?

oui non

26. Selon vous, quelles modifications au niveau de la gestion des flux touristiques pourraient être entreprises afin d'éviter les répercussions négatives sur la faune et la flore?

Réponse :

27. Selon vous, quelles modifications au niveau de la gestion des flux touristiques pourraient être entreprises afin d'améliorer l'expérience du visiteur?

Réponse :

28. Pourriez-vous concevoir qu'un jour, peut-être, le lac de Derborence ainsi que sa réserve puissent devenir payants afin de garantir une meilleure préservation de la réserve?

oui non

29. Pensez-vous que le site puisse accueillir plus de touristes/randonneurs qu'actuellement, sans que la réserve soit menacée ?

oui non

30. Comptez-vous revenir à Derborence à la suite de votre journée passée ici ?

oui non difficile à dire

Un immense merci pour avoir répondu à ce questionnaire !!!



Je reste à votre disposition pour des remarques ou des commentaires

Pour celles et ceux qui seraient intéressé.e.s, ma question de recherche est la suivante :

« Quel est le profil des randonneurs aux lacs de Taney et de Derborence et comment ceux-ci appréhendent-ils les différentes mesures de protection visant à ne pas dépasser la capacité de charge de ces lieux ? Des nouvelles pistes de gestion existent-elles pour concilier au mieux tourisme et protection de l'environnement ? »

Je peux également vous envoyer par e-mail les résultats de mon travail si vous le souhaitez.

Merci de me l'indiquer ci-dessous.

1. Êtes-vous un.e :

homme femme ni l'un ni l'autre

2. Quel âge avez-vous ?

Réponse :

3. Dans quel canton/département habitez-vous (merci de préciser le pays si en dehors de la Suisse) ?

Réponse :

4. Quel est votre code postal ?

Réponse :

5. Vivez-vous:

à la campagne (en plaine) en ville en périphérie d'une ville
 à la montagne

6. Quel est votre plus haut degré de diplôme ?

apprentissage, maturité professionnelle degré secondaire
 école obligatoire universitaire autre :

9. Comment avez-vous entendu parler du lac de Taney ?

amis/connaissances internet office du tourisme
 famille guides je connais le lac depuis toujours réseaux sociaux

10. Sur une échelle de 1 (aucun intérêt) à 10 (très fort intérêt), à combien estimez-vous votre intérêt concernant les enjeux de préservation des lacs de montagne ?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

9. À quelle fréquence avez-vous pour habitude de vous rendre au lac de Taney ?

j'y vais pour la première fois de ma vie très rarement
 environ une fois par an plusieurs fois par an j'y vais très régulièrement

10. Quel(s) moyen(s) de transport avez-vous utilisé avant de débiter votre randonnée (plusieurs réponses possibles) ?

transports publics (car postal, train, etc.) véhicules motorisés (voiture, moto, etc.)
 véhicules électriques vélo autre :

11. À quelle fréquence faites-vous de la randonnée/marche en montagne ?

- une à deux fois par an
- quelques fois par an
- environ une fois par mois
- quelques fois par mois

12. Pour quelle(s) raison(s) êtes-vous venu.e.s au lac de Taney ? (maximum 3 réponses possibles)

- pratiquer du sport
- se ressourcer
- observer la flore/faune
- se retrouver avec des amis/familles
- en apprendre plus sur la réserve
- profiter des paysages
- pique-niquer
- faire de la photo
- étudier scientifiquement la réserve
- se détendre
- autres:

13. Combien de temps prévoyez-vous de rester dans le site naturel ?

- quelques heures
- une demi-journée
- toute la journée
- une nuitée et plus

14. Comptez-vous aller / Êtes-vous allés dans l'un des restaurants/refuges situés à proximité du lac de Taney ?

- oui
- non

15. Avez-vous vu les panneaux informatifs ci-dessous, situés au départ de la randonnée (à Miex) ?

- oui
- non



16. Si oui, dans quelle mesure ceux-ci vous ont-ils intéressés ?

- je ne les ai pas lus
- je n'ai lu qu'une partie
- je les ai lus avec grande attention

17. Lors de votre randonnée, avez-vous lu attentivement les panneaux rappelant les bonnes conduites à adopter au sein du site ?

- oui
- non

31. Sur une échelle de 1 (jamais) à 10 (toujours), dans quelle mesure respectez-vous les réglementations mises en place dans les sites naturels que vous visitez?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

32. Comment jugez-vous les interdictions au sein du site de Taney, sur une échelle de 1 (trop laxiste) à 10 (trop stricte) ? :

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



33. Comprenez-vous les raisons sous-jacentes de ces interdictions ? Sur une échelle de 1 (pas du tout) à 10 (tout à fait) :

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

34. Comprenez-vous les raisons qui ont poussé les autorités à interdire l'accès à la plupart des véhicules ?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

35. Comprenez-vous que les autorités interdisent formellement de se garer hors des parkings les jours de forte affluence (par ex : le long des routes avoisinantes) ? Sur une échelle de 1 (pas du tout) à 10 (tout à fait)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

36. Comment jugez-vous la fréquentation actuelle du site naturel :

très faible assez faible idéale assez élevée trop élevée

37. Le fait de ne pas pouvoir accéder au lac en voiture a-t-il une influence négative sur votre expérience sur place ?

oui non sans avis

38. Comment jugez-vous la qualité des supports informatifs (panneaux, etc.) situés aux abords et dans le site naturel ? (1= très mauvaise, 10= excellente)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

39. En toute honnêteté, avez-vous déjà entendu parler de l'acronyme IFP ?

- oui non

40. Selon vous, quelles modifications au niveau de la gestion des flux touristiques pourraient être entreprises afin d'éviter les répercussions négatives sur la faune et la flore?

Réponse :

41. Selon vous, quelles modifications au niveau de la gestion des flux touristiques pourraient être entreprises afin d'améliorer l'expérience du visiteur?

Réponse :

42. Pourriez-vous concevoir qu'un jour, peut-être, le lac de Taney ainsi que son site protégé puissent devenir payants afin de garantir une meilleure préservation de la réserve?

- oui non

43. Pensez-vous que le site puisse accueillir plus de touristes/randonneurs qu'actuellement, sans qu'il soit menacé ?

- oui non

44. Comptez-vous revenir à Taney à la suite de votre journée passée ici ?

- oui non difficile à dire

Un immense merci pour avoir répondu à ce questionnaire !!!



Je reste à votre disposition pour des remarques ou des commentaires

Pour celles et ceux qui seraient intéressé.e.s, ma question de recherche est la suivante :

« Quel est le profil des randonneurs aux lacs de Taney et de Derborence et comment ceux-ci appréhendent-ils les différentes mesures de protection visant à ne pas dépasser la capacité de charge de ces lieux ? Des nouvelles pistes de gestion existent-elles pour concilier au mieux tourisme et protection de l'environnement ? »

Je peux également vous envoyer par e-mail les résultats de mon travail si vous le souhaitez.

Merci de me l'indiquer ci-dessous.

Annexe 3 : Charte de collaboration « Région du Lac de Taney – Le Grammont »
(retranscription <https://taney.ch/fr/charte-de-taney>)

1. Le 2 février 1967 était signé un contrat de protection de la région Lac de Taney- Le Grammont par la Commune de Vouvry, la Bourgeoisie de Vouvry et par plusieurs autres partenaires soucieux de préserver ce site et de promouvoir un tourisme respectueux.

2. Le contrat de protection prévoyait de nombreux articles régissant tant les constructions que l'exploitation des alpages ou encore la préservation des eaux, de la flore et de la faune. Actuellement, la préservation du site de Taney est encadrée par le droit fédéral, en particulier par son inclusion dans divers inventaires fédéraux :

- L'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments d'importance nationale (IFP, objet no 1702) ;
- L'inventaire des sites de reproduction des batraciens d'importance nationale (objets VS 136, 142) ;
- L'inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale (objets no 7425, 7543, 7381, 7399).

3. À l'échéance du contrat de protection de 1967, les signataires souhaitent garantir la mise en œuvre des objectifs de protection définis par la législation fédérale.

4. Dans ce contexte, les signataires de la présente charte s'engagent à collaborer activement et de manière transparente afin de poursuivre les objectifs sectoriels suivants :

- Etablir, coordonner et mettre en œuvre les actions et mesures nécessaires afin de protéger et mettre en valeur la faune, la flore, le paysage et les biotopes de la région du Lac de Taney – Le Grammont ;
- Promouvoir un tourisme respectueux de la nature et du paysage ;
- Informer les randonneurs des spécificités patrimoniales (nature, paysage, géologie et archéologie) propres à la région ;
- Faire cohabiter les activités liées à l'exploitation des alpages avec la préservation du paysage, des milieux naturels et des espèces.

5. Une commission « Région du Lac de Taney – Le Grammont » (ci-après « Commission ») est constituée. Elle est composée d'un représentant de chacun des organisations privées signataires, d'un représentant du service cantonal des forêts, des cours d'eau et du paysage, ainsi que de cinq représentants de la commune et de la Bourgeoisie de Vouvry.

6. La commission :

- **Informe et conseille l'autorité communale sur les différents aspects liés à la mise en œuvre de la présente charte ;**
- **Est consultée pour toute activité touchant au périmètre visé par la présente charte ;**
- **Établit un plan pluriannuel regroupant les mesures à entreprendre pour atteindre les buts fixés par cette charte. Les mesures définies se basent sur le plan de gestion (Drosera SA, 2017) ;**
- **Veille à ce que les mesures prévues dans le plan pluriannuel soient mises en œuvre ;**
- **Propose la modification du plan de gestion établi en 2017 par le bureau Drosera SA, si les circonstances le justifient ;**
- **Effectue un suivi des mesures entreprises et informe l'ensemble des partenaires à ce propos ;**
- **Etablit un cahier des charges du « garde site ». Elle travaille en collaboration avec le garde site.**

7. Le périmètre concerné par la présente charte est similaire à celui arrêté dans le contrat de protection de 1967. Il couvre une surface de 1487 ha correspondant au périmètre de l'objet inscrit à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP, objet no 1702)

8. La présente charte a une durée initiale de 10 ans. Elle est ensuite reconduite tacitement d'année en année, sous réserve d'une résiliation adressée à la commune de Vouvry dans un délai de 6 mois avant l'échéance.

Vouvry, le 16 février 2021

Signataire au nom de la commune de Vouvry : Mme Diab-Vuadens (présidente de Vouvry), M. Sébastien Ducrey (secrétaire)

Signataire au nom de la Bourgeoisie de Vouvry : Mme Diab-Vuadens (présidente de Vouvry), M. Sébastien Ducrey (secrétaire)

Signataire au nom de Pro Natura et Pro Natura Valais – Wallis : Mme Laurence Schneider (co-présidente) et M. Jérémy Savioz (le chargé d'affaires)

Signataire au nom du Club Alpin suisse, section Monthey : M. Mathias Cornut (président) et Mme Nadège Lambert (secrétaire)

